

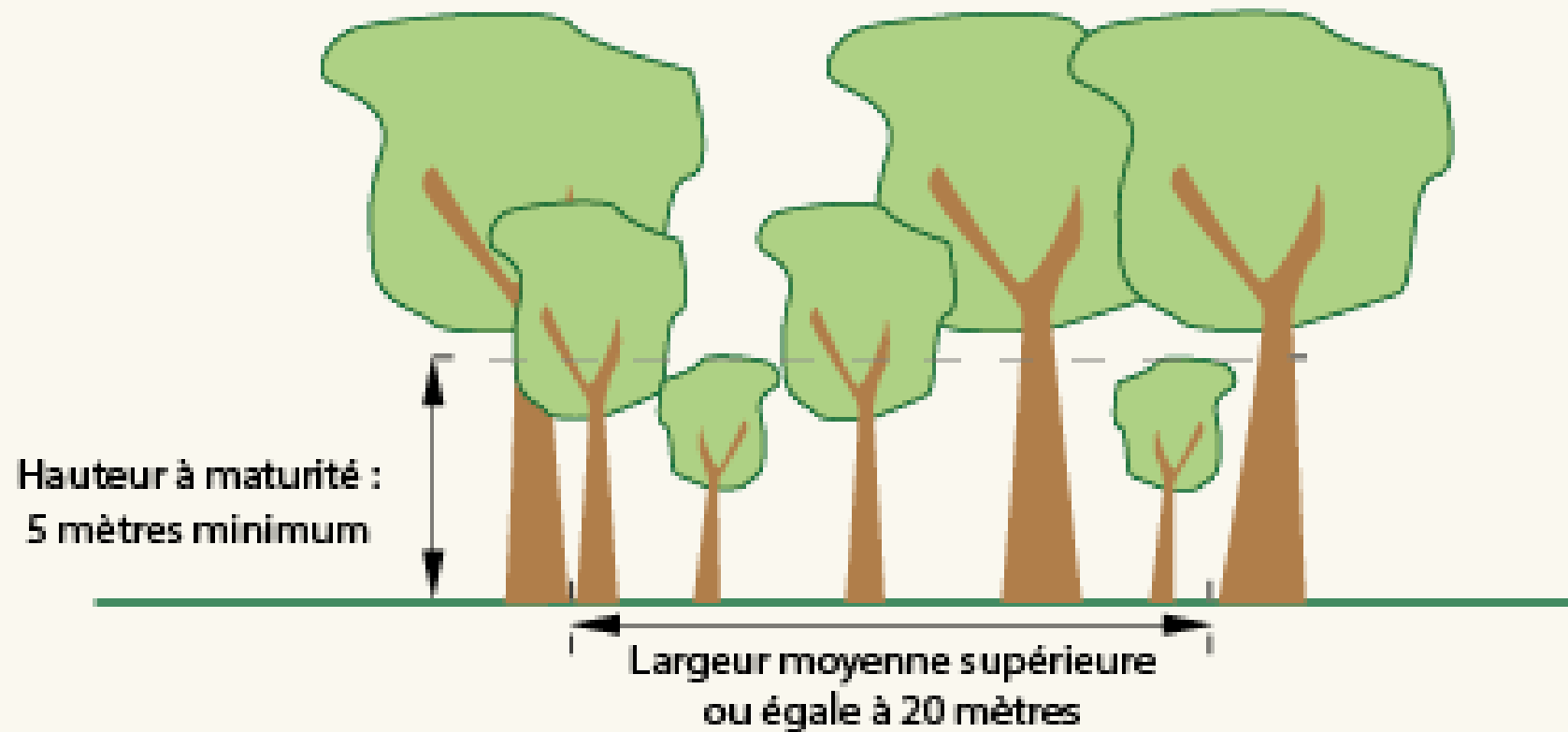


LA FORET EN FRANCE

BCPST FERMAT GEOGRAPHIE

Introduction

Superficie supérieure ou égale à 50 ares
Couvert boisé de plus de 10 %
Usage ni agricole, ni urbain

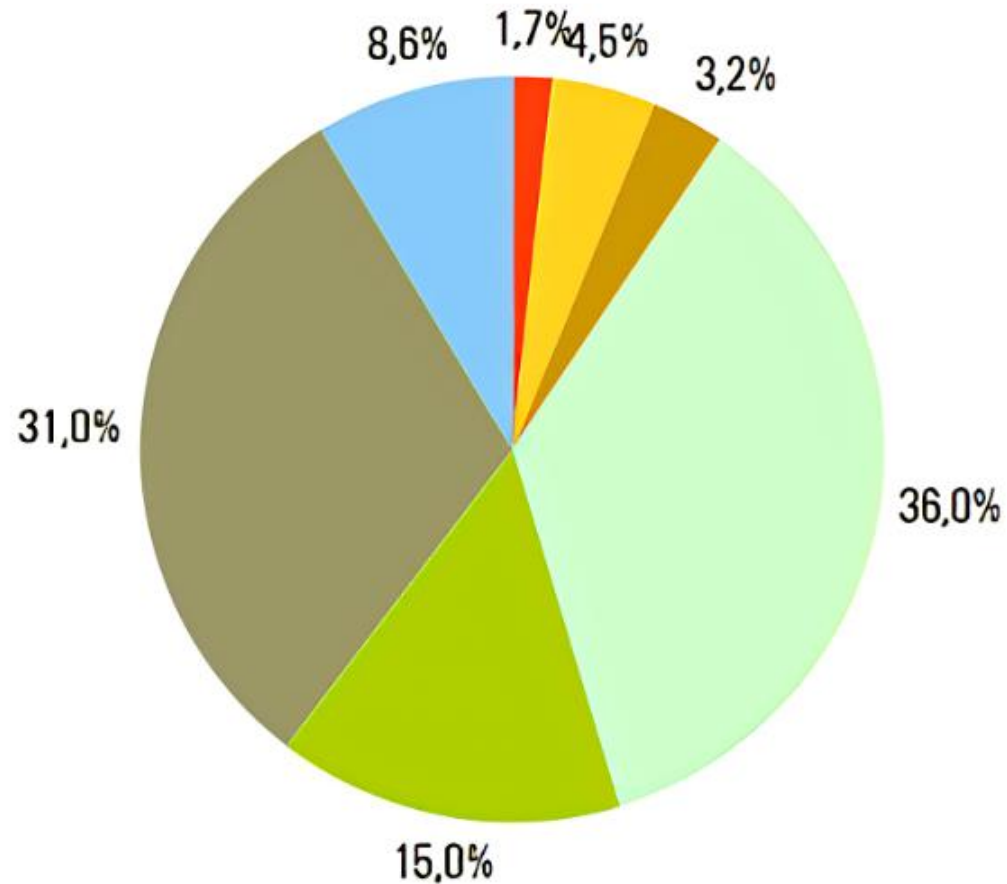


Définition d'une forêt

La surface forestière



Occupation du territoire de la France métropolitaine



- Sols bâtis
- Sols revêtus ou stabilisés
- Autres sols artificialisés
- Sols cultivés
- Surfaces toujours en herbe
- Sols boisés
- Autres sols naturels

La forêt est définie par la **FAO** (Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture) comme un territoire occupant **une superficie d'au moins 50 ares (5000 m²) avec des arbres pouvant atteindre une hauteur supérieure à 5 mètres à maturité, un couvert boisé de plus de 10% et une largeur moyenne d'au moins 20 mètres.**

Un **bosquet** est un territoire occupant une superficie supérieure ou égale à **5 ares** et inférieure à **50 ares** avec un couvert arboré de plus de **40%**.

La forêt en France métropolitaine couvre **17 millions d'hectares**, soit **31% du territoire**. C'est l'occupation du sol la plus importante après l'agriculture qui couvre la moitié de ce territoire.



- Une **dimension imaginaire**, dans la mesure où la forêt est largement associée à l'image, à la représentation de la « **nature** », bien que les espaces forestiers soient largement liés à l'intervention humaine.



- Une dimension **patrimoniale** associée au **pouvoir**, dans la mesure où **les rois se sont réservés de grandes forêts pour la chasse**, et que certaines ont contribué à la **mise en scène légendaire du pouvoir** (ex: Saint-Louis rendant la justice sous son chêne dans le bois de Vincennes).

La forêt, espace du pouvoir royal



Louis XIV à la chasse, Forêt de Fontainebleau



Louis XV à la chasse, Forêt de Compiègne

La forêt métropolitaine

édition 2021

17 millions ha de forêts **+2,8** millions ha depuis 1985

4,1 millions ha de forêts dans les **Parcs naturels régionaux**

190 espèces

1,3 milliard de tonnes de **carbone** stocké en forêt

2/3 de la forêt sont assez **faciles à exploiter**

3/4 des forêts sont **en plaine** (- de 600 m)

+50 % de **volume de bois** en forêt depuis 1985

4^e forêt européenne en surface

Suède Finlande Espagne **France**

31 % du territoire

1/4 de forêts **publique**

3/4 de forêts **privées**

1^{ère} essence française **le chêne**

50 % de peuplements **mélangés**

33 % de **conifères**

67 % de **feuillus**

La forêt des départements d'outre-mer

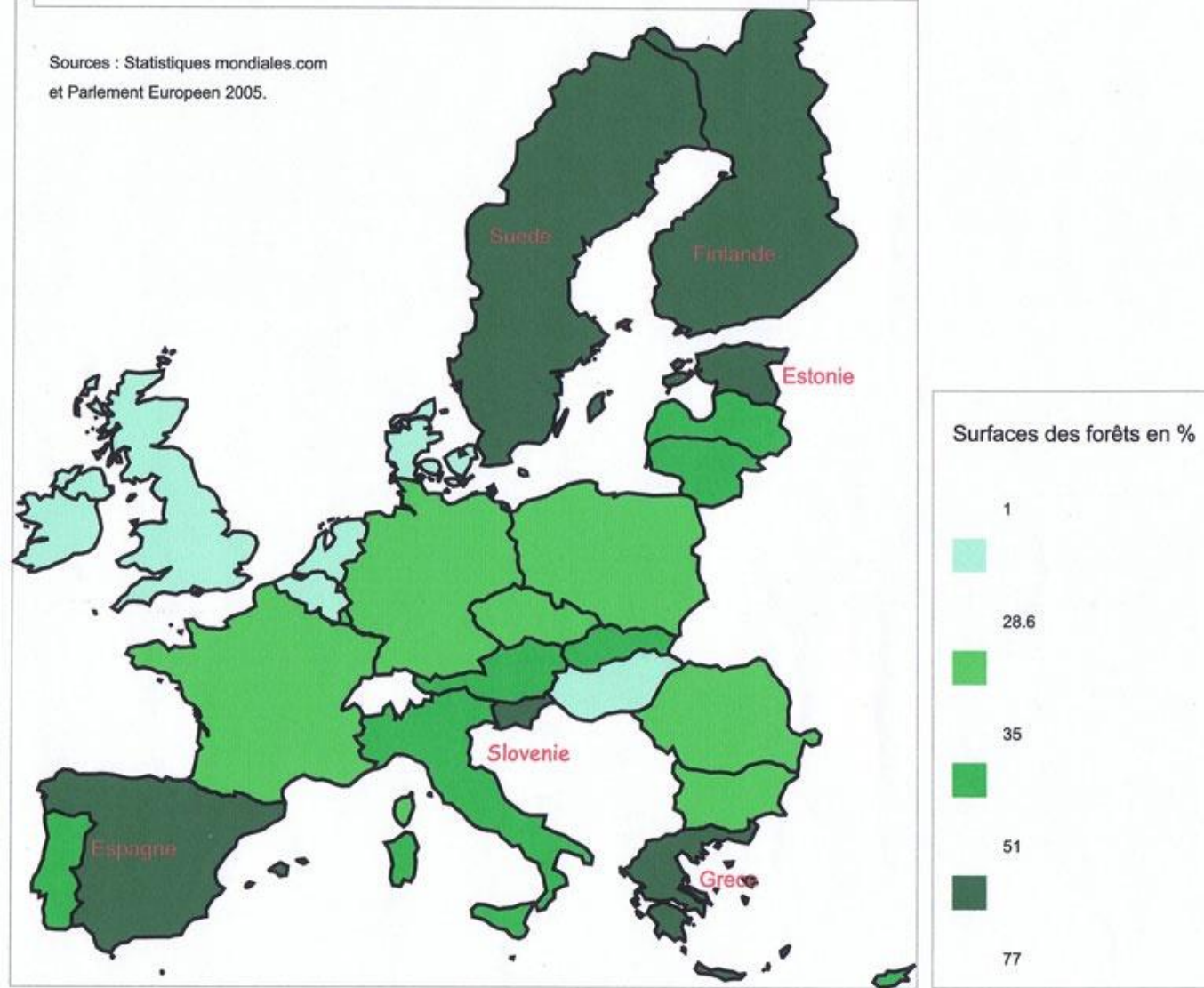
8 millions ha **Guyane**

Guadeloupe · Martinique
Mayotte · La Réunion

0,24 million ha

Superficie de forêts en Europe .

Sources : Statistiques mondiales.com
et Parlement Européen 2005.



Source cartographique : Articque

Après avoir été longtemps déboisée, la France est aujourd'hui **le 4^{ème} pays forestier en Europe**, après la Suède, la Finlande et l'Espagne.

Contrairement aux idées reçues les surfaces boisées augmentent en Europe, mais il est vrai qu'elles diminuent dans les zones tropicales. La carte montre qu'il y a plus de forêts en Europe du Nord et du Sud qu'en Europe centrale.

Hermet Loïc

carte disponible sur le site www.cartograf.fr

LES FORÊTS DANS L'UE

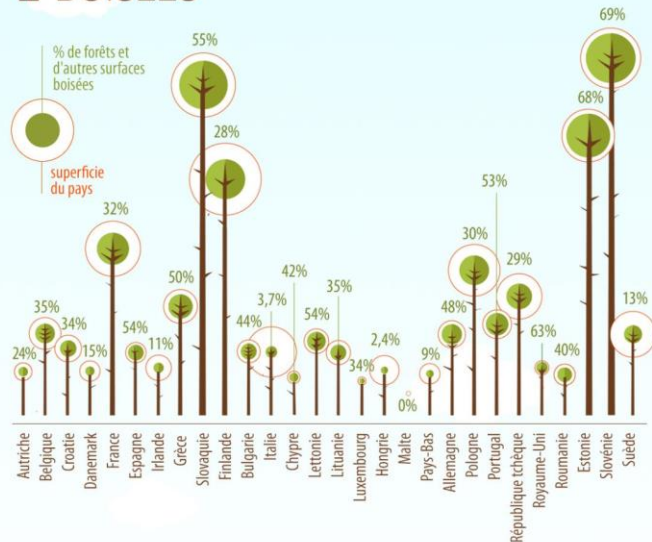
182 millions
d'hectares

de forêts et d'autres surfaces
boisées dans l'UE (2015)

soit **43%**

de l'ensemble du territoire européen*
*hors lacs et grands fleuves

EN 2015 FORÊTS ET AUTRES SURFACES BOISÉES



Entre 1990 et 2015, la surface des zones forestières dans l'UE a augmenté de
11 millions d'hectares



ÉVOLUTION DE LA SUPERFICIE FORESTIÈRE



CONFERENCE
DE
L'ORDONNANCE
DE LOUIS XIV.

Du mois d'Août 1669.

SUR LE FAIT DES EAUX ET FORETS;

AVEC LES ÉDITS, DÉCLARATIONS, COUTUMES;
Arrêts, Réglemens, & autres Jugemens, rendus avant & en
interprétation de ladite Ordonnance, depuis l'an 1115 jusqu'à
présent.

CONTENANT

LES LOIX FORESTIERES DE FRANCE;

*Nouvelle Edition, augmentée des Observations de M. Simon,
Avocat Général, & M. Segauld, Procureur Général
à la Table de Marbre de Dijon.*

TOME I.



A PARIS, RUE SAINT JACQUES.

Chez BERNARD BRUNET, Imprimeur - Libraire,
vis-à-vis la rue des Mathurins.

M. DCC. LII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

COMMENTAIRE
SUR
L'ORDONNANCE
DES EAUX ET FORÊTS;

Du mois d'Août 1669.



A PARIS,

Chez DEBURE Pere, Quai des Augustins,
à l'Image St. Paul.

M. DCC. LXXII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

ORDONNANCE

DE M. LE GRAND-MAISTRE
DES EAUX ET FORESTS
DE FRANCE,

AU DEPARTEMENT DE PARIS
ET ISLE DE FRANCE,

COMMISSAIRE EN CETTE PARTIE;

QUI ordonne, conformément aux Arrêts du Conseil des 3^e
Janvier 1747. & 15 Août 1749. que tous les Propriétaires de
Bois & Forêts de Senart, Rougeaux, Montgriffon, Bois Notre-
Dame, feront, lors de la coupe de leurs Bois-Taillis, tenus de
réserver douze pieds de lisière de chaque côté des Routes dont
lesdits Bois se trouveront percés; & ce que lefdits Propriétaires
de Bois feront tenus d'observer avant la coupe d'iceux, sous les
peines & amendes y portées.

Du 23 Mars 1751.



A PARIS;

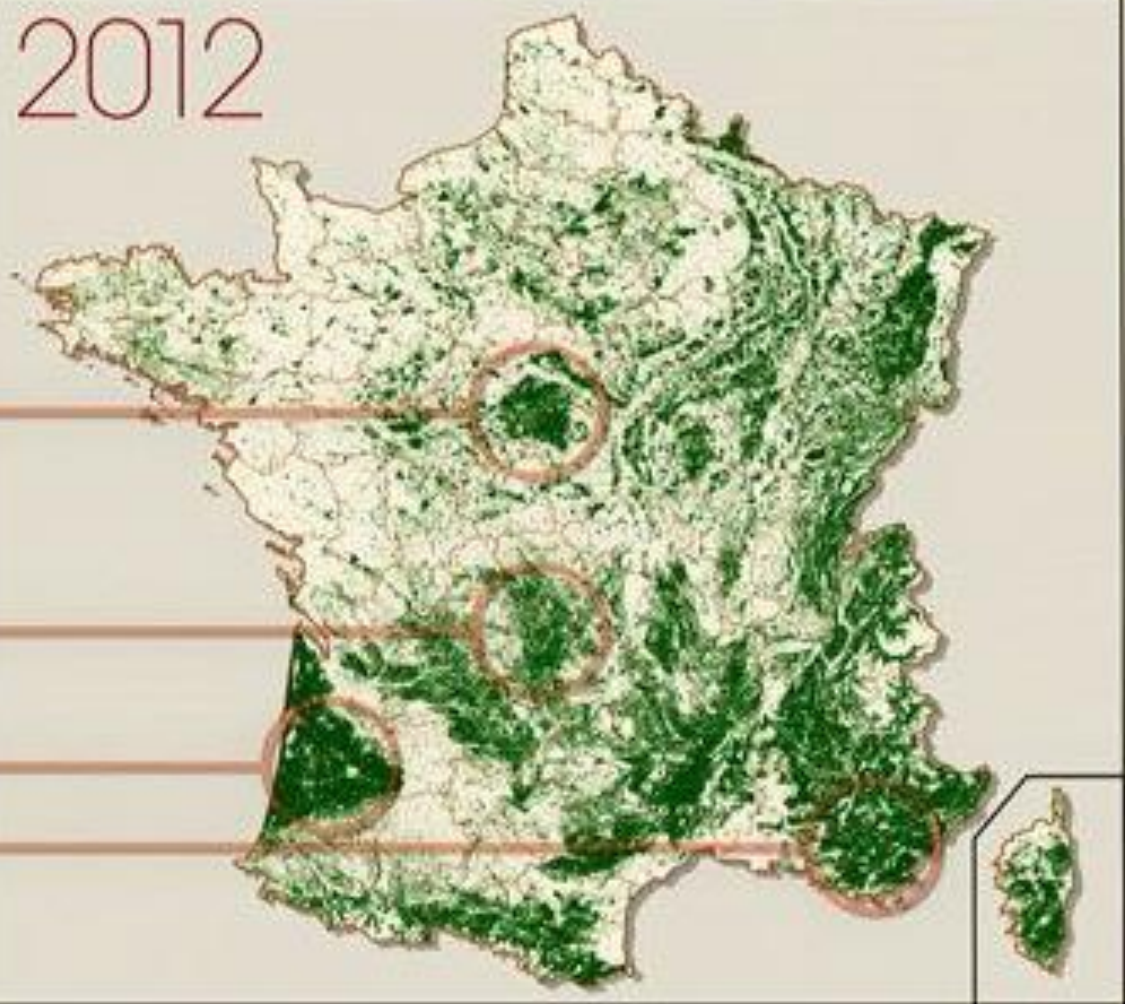
Chez PIERRE FRAULT, Imprimeur des Fermes & Droits du Roy,
Quay de Gèvres, au Paradis.

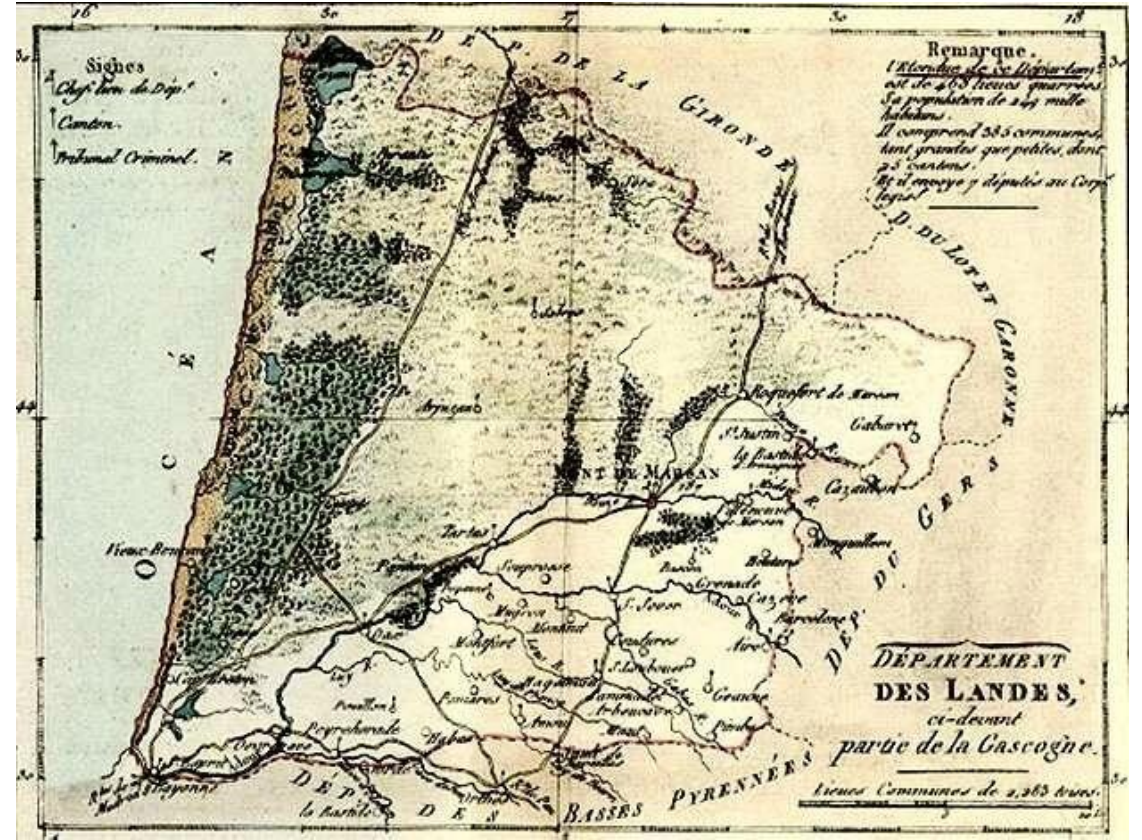
M. DCC. LI.

1850



2012





Les surfaces forestières s'étendent grâce à une **politique de l'Etat** déjà ancienne, depuis la création de l'administration des **Eaux et Forêts** par Philippe le Bel (1219), aux ordonnances destinées à assurer la « **soustenabilité** » des **forêts** (1349), ainsi qu'à la politique de **reformation des forêts** lancée par **Colbert** (1669) ou bien encore aux **actions de plantation décidées** sous le **Second Empire** (grands travaux d'assèchement des Landes et de la Sologne).

LA FORÊT PERCEPTIONS ET REPRÉSENTATIONS

Nous vivons à un moment où la forêt a été et a toujours pour vocation de produire du bois, qu'il soit longé par la seule source de chaleur et de matériaux de première importance. La forêt était aussi considérée comme un espace récréatif. On y traquait les bêtes sauvages et le cerf égaré. On y allait piquer les champignons et les herbes. On y prenait des bains, des champignons. On y cueillait des fruits. Ce territoire-là, oui, nous l'avons gardé : nous voyons ainsi dans la Forêt une étendue qui fournit des biens précieux, un espace qui attire le bois, inspire la liberté. Et pourtant, l'impact de ses richesses fait toujours plus de soucis qu'il n'en apporte. Et les débats ? Et pourtant, les bœufs, les arbres, les cerfs, les porcs, les chèvres, et regrettant. Voilà le legs de nos ancêtres.

Le monde contemporain a modifié ces perceptions, les modifiant, les transformant. La Forêt demeure le vert paradis, des années éternelles ou non. Elle devient le terrain de prédilection des sportifs. À l'aube du XXI^e siècle, d'après les sondages, elle ne serait plus une formidable machine à fabriquer du bois. Au mieux semble-t-elle purger l'atmosphère de gaz carbonique. Mais le bois entre les dents n'est pas sa, à savoir le cycle du carbone. L'homme moderne accepterait de disposer un forêt de son préférence. Il pêche ainsi le bois, comme, lui qui grimpe sur les forêts tropicales et défend ce poisson qu'il appelle l'Amazone. L'industrie richesse des grumes, des panneaux, des papiers ? Qu'en les importe ? Les industries forestières ne sont-elles pas le pain ?

Avec cette conception simpliste, les forestiers français et canadiens ont de beaux jours devant eux, alors que les sylviculteurs français éprouvent des inquiétudes croissantes, qu'ils soient professionnels, amateurs ou particuliers. Les problèmes sont de plus en plus complexes et contradictoires. La Forêt suscite donc plus que jamais des images contradictoires. Leur acharnement demeure complexe, ambivalent, et c'est sur sa structure que le présent ouvrage tente de réfléchir. Comment voyons-nous la forêt, les forêts ? Quels éléments sont privilégiés ? Pourquoi les représentations en font-elles un drame kaléidoscopique, un puzzle défilant ?

Le Groupe d'histoire des Forêts Françaises, qui dirige André Cornu, directeur de recherches au CNRS, est une association interdisciplinaire de scientifiques qui étudie le patrimoine forestier et communique au public le résultat de leurs travaux.

Illustration de couverture : Emmanuel de La Villerie (1858-1944).
Sans titre en hommage à Salar (1870-1910), tableau, 100 x 51, Musée de Trévignin.



9 782738 453329



GROUPE D'HISTOIRE DES FORÊTS FRANÇAISES

Sous la direction de
André CORVOL, Paul ARNOULD, Micheline HOTYAT

LA FORÊT
PERCEPTIONS ET REPRÉSENTATIONS

GROUPE D'HISTOIRE
DES FORÊTS FRANÇAISES

LA FORÊT



PERCEPTIONS ET REPRÉSENTATIONS



L'Harmattan

« Le monde contemporain a modifié la perception initiale de la forêt. Autrefois, on la considérait comme un espace nourricier et producteur d'un matériau de première importance : le bois. Pour le monde contemporain, la forêt devient le paradis des amours enfantines, et le terrain de prédilection des sportifs. A l'aube du XXI^e siècle cependant, la forêt n'apparaît plus qu'en formidable machine à fabriquer du bois. Au mieux semble-t-elle purger l'atmosphère de gaz carbonique. Avec cette conception simpliste, les sylviculteurs français éprouvent des inquiétudes croissantes. La forêt suscite plus que jamais des images contradictoires : comment voyons-nous les forêts ? Quels éléments sont privilégiés ? », in:

Paul Arnould, **La forêt, perceptions et représentations**, 1997



L'extension du domaine forestier participe aujourd'hui à **une évolution des usages de la forêt**. La fonction **ressource** (exploitation de la forêt) est devenue **mineure** au profit de **nouvelles fonctions récréatives et environnementales**. La forêt devient ainsi un « **espace ressource** ».



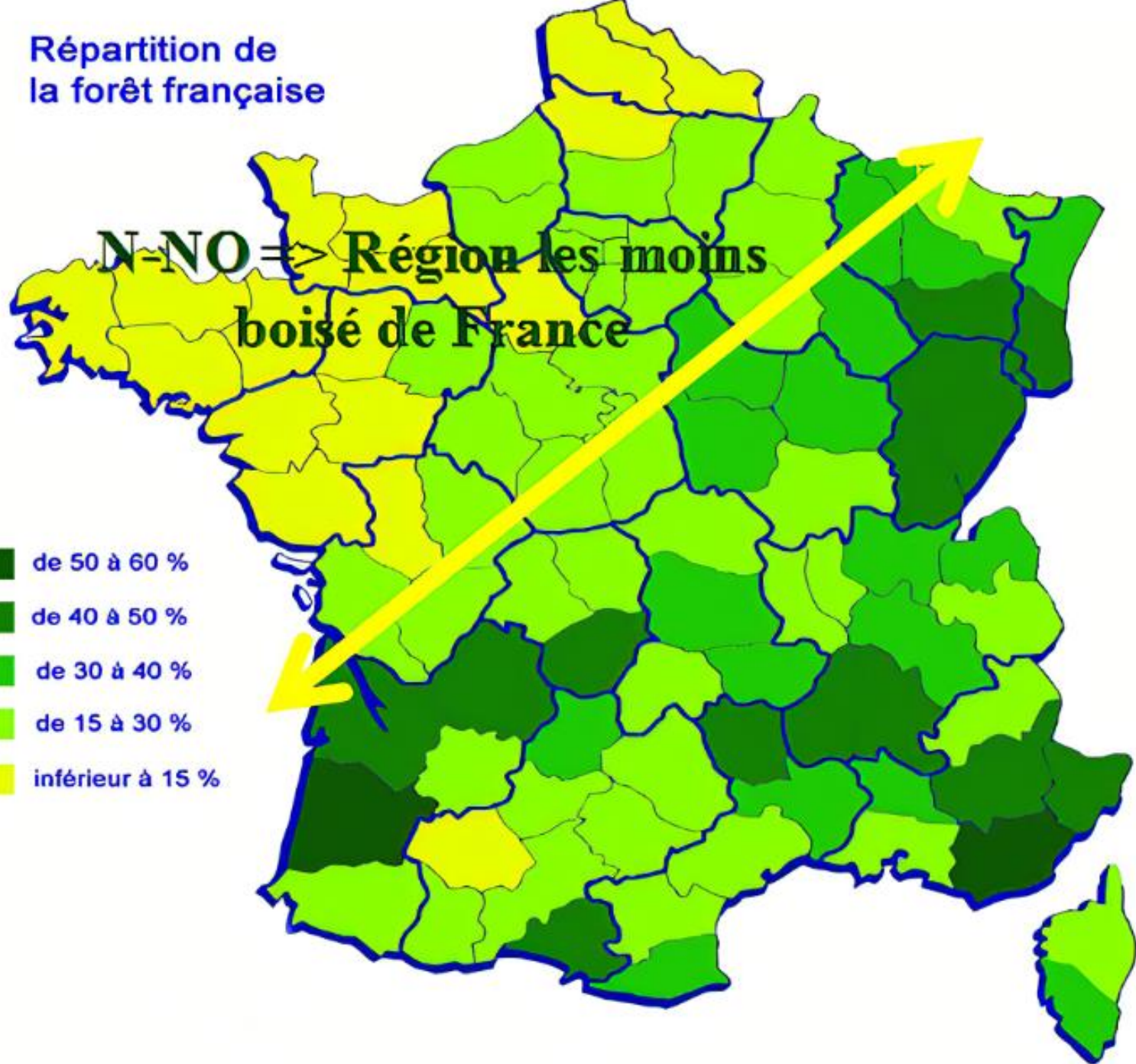
I. La forêt en France : un espace aux spécificités marquées

1. Des caractéristiques régionales distinctes

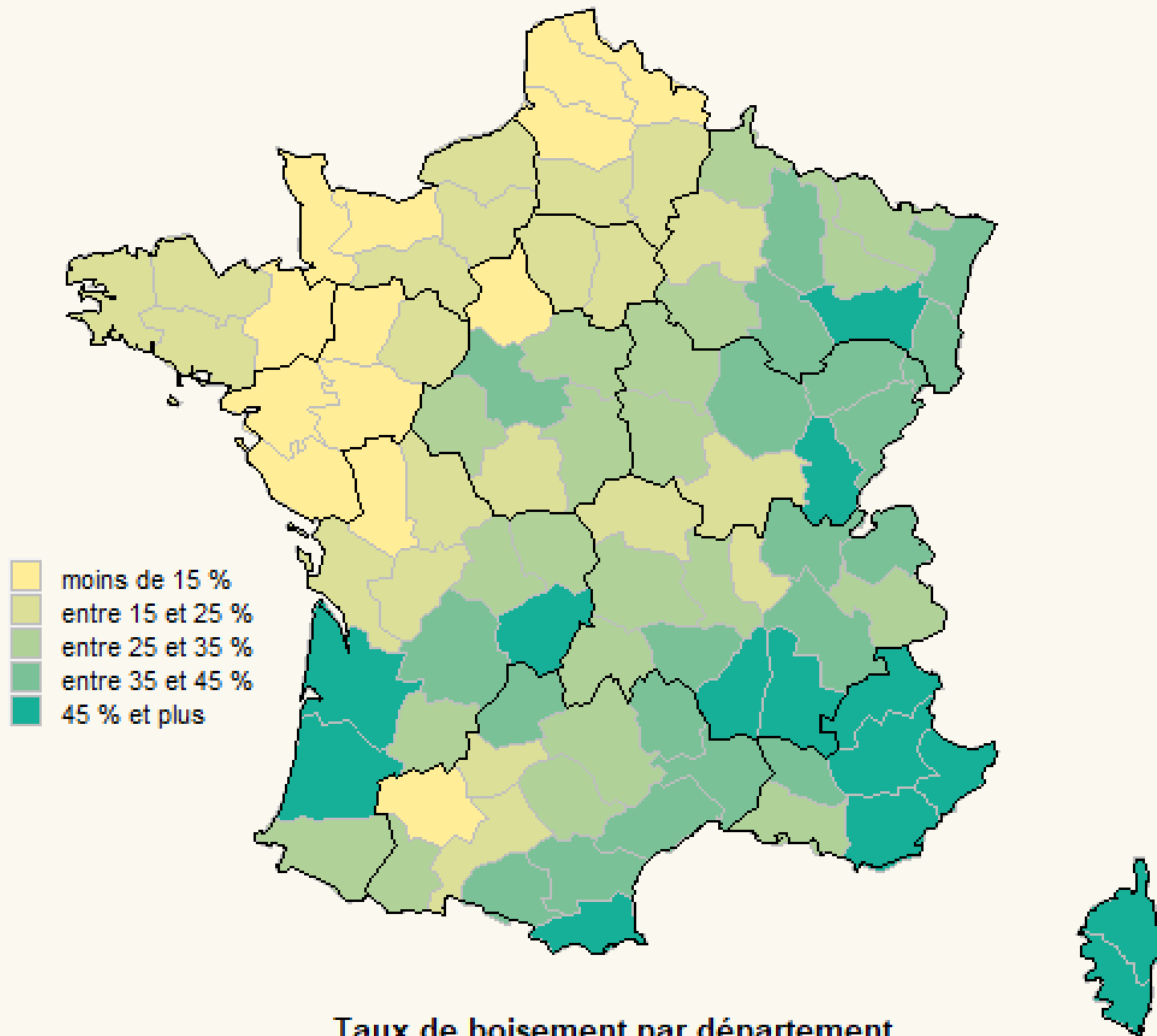
LES PRINCIPAUX MASSIFS FORESTIERS



Répartition de la forêt française



La géographie de la forêt française se caractérise par **de très fortes différences régionales** : au **Sud** et à l'**Est** boisés s'oppose un **quart Nord-Ouest** où les **défrichements** ont été plus importants (extension des zones agricoles).



En France métropolitaine, le taux de boisement s'élève à **31 %**. Cette moyenne masque de fortes différences départementales. Sept départements ont un taux de boisement inférieur à 10 % : la Manche, la Vendée, la Mayenne, le Calvados, le Pas-de-Calais, les Deux-Sèvres et la Loire-Atlantique. Cinq départements ont un taux de boisement supérieur à 60 % : les Landes, les Alpes-de-Haute-Provence, les Alpes-Maritimes, le Var et la Corse-du-Sud.



Forêt de **feuillus**



Forêt méditerranéenne



Forêt de montagne

Forêts tempérées

Dans ces forêts, on trouve surtout des **feuillus** dans les plaines océaniques (près de l'Océan), des feuillus et des **résineux** dans les plaines continentales (à l'intérieur des terres) et des résineux en montagne.

Les arbres de la forêt française

Il existe 136 essences d'arbres en France. 2 arbres sur 3 sont des feuillus, les autres sont des résineux. On trouve surtout des chênes (41 % de la forêt française), des châtaigniers, des pins, des épicéas et des sapins.



Forêts méditerranéennes

On y trouve autant de résineux que d'arbres à feuilles persistantes (qui ne tombent pas en hiver), du **maquis** et de la garrigue.



QUELQUES FORÊTS CÉLÈBRES



forêts de feuillus



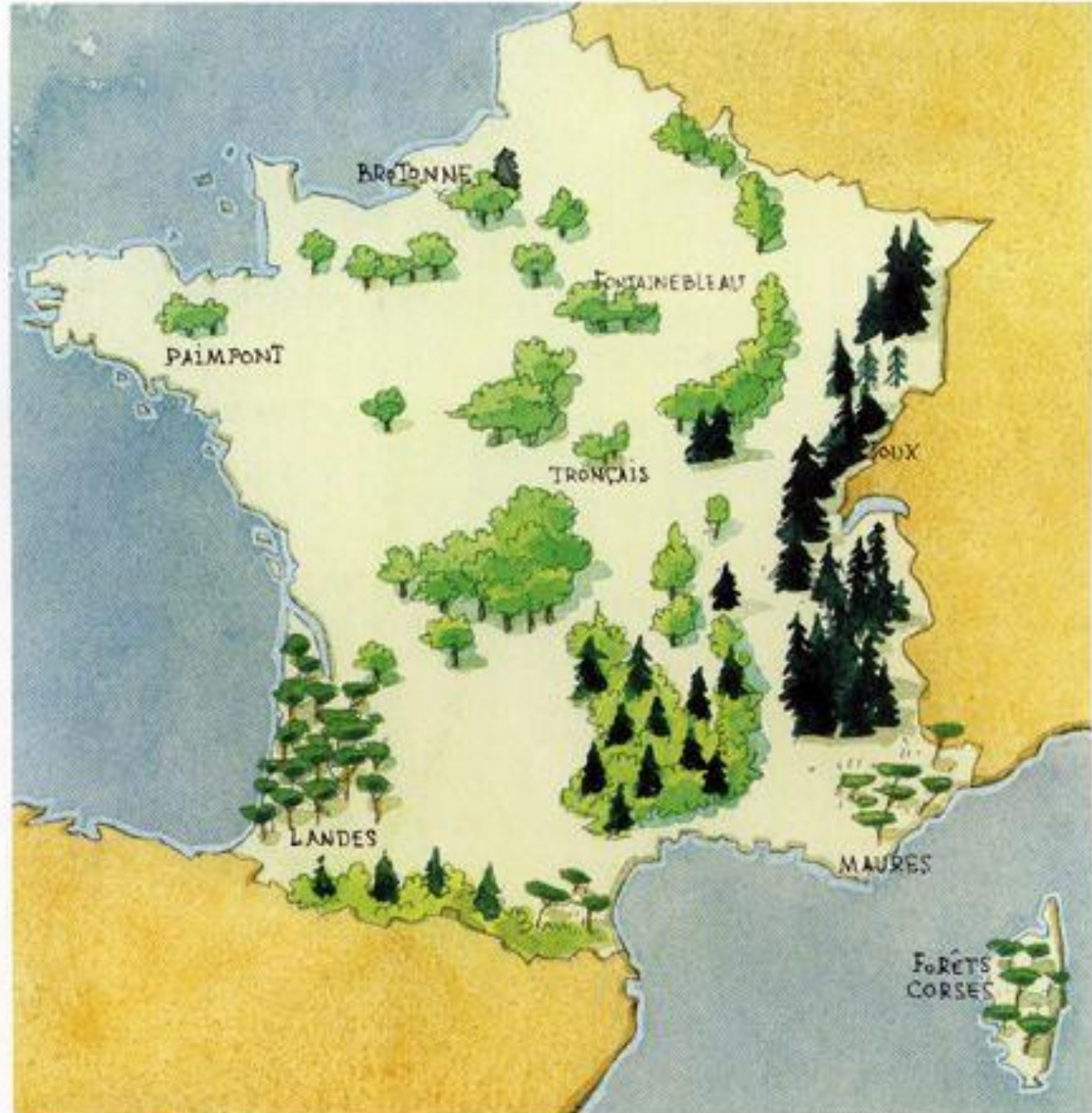
forêts mixtes : feuillus et conifères



forêts de conifères



forêts méditerranéennes, garrigues et maquis



La forêt française se compose de différents types de forêts :

- **La forêt tempérée** (milieu plus ou moins humide et froid des zones océaniques et continentales):

En plaine et collines : **feuillus caduques**, essentiellement **chêne, châtaigner, hêtre, frêne, charme**

En montagne: **conifères**, essentiellement sapins et épicéas

- **La forêt méditerranéenne** (milieu plus sec et chaud) : **feuillus persistants** (chêne-liège, chêne vert), **pin maritime, garrigue et maquis**



Hêtre



Chêne



Châtaigner



Charme



Frêne
© Roland Gissinger

Forêt tempérée: les feuillus caduques



Route

341

182

emini

183

220

184

348

307

222

186

185

de

223

188

187

Quatre

350

Plle

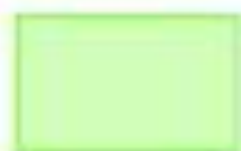
225

190

189

8 52€

200 m



Bois



Forêt fermée de
conifères



Forêt fermée de
feuillus



Forêt fermée mixte



Forêt ouverte



Lande ligneuse



Peupleraie



Sapin



Epicéa

Forêt tempérée: les conifères

Hauteluçe

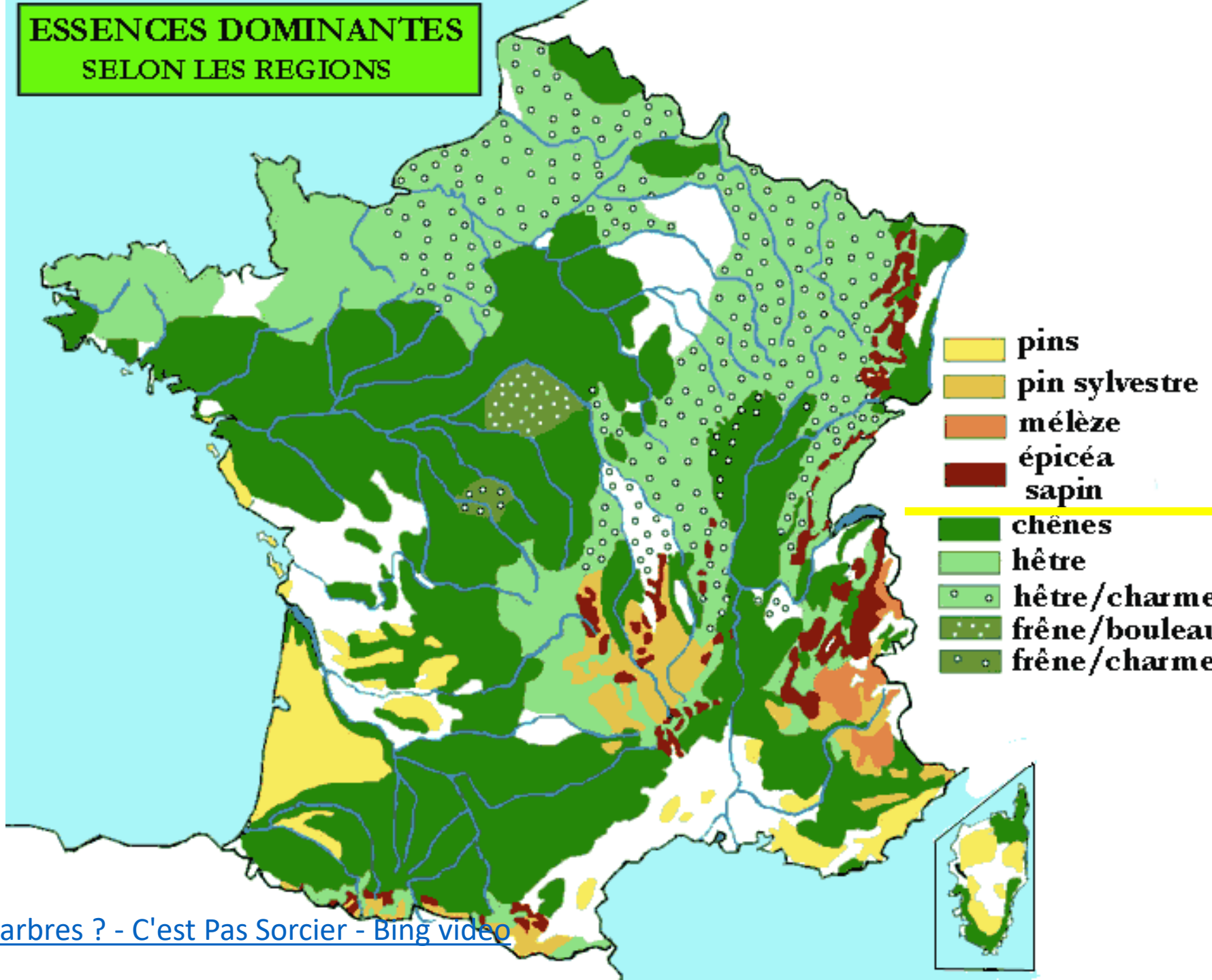


Échelle 1 : 8 528

0 200 m

**ESSENCES DOMINANTES
SELON LES REGIONS**

Les feuillus représentent **2/3** des arbres et dominant dans les zones de **plaines** et de **collines**. Le **chêne** représente **41%** des forêts françaises.





Frêne

© Roland Gissinger



Chêne-liège



Chêne-vert



Pin maritime

Forêt méditerranéenne

Les **régions méditerranéennes** sont associées à des paysages spécifiques : **forêts de chênes verts, de chênes liège et de pins maritimes** (Massif des Maures dans le Var), **Castagniccia** du **Nord-Est corse** où le **châtaigner** a permis une **économie rurale de subsistance**. Les formations de **maquis** et de **garrigue** complètent les espaces forestiers (20% de la surface de la Corse).

Castagniccia (forêt de chataîgniers) en Corse

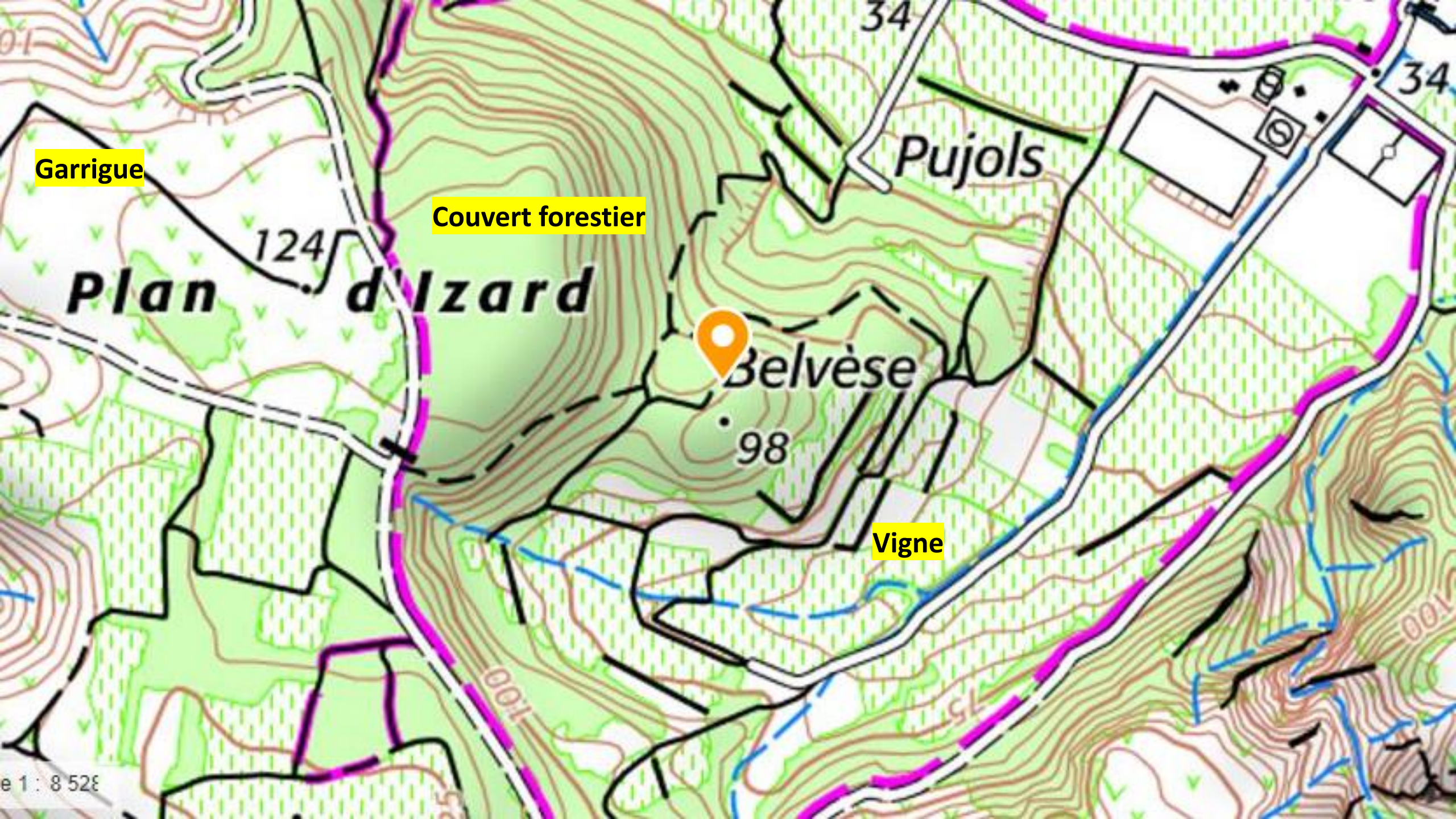




Garrigue



Maquis



Garrigue

Couvert forestier

Plan d'Alzard

Pujols

Belvèse

98

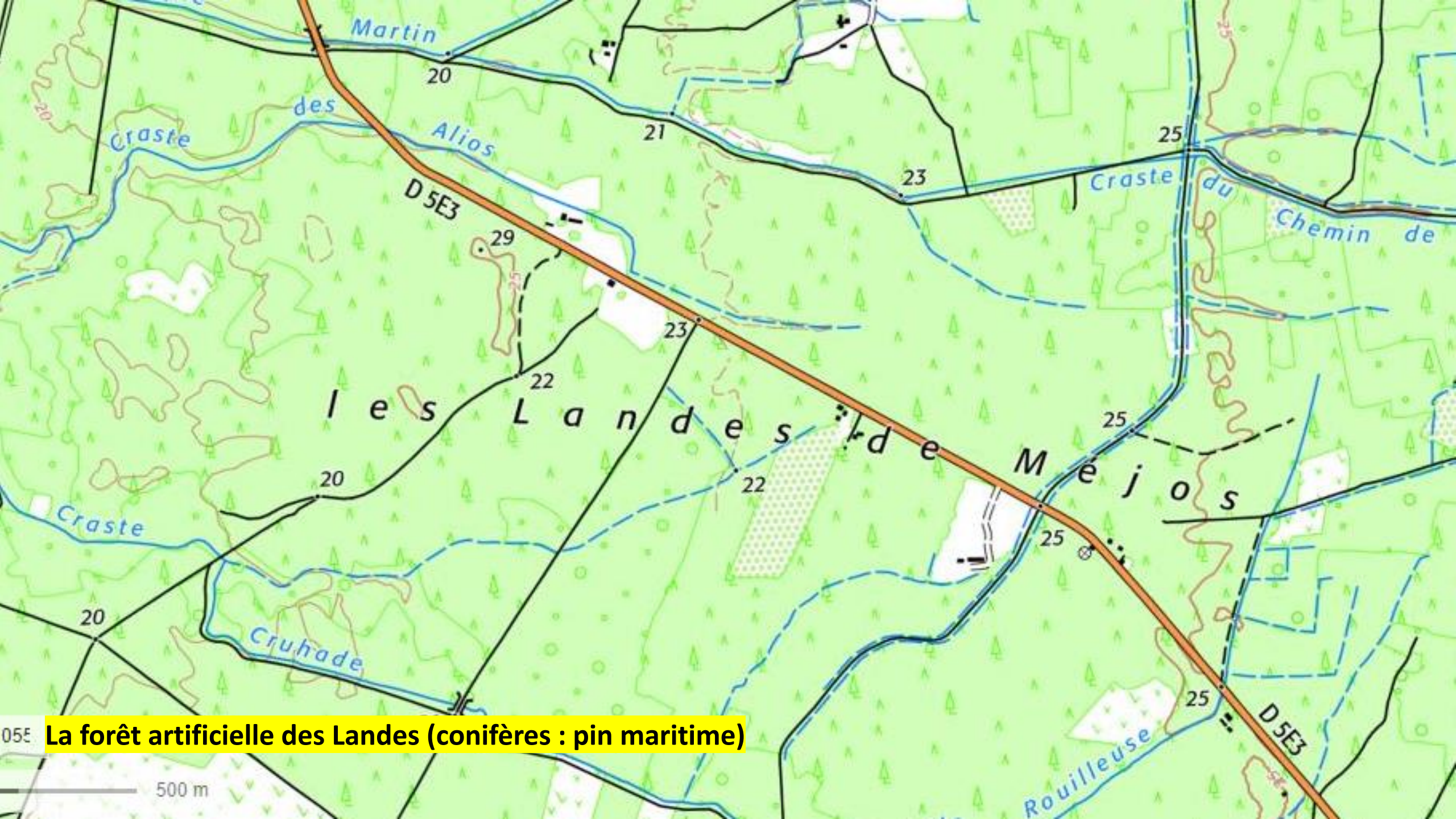
Vigne

1 : 8 528

Les forêts artificielles des Landes de Gascogne et de Sologne ont été plantées sous le Second Empire afin de bonifier les terrains sableux et humides et de développer la filière bois. En résultent deux paysages spécifiques constitutifs de leurs identités régionales : la forêt monospécifique landaise composée de 950 000 hectares de pins maritimes et la forêt de Sologne principalement de feuillus (chêne, charme, érable).

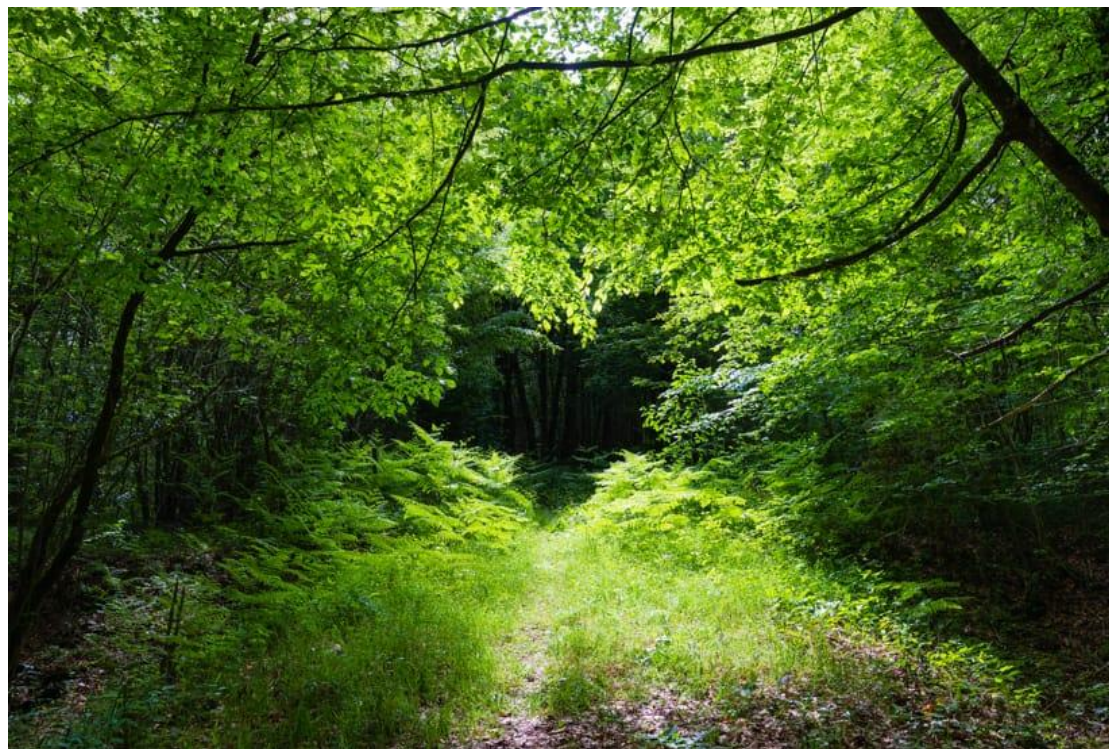
La forêt des Landes



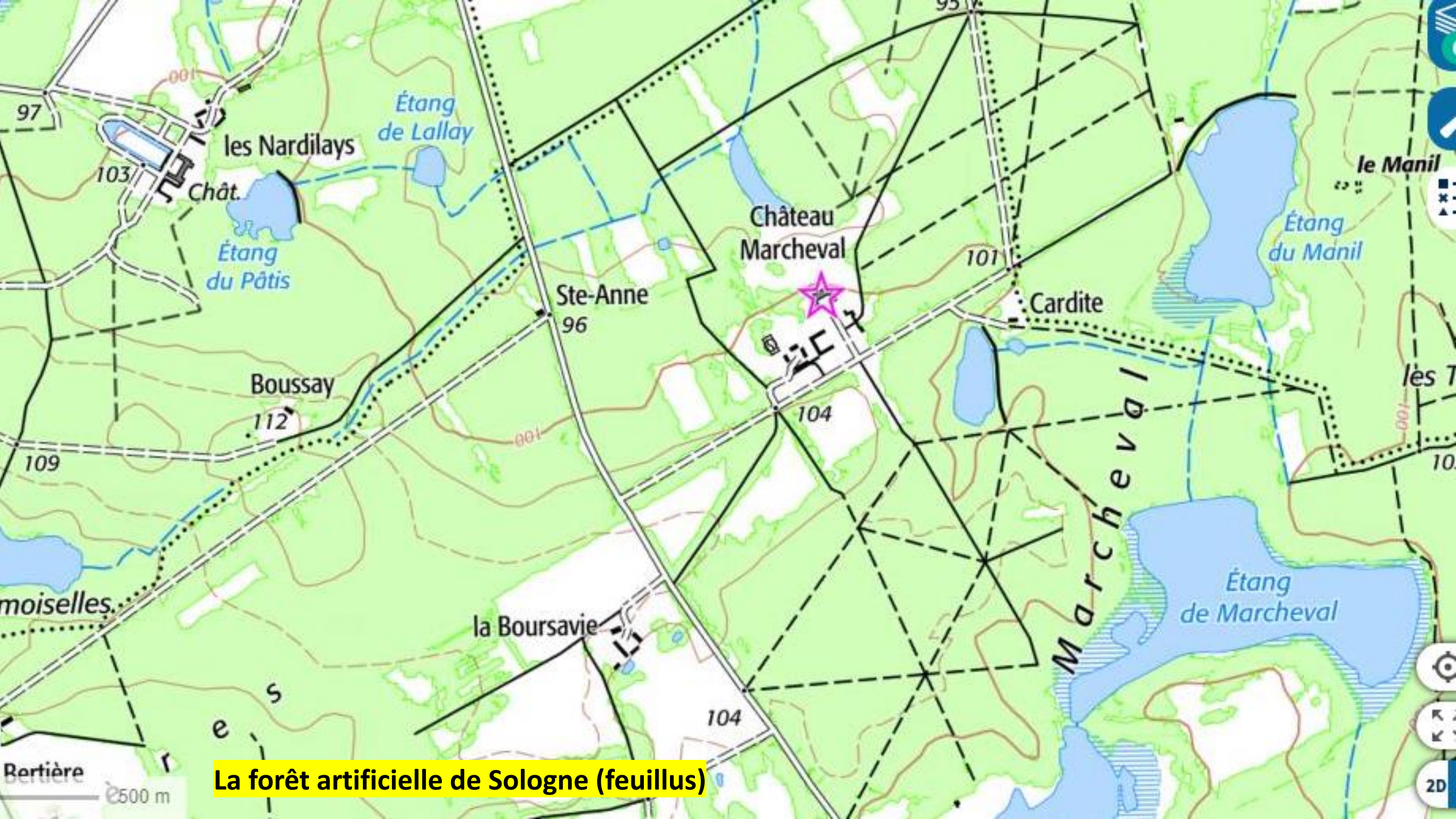


La forêt artificielle des Landes (conifères : pin maritime)

500 m



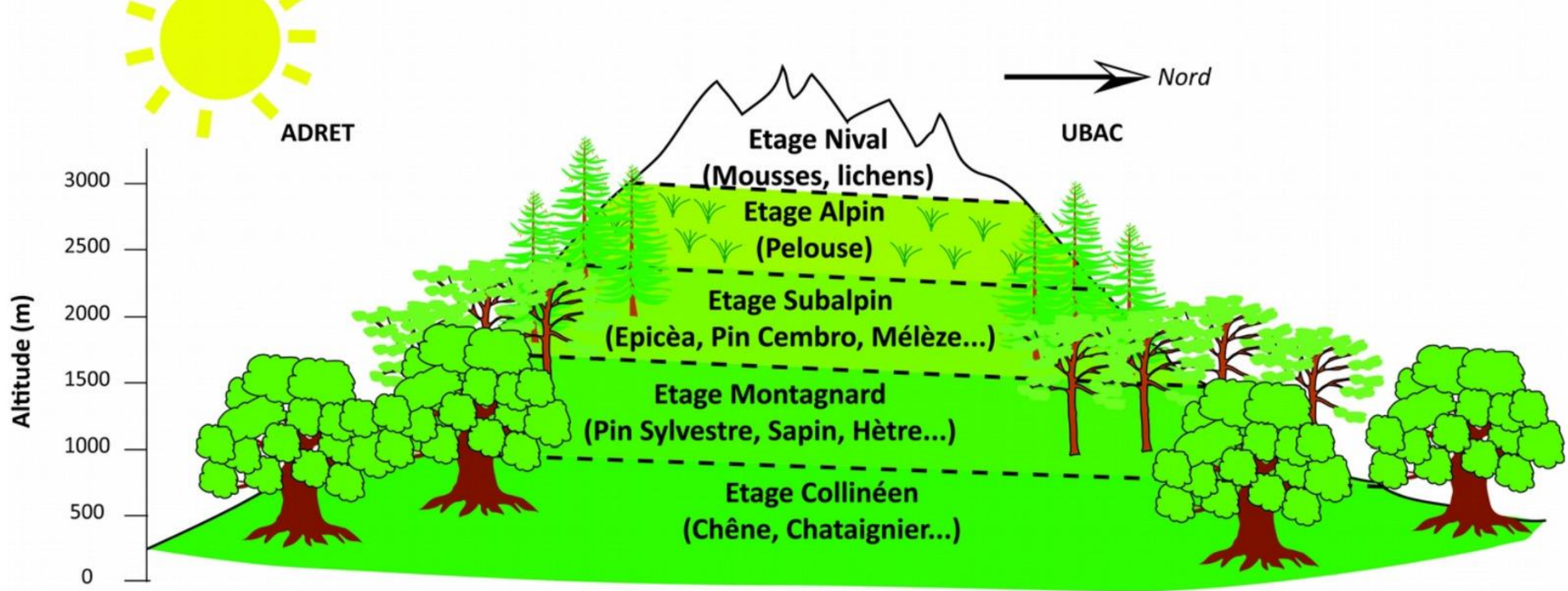
La forêt de Sologne



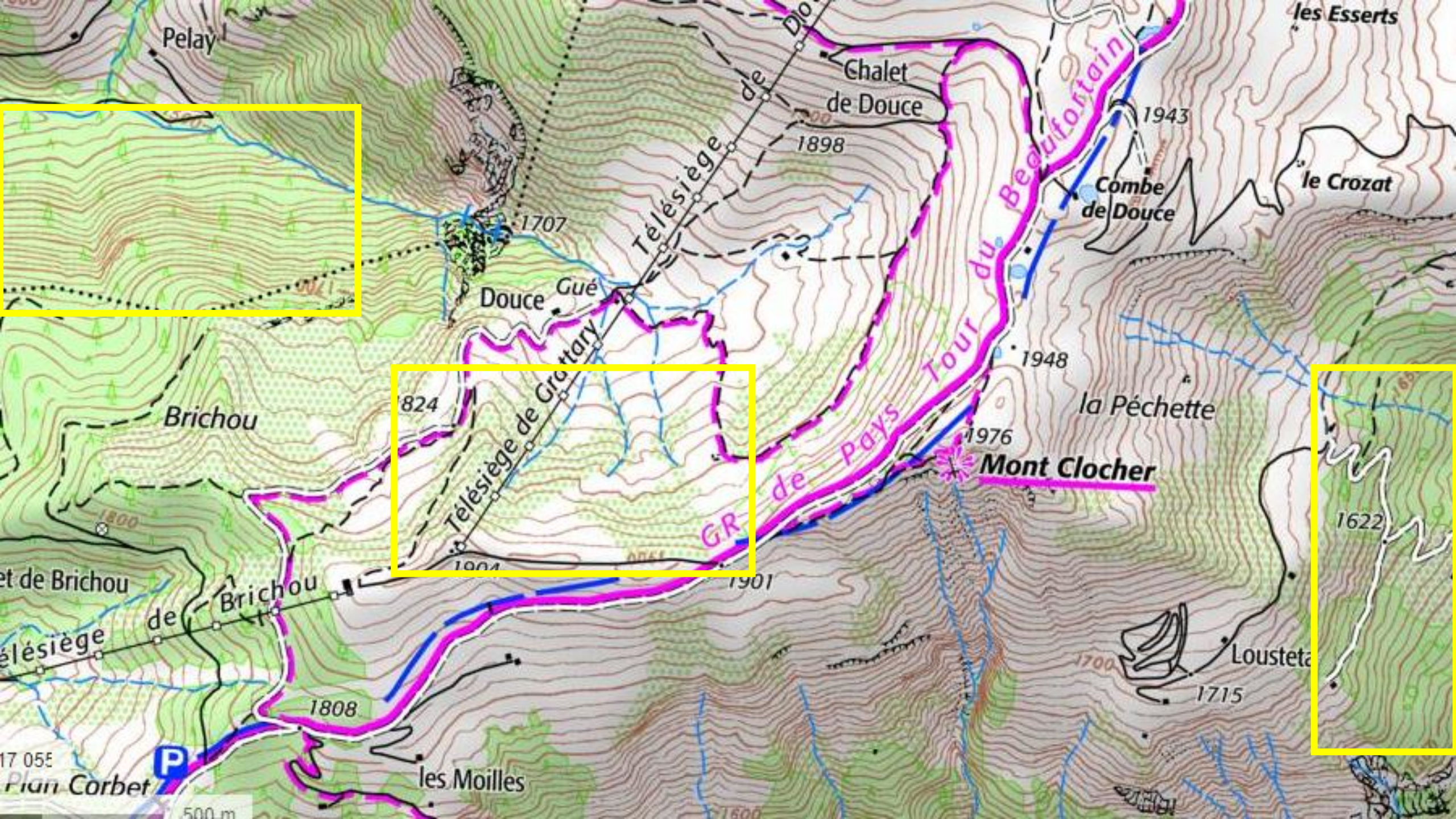
La forêt artificielle de Sologne (feuillus)

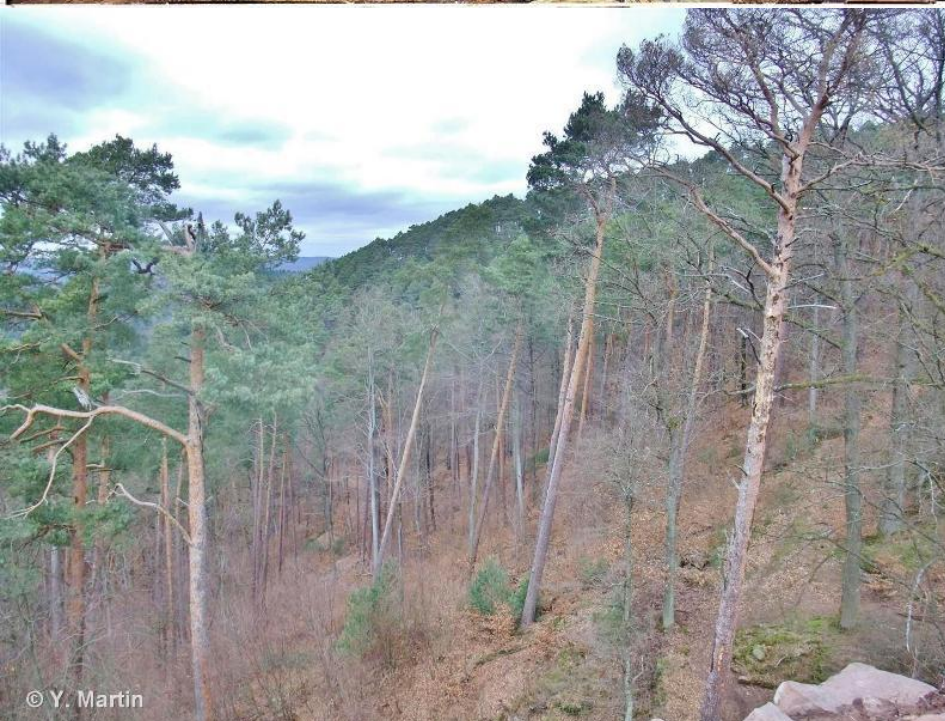
Bertière 500 m

2D



En montagne, on distingue un **étagement de la végétation**. Dans les **Alpes**, les **feuillus** s'étendent sur l'**étage collinéen** (jusqu'à 1000 m), les **forêts mixtes (hêtraie-sapinière)** sur l'**étage montagnard** (jusqu'à 1700 m), les **résineux (épicéa, mélèze)** sur l'**étage subalpin** (jusqu'à 2400 m).





Les aménagements forestiers contribuent aussi à différencier les territoires : **sapins** sur le versant lorrain des Vosges, **pins sylvestres** sur le versant alsacien.



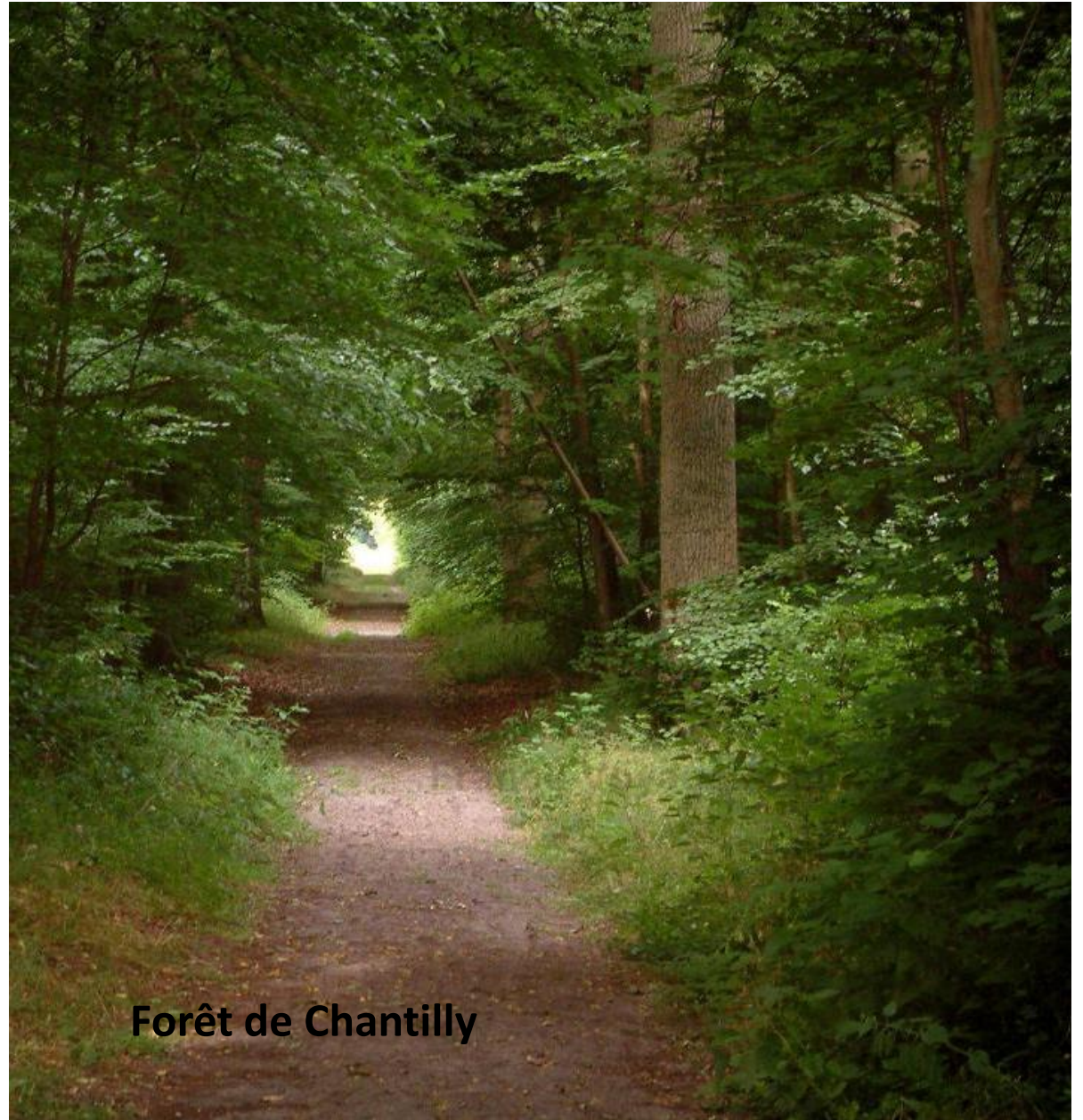
I. La forêt en France : un espace aux spécificités marquées

1. Des caractéristiques régionales distinctes

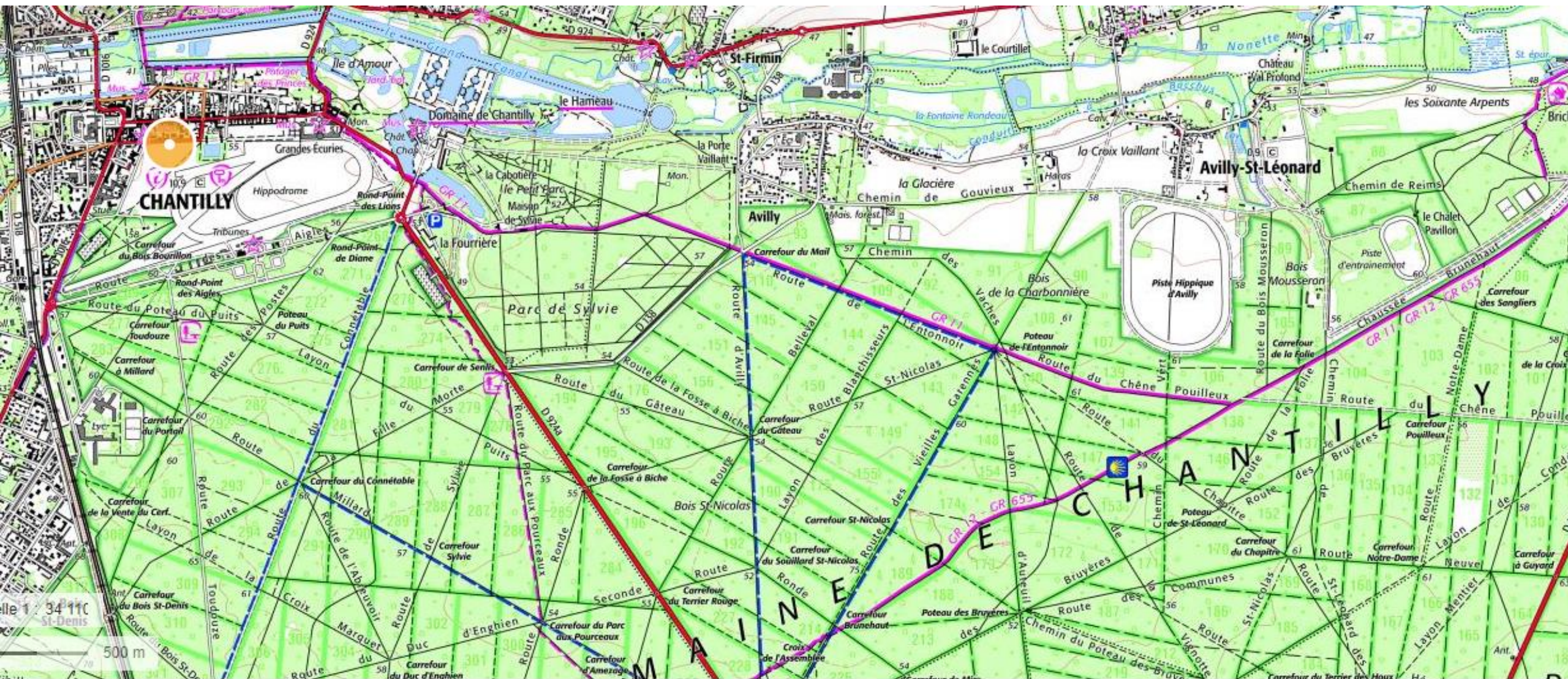
I.2 La forêt, un marqueur identitaire et paysager

Par ses **paysages**, son **histoire** et **ses fonctions économiques et sociales**, **la forêt** est un élément caractéristique de **l'identité de certaines régions françaises**.

Traditionnellement associées aux **grands domaines royaux ou aristocratiques**, les **forêts de la périphérie de Paris (Chantilly, Fontainebleau ou Rambouillet)** forment des paysages de **chênaies** qui s'intègrent à **l'identité des territoires périurbains**.



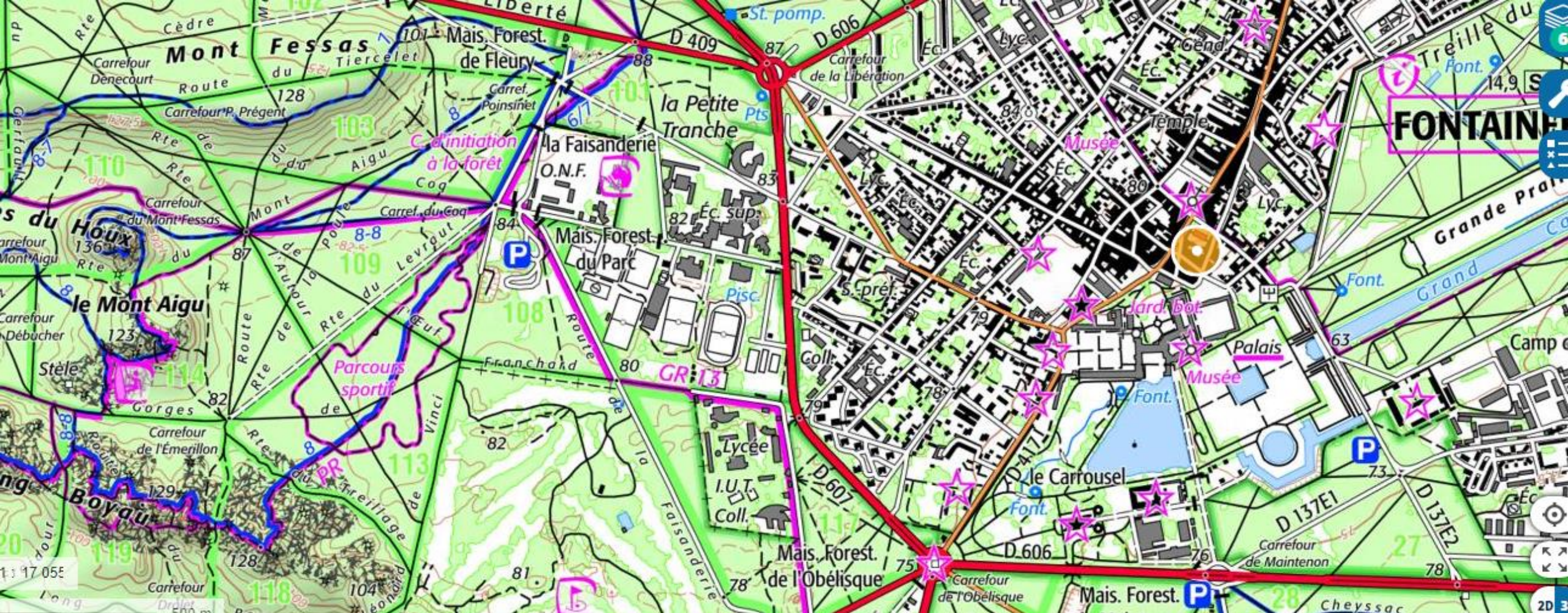
La forêt de Chantilly (60 km au Nord-Est de Paris) est renommée pour ses pistes cavalières à proximité d'un hippodrome prestigieux.

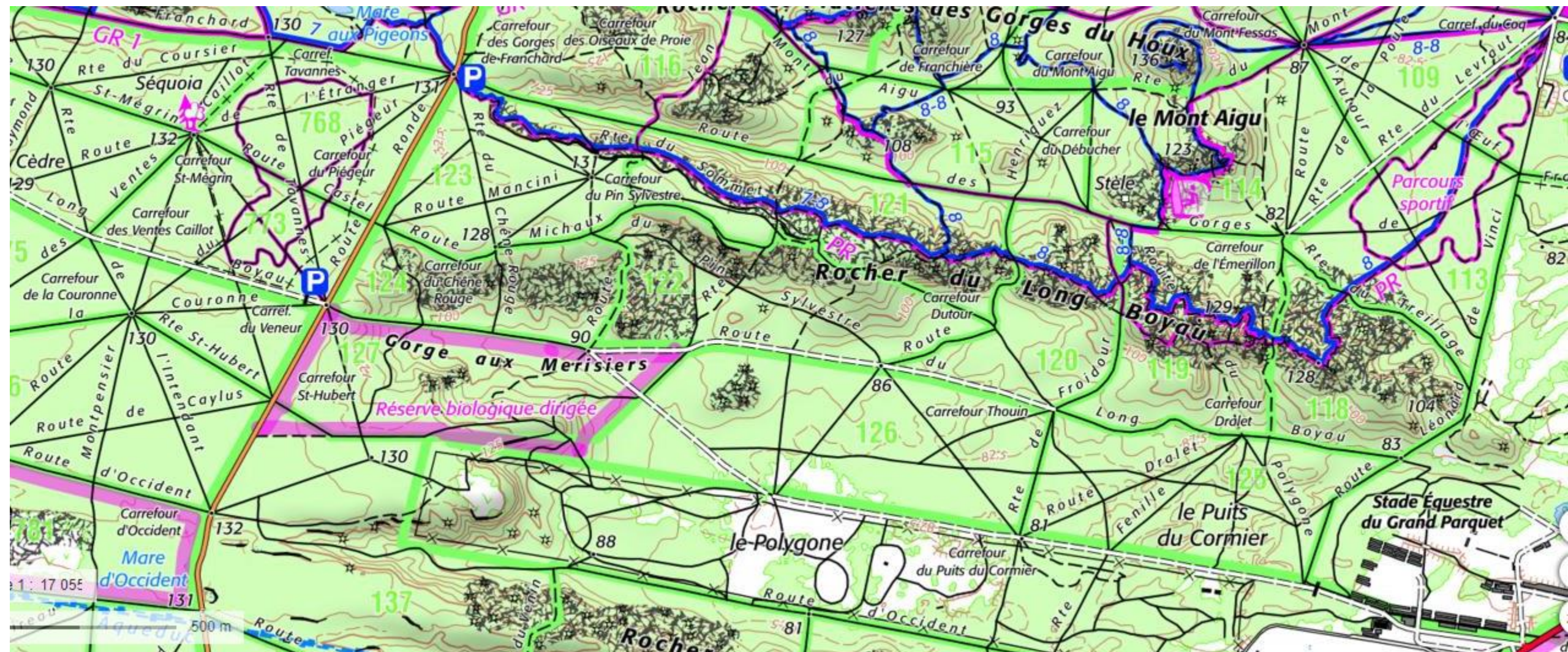




Forêt de Fontainebleau

photo-Paysage.com



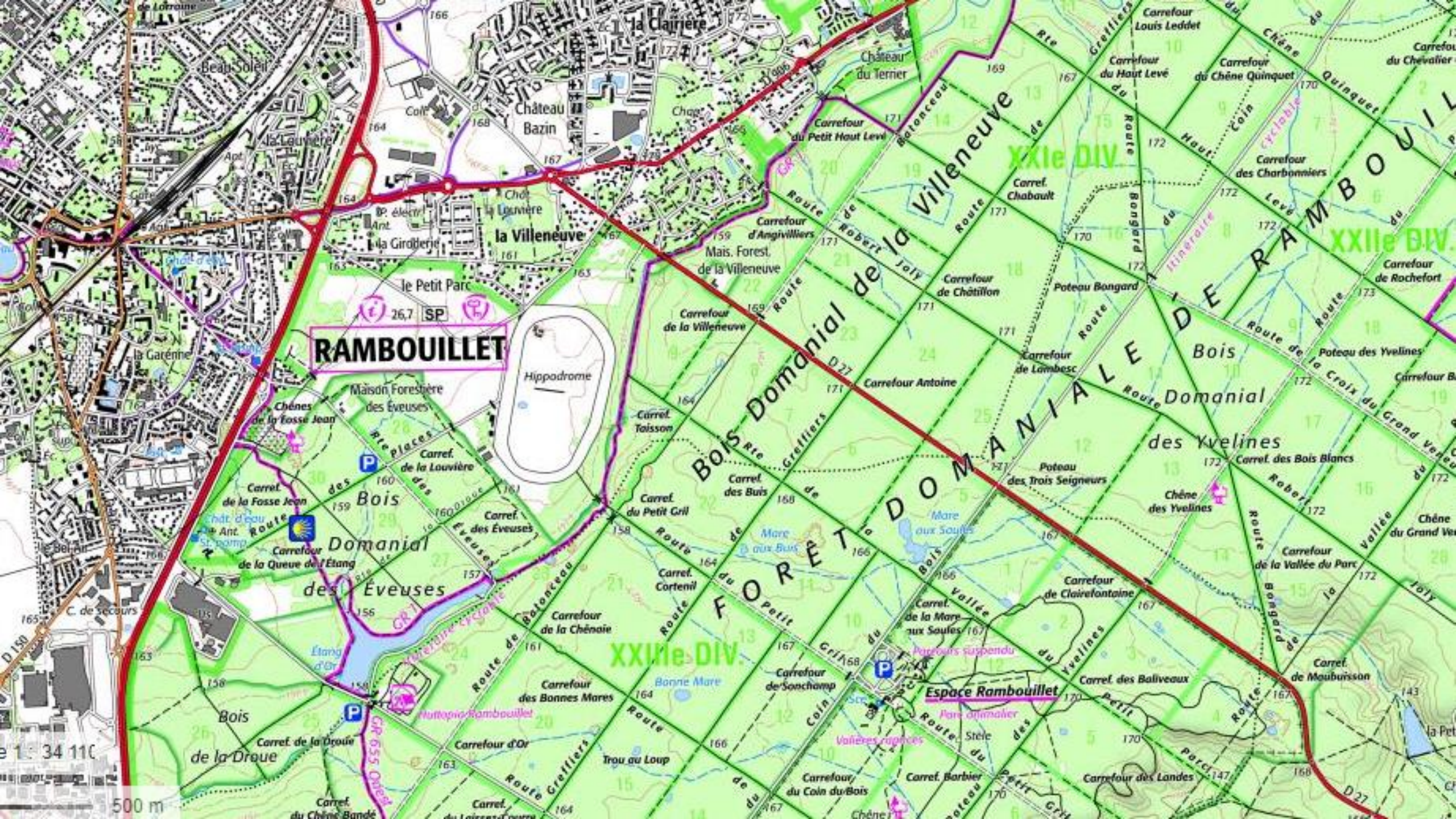


Fontainebleau (70 km au Sud-Est de Paris) est entourée par une vaste forêt essentiellement publique (25000 hectares). Cet ancien domaine de chasse royal abrite désormais les loisirs sportifs (escalade, VTT, marche).



Forêt de Rambouillet (50 km au Sud-Ouest de Paris)





RAMBOUILLET

26,7 SP



XXIIIe DIV.

XXIe DIV.

XXIIe DIV.

Espace Rambouillet

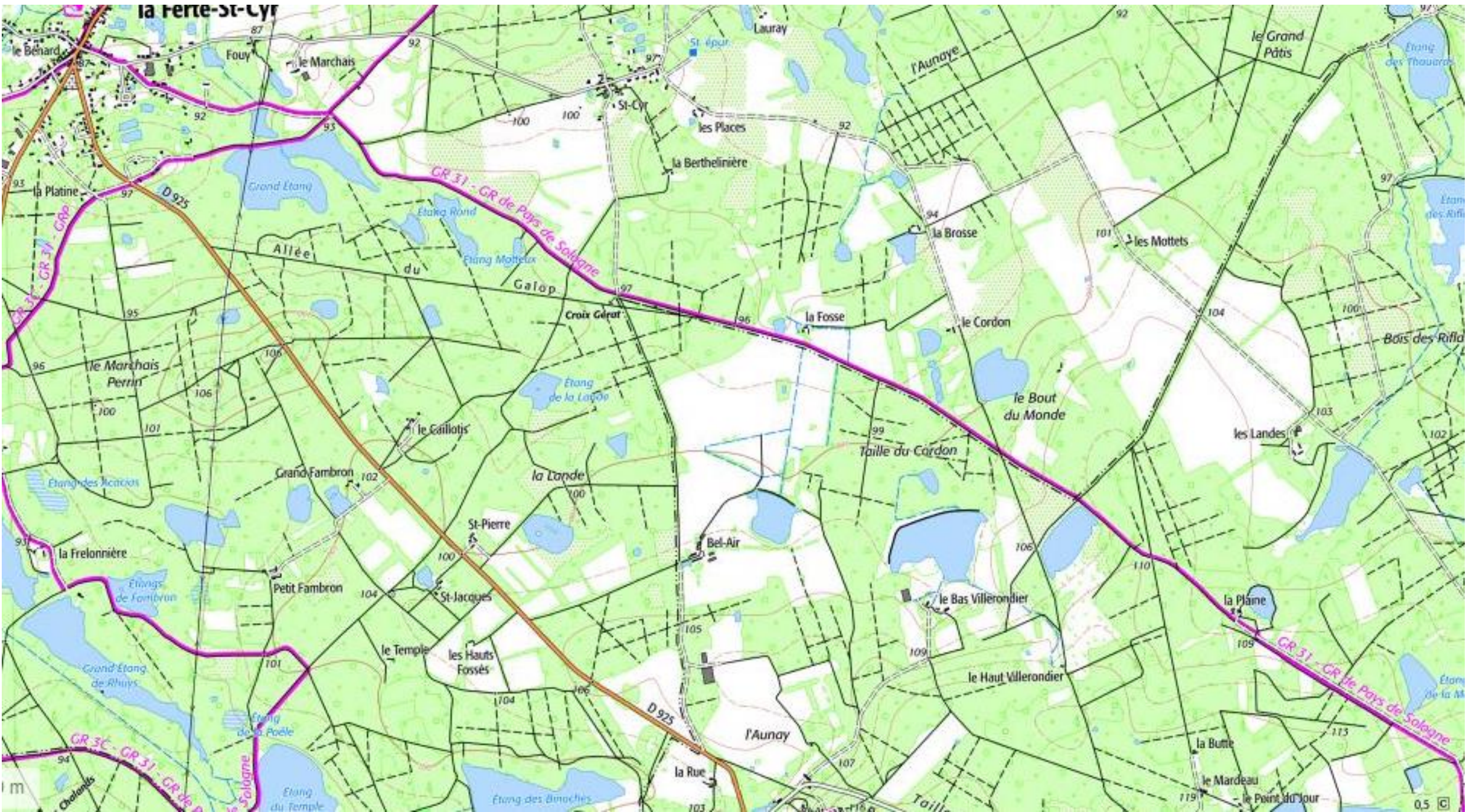
500 m

1:34 11c

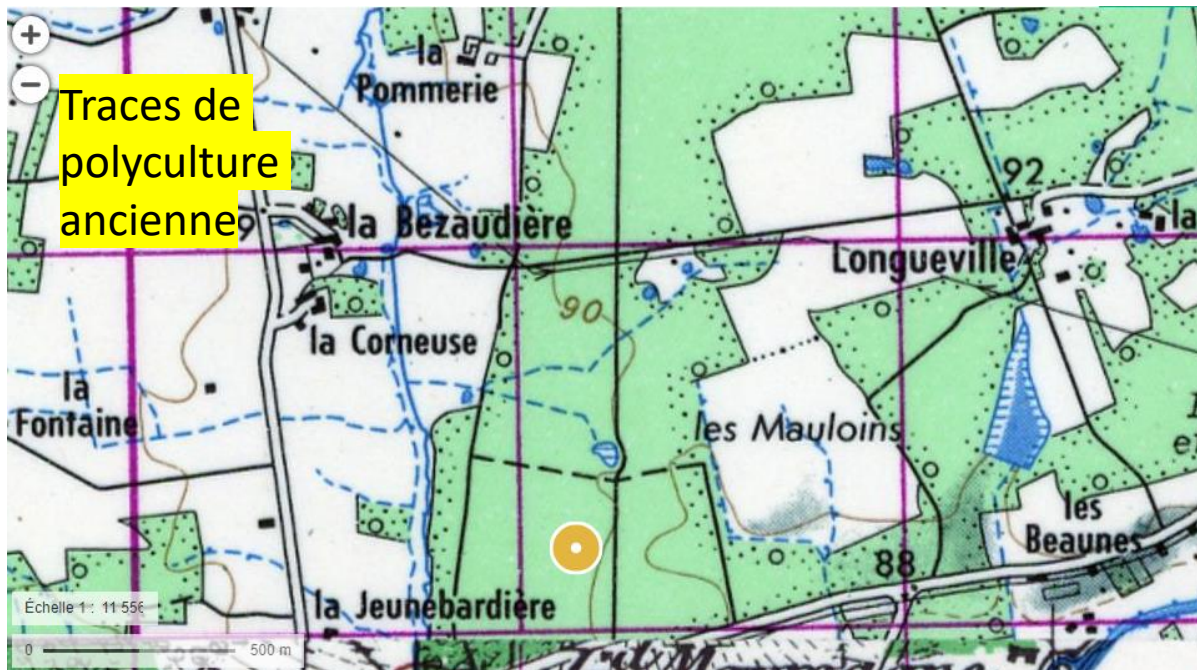
A **120 km au Sud de Paris**, la **forêt de Sologne** couvre une **plaine aux terrains sablonneux et argileux parsemés d'étangs**. A une identité régionale associée à la **sylviculture** s'ajoute l'image des bois utilisés pour la chasse au gros gibier (sangliers, cerfs) et à la **pêche**. La région est parsemée de **bois privés** et de résidences secondaires.



la Ferrière-St-Cyr

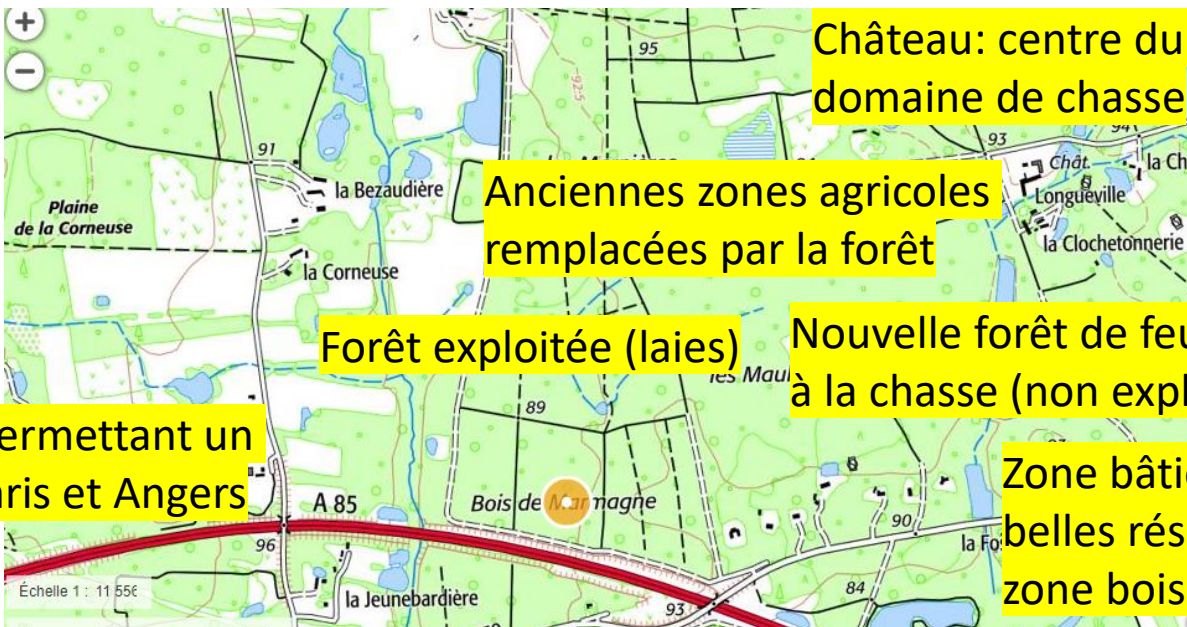


1950



Traces de polyculture ancienne

2021



Château: centre du domaine de chasse

Anciennes zones agricoles remplacées par la forêt

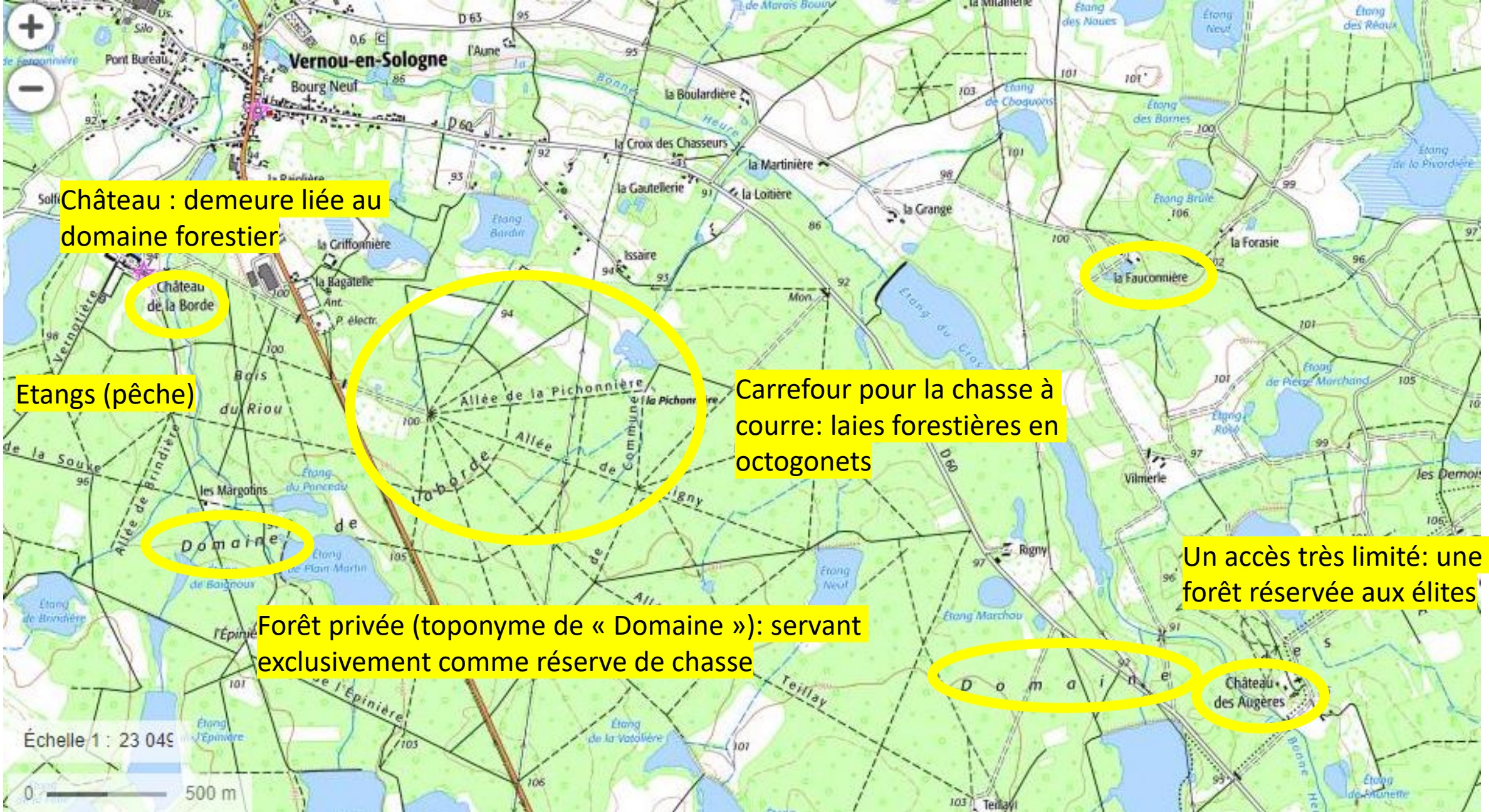
Forêt exploitée (laies)

Nouvelle forêt de feuillus destinée à la chasse (non exploitée)

Autoroute A85 permettant un accès rapide à Paris et Angers

Zone bâtie : proches de l'autoroute, belles résidences dans la nouvelle zone boisée

Un espace rural transformé par l'extension de la forêt en Sologne



La forêt privatisée pour les plus aisés en Sologne : une réserve de chasse à courre

I. La forêt en France : un espace aux spécificités marquées

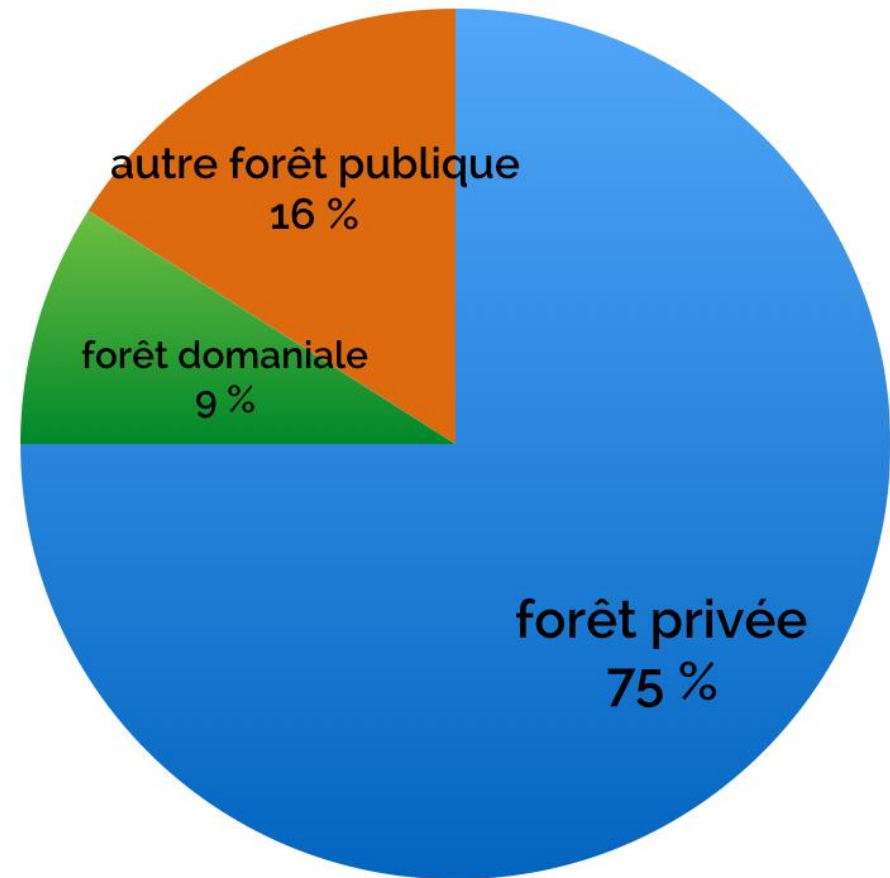
- 1. Des caractéristiques régionales distinctes**
- 2. La forêt, un marqueur identitaire et paysager**

I.3 La forêt française : un patrimoine majoritairement privé

La forêt française a la particularité d'être un **espace très majoritairement privé** : les **trois quarts de sa surface sont répartis entre 3.5 millions de propriétaires**.

Les **deux tiers possèdent moins de 4 hectares**, souvent divisés en **petites parcelles inégalement entretenues**. Ce sont des **espaces peu productifs** car difficiles à retenir.

A l'opposé de **grands domaines forestiers privés** appartiennent à des **propriétaires historiques** (noblesse, grande bourgeoisie) et des **entreprises** (investissements dans le patrimoine).



Etat des lieux actuel ^[1]

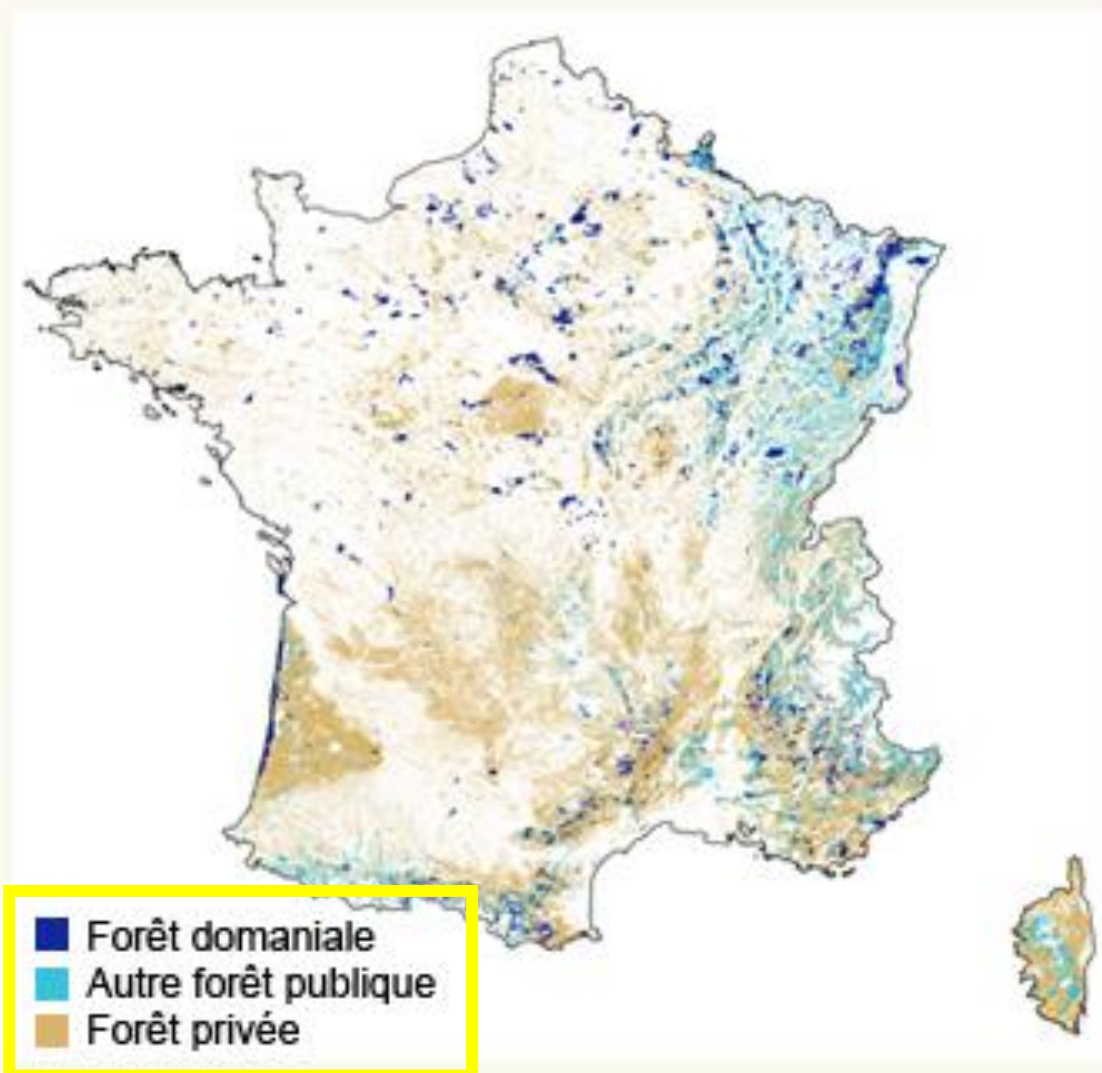
Les trois quarts de la forêt française métropolitaine (12,7 millions d'hectares) appartiennent à des **propriétaires privés**.

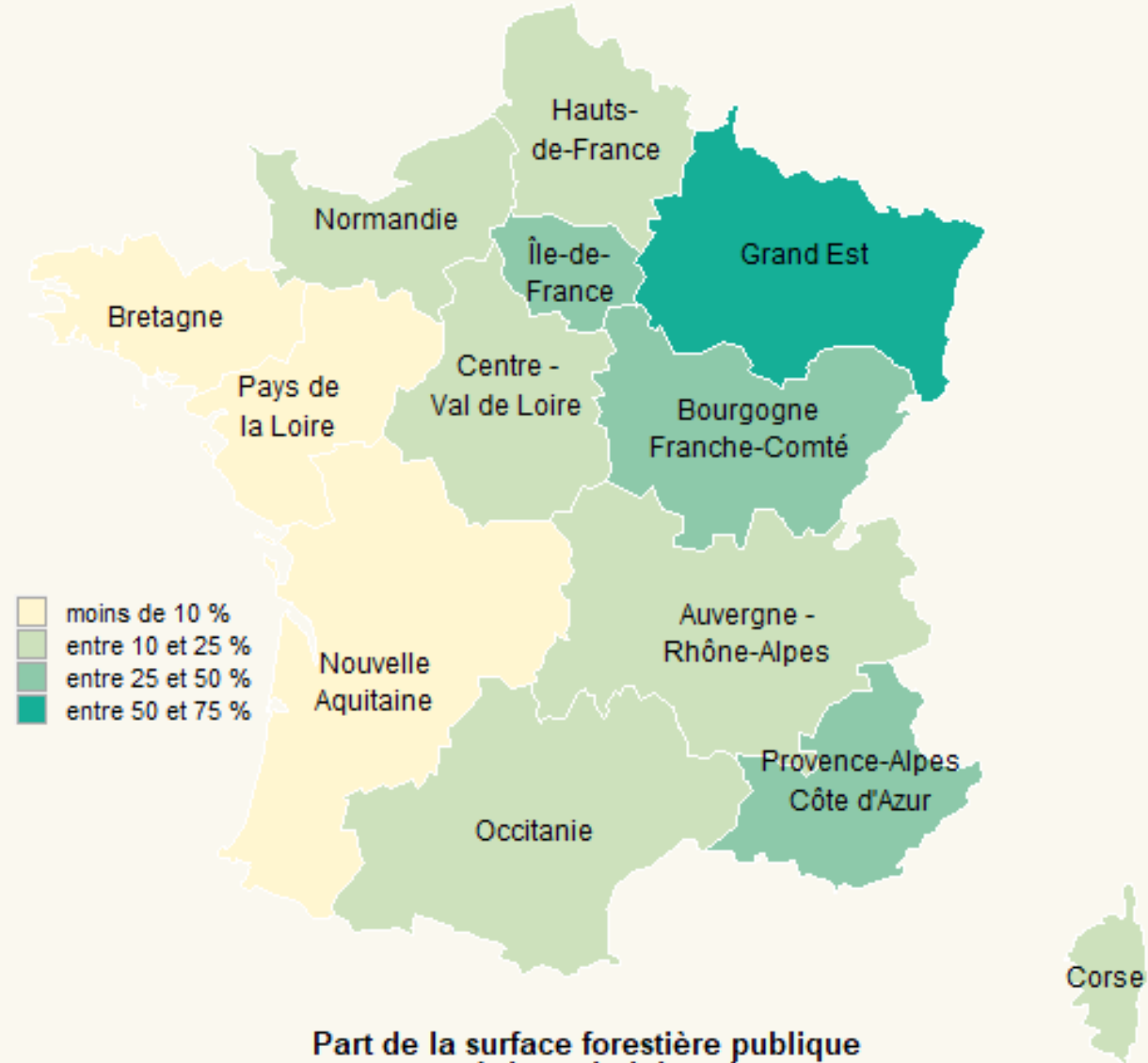
La forêt publique représente donc un quart des forêts métropolitaines. Elle se répartit entre les **forêts domaniales** (de l'État, 1,5 million d'hectares), et les **autres forêts publiques** (2,8 millions d'hectares), essentiellement des **forêts communales**.

Les forêts domaniales sont bien représentées dans le grand quart Nord-Est de la France.

La forêt d'Orléans est le plus grand massif domanial de France avec une surface d'environ 35 000 ha.

Les forêts communales et autres forêts publiques non domaniales sont importantes dans l'Est (Alsace, Lorraine, Bourgogne, Franche-Comté, etc.) et rares dans l'Ouest pour des raisons historiques.





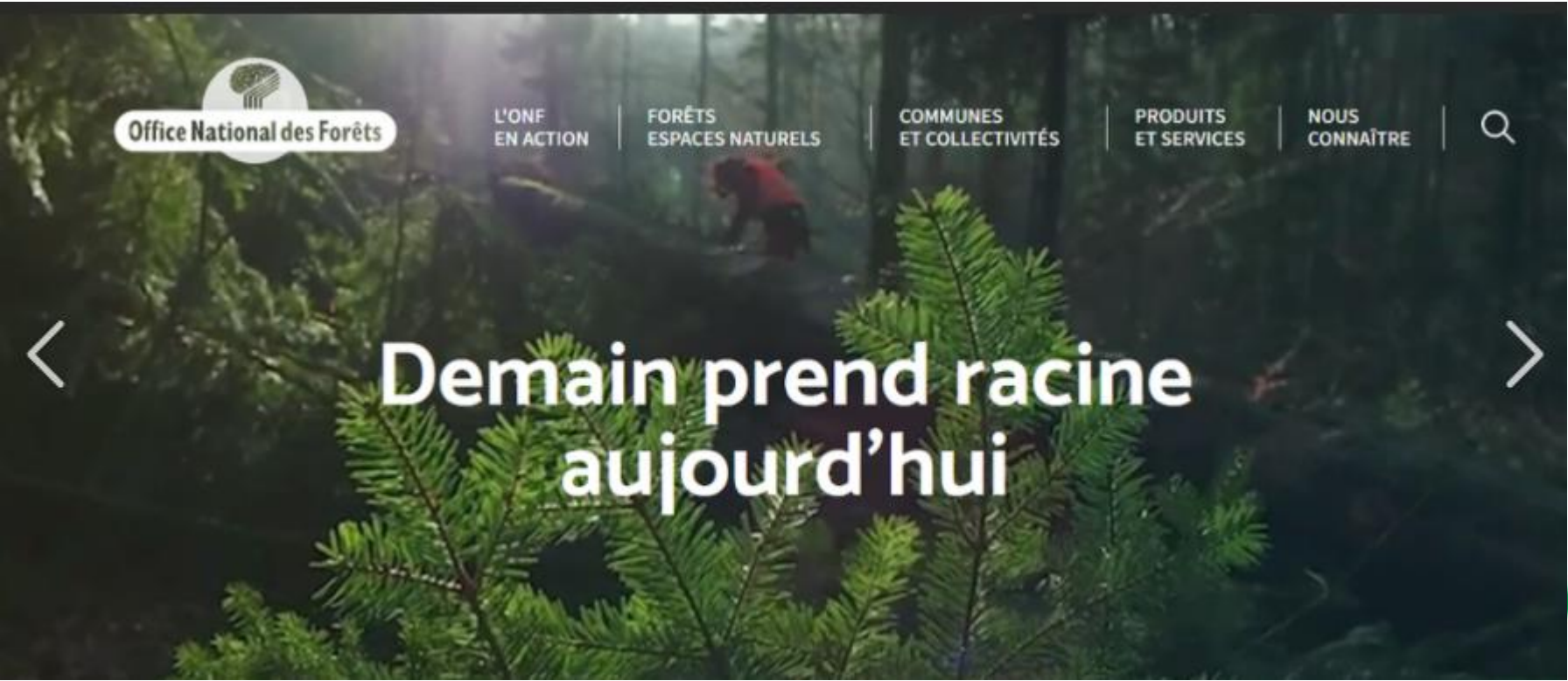
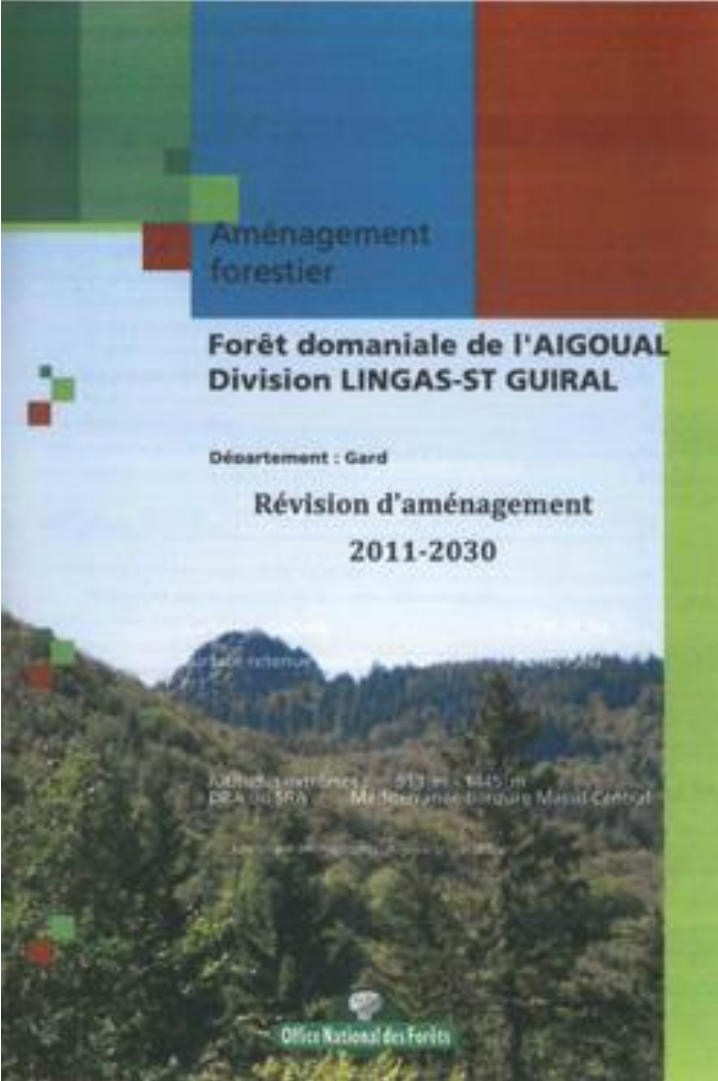
Globalement, dans l'ouest de la France la part de la forêt privée est nettement plus élevée que la moyenne nationale et dépasse 90 % pour les régions Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine et Bretagne. La région Grand Est est la seule région où la forêt privée est minoritaire (44 %).

Avec moins d'un quart des surfaces boisées, la forêt publique est très minoritaire en France.

Les forêts domaniales (10% de la surface) correspondent soit aux grandes réserves de chasse de l'aristocratie confisquées pendant la Révolution française, soit à de vastes domaines en montagne.

Leur gestion est régie par l'Aménagement forestier, un document produit par l'ONF (Office National des Forêts) pour en planifier l'entretien et l'exploitation.

Les collectivités territoriales possèdent 15% de la forêt française (anciens terrains communaux destinés au pâturage, zones plantées).

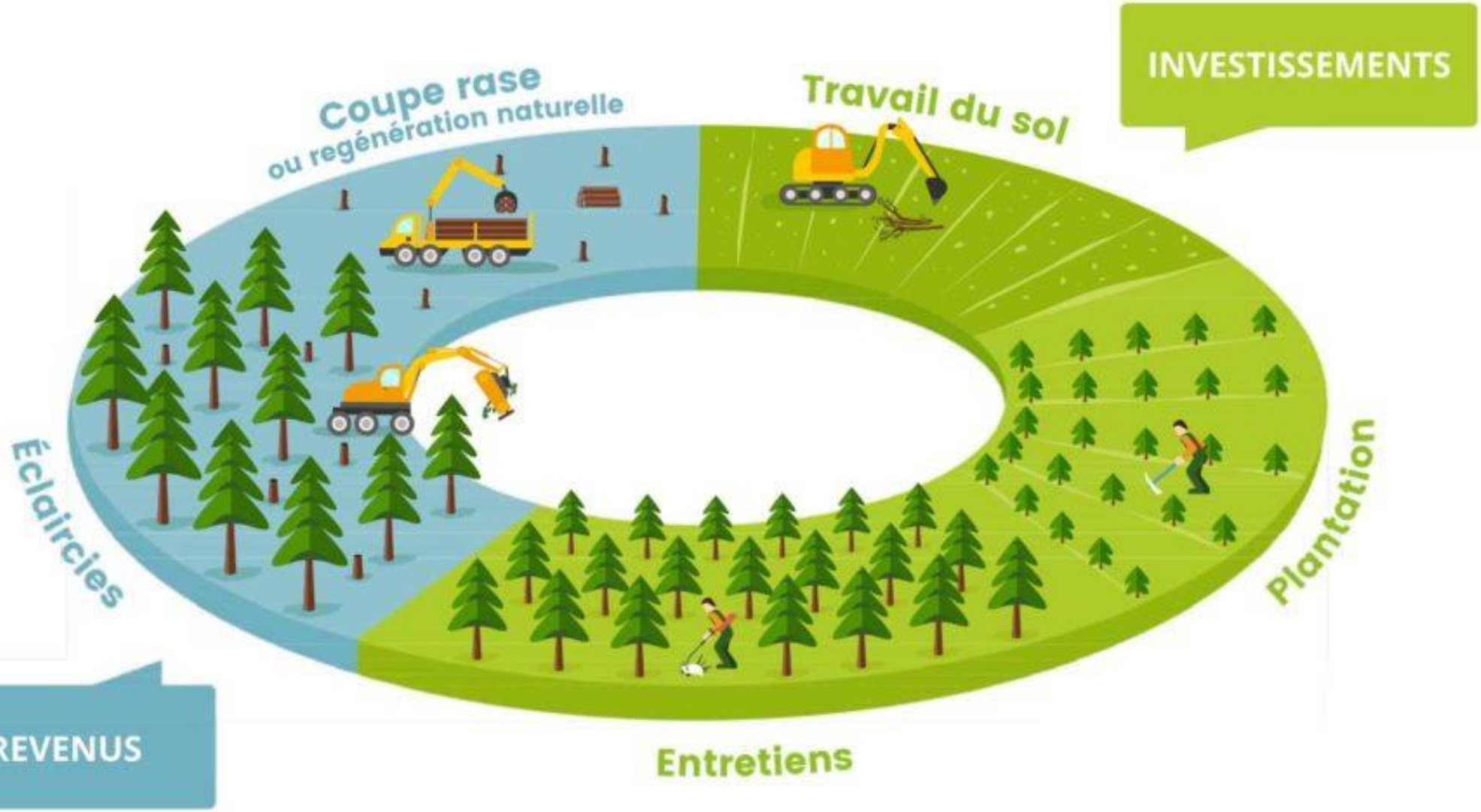


I. La forêt en France : un espace aux spécificités marquées

- 1. Des caractéristiques régionales distinctes**
- 2. La forêt, un marqueur identitaire et paysager**
- 3. La forêt française : un patrimoine majoritairement privé**

II. Les mutations des fonctions et des représentations de la forêt

II.1 La sylviculture et la filière bois : l'exploitation économique de la forêt



Coupe rase
40 à 50 ans

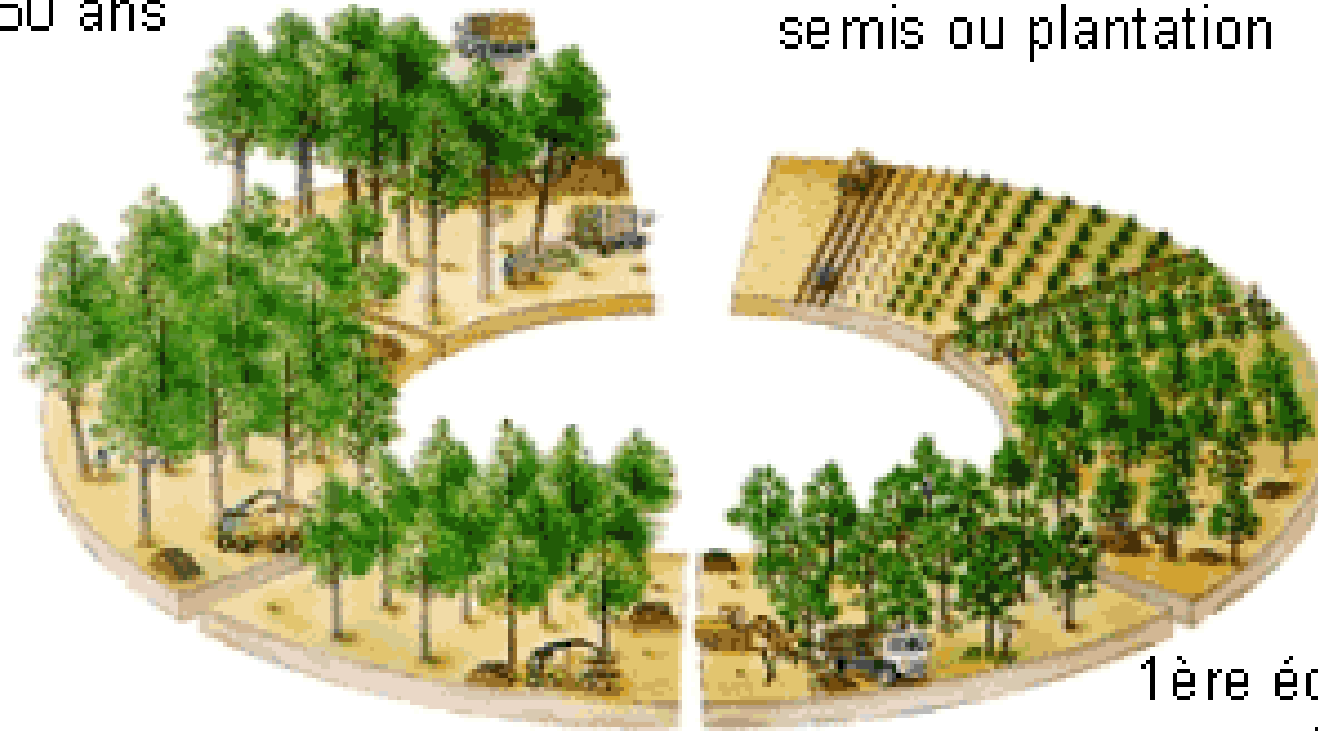
Préparation du sol
semis ou plantation

Entretien du
jeune boisement

3ème et 5ème
éclaircie
Tous les 5 ans

2ème éclaircie
17 à 20 ans

1ère éclaircie et élagage
10 à 12 ans



Exploitation de la futaie adulte et vente de ses bois
partie IV

Reconnaître l'espèce de chêne partie I
Installation de la régénération partie II

Cloisonnements et dégagements
partie II



Des éclaircies très fréquentes
partie III

Désignation, élagage et détourage
des 70 tiges d'avenir par hectare
partie III

Un dépressage très vigoureux
indispensable
partie III.

DES FORÊTS ET DES HOMMES



425 000

EMPLOIS
EN FRANCE

=

+ QUE L'INDUSTRIE
AUTOMOBILE



100 M³

DE BOIS
RÉCOLTÉS

=

1 EMPLOI



60 000

ENTREPRISES
EN FRANCE



60

MILLIARDS
D'EUROS
CHIFFRE
D'AFFAIRES

L'ARBRE DANS TOUS SES ÉTATS

LES FEUILLES ET LES PETITES BRANCHES

- Fertilisant pour le sol
- Habitats pour les insectes et les champignons
- Combustible

LES GROSSES BRANCHES

- Combustible
- Panneaux agglomérés, pâte à papier, carton

LE TRONC

SCIÉ, FENDU, TRANCHÉ OU DÉROULÉ

Tonnellerie, ébénisterie, parqueterie, menuiseries, charpente, emballages

CHUTES DE BOIS

Combustible, panneaux agglomérés, papier, carton

SCIURE

Combustible, panneaux agglomérés

LE SAVIEZ-VOUS ?

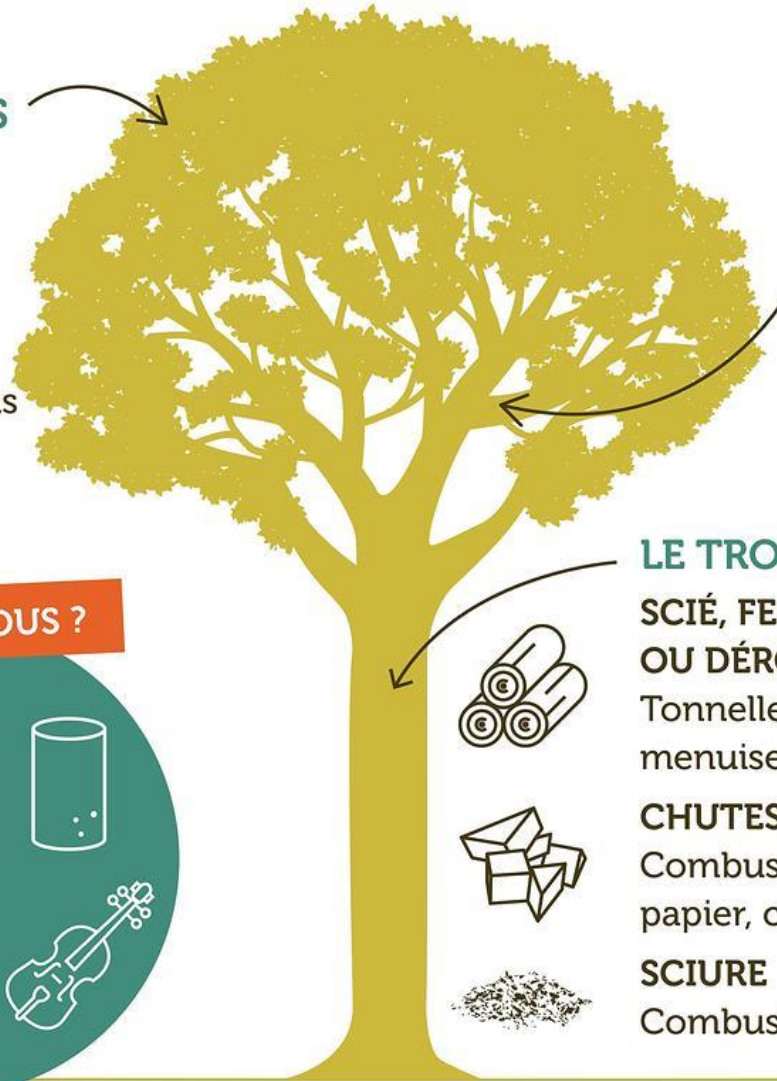
L'écorce du chêne liège

=
BOUCHONS



L'épicéa

=
VIOLON





La **silviculture** est la principale **exploitation économique** de la forêt. Elle alimente les **industries de première transformation** (sciage) et de **deuxième transformation** (construction, papeterie, ameublement, tonnellerie).

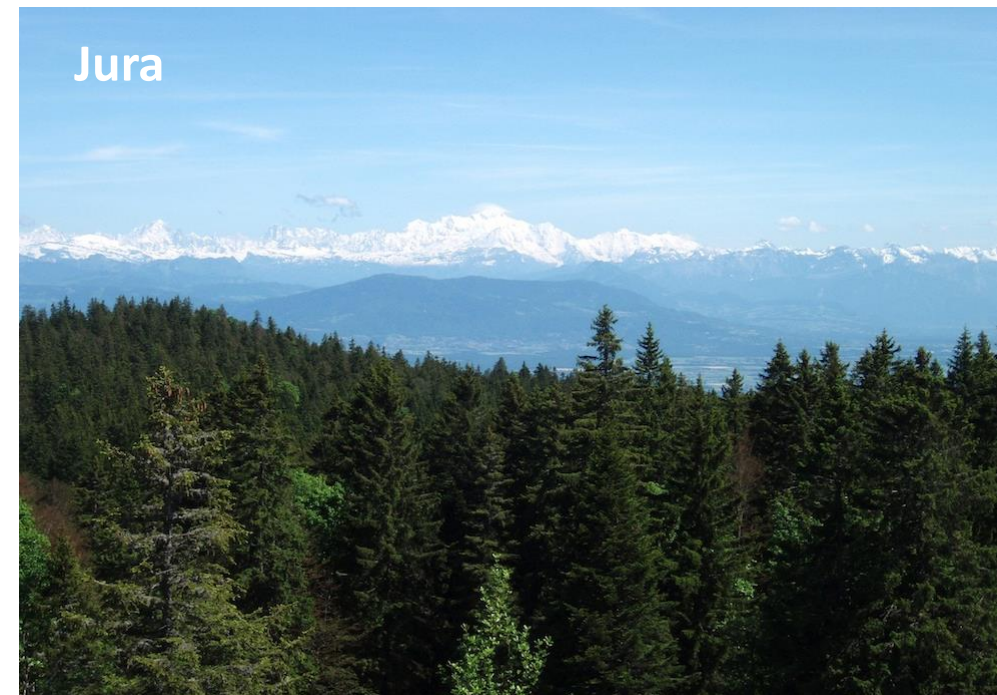
- Afin **d'encadrer la filière et de sécuriser l'alimentation des industries en bois de bonne qualité**, l'Etat a créé le **fonds forestier national (1946-2000**, depuis remplacé par une taxe) qui a permis la **plantation de plus de 2 millions d'hectares de forêt**, essentiellement sur des **terrains privés**. **L'extension des forêts de résineux en moyenne montagne (Vosges, Jura, Cévennes) est liée à cette politique.**
- Des **initiatives privées régionales** sont parallèlement mises en place par **les industriels pour soutenir le reboisement** (ex: plantations privées dans le massif vosgien).
- En France, **80 millions d'arbres sont plantés chaque année**, contribuant ainsi à la croissance du couvert forestier.

forêts de résineux en moyenne montagne

Cévennes

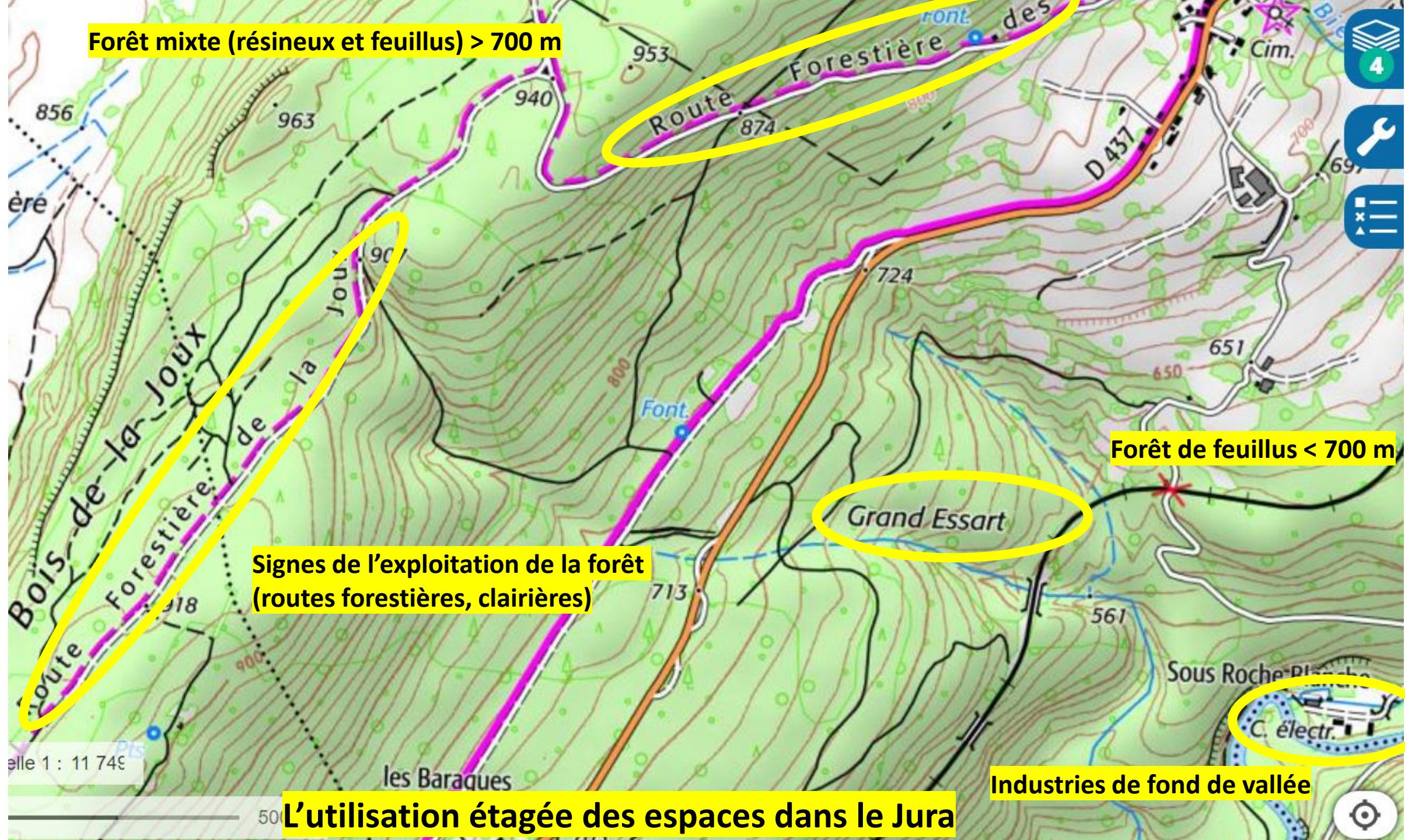


Vosges



Jura

Forêt mixte (résineux et feuillus) > 700 m



**Signes de l'exploitation de la forêt
(routes forestières, clairières)**

Forêt de feuillus < 700 m

Grand Essart

C. électr.

Industries de fond de vallée

L'utilisation étagée des espaces dans le Jura

elle 1 : 11 740

50



Pôle de formation :
lycée professionnel
des « arts du bois »

Espace de transformation : fond
de vallée concentrant les industries
et les habitats. Forte densité
d'activités et de populations

Zones industrielles
Champs spécialisés dans le
bois

Musée du bois

**Espace de
production :** massif
forestier exploité
fournissant le bois
nécessaire aux
transformations
industrielles en
fond de vallée

Zones industrielles
spécialisées dans le
bois

Échelle 1 : 11 755

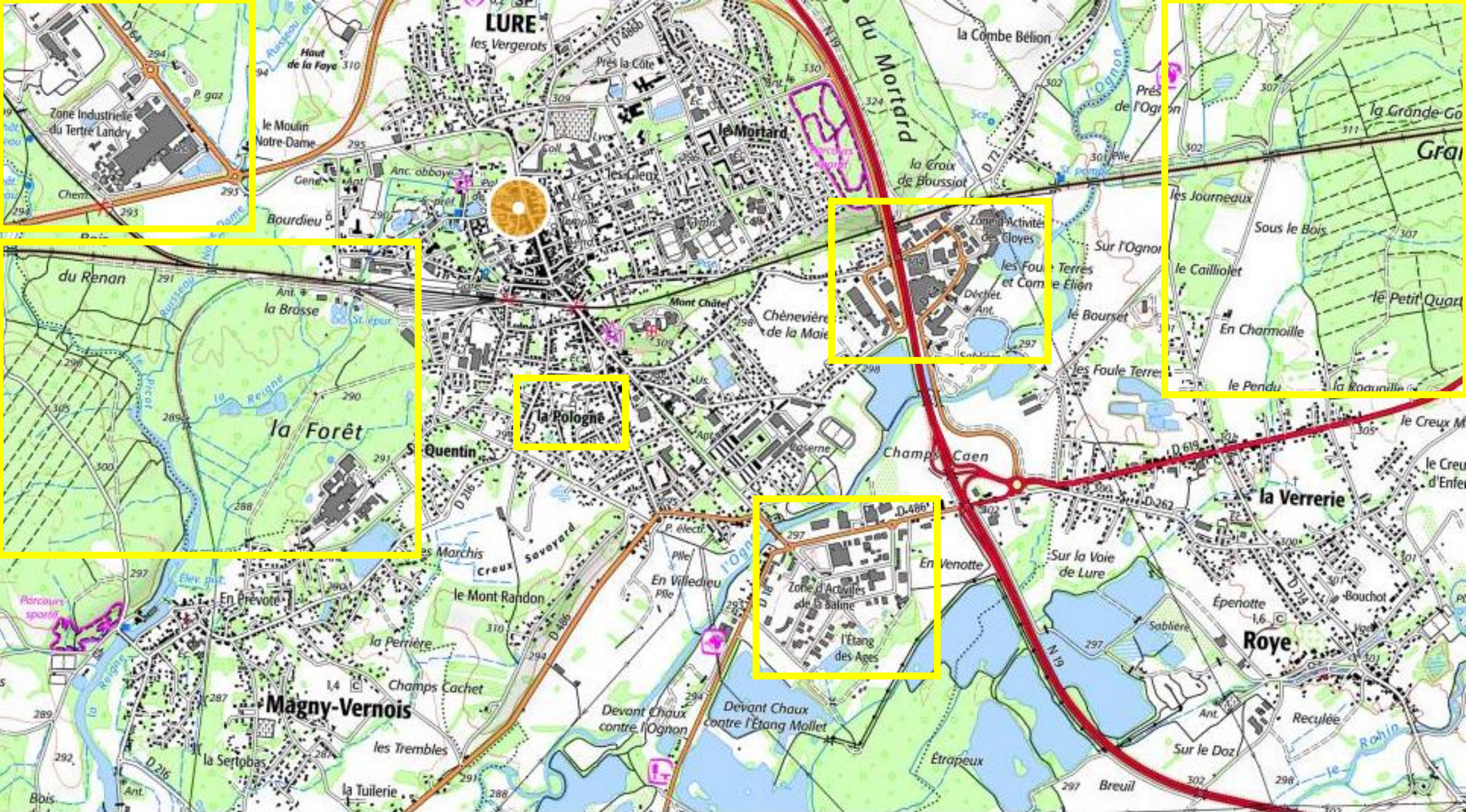
Une filière bois profitant de la complémentarité entre versants et vallées dans le Jura



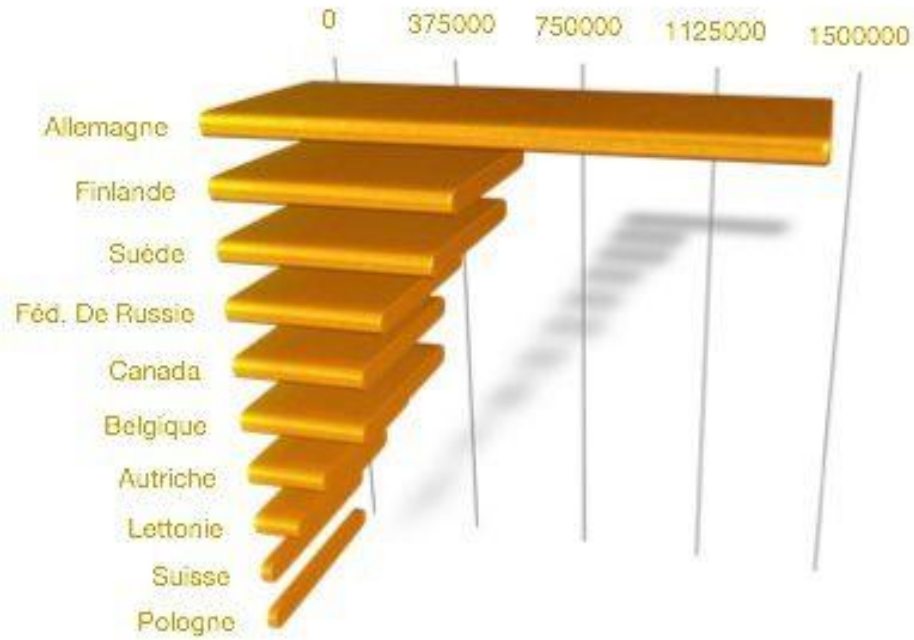




Un exemple d'**industrie** liée à la **sylviculture** à **Lure** sur le plateau de Haute-Saône dans les **Vosges**, où des **forêts productives (feuillus et résineux)** sont cultivées pour alimenter l'**industrie du meuble** (fournisseur d'IKEA) en panneaux de particules.



Principaux pays fournisseurs de sciages de conifères de la France (M3 - 2007)



Mais la croissance forestière masque **une situation économique paradoxale.**

La filière bois souffre d'une sous-exploitation des forêts, mal adaptées à la demande.

En effet, **les sciages consomment 80% de résineux alors que les forêts sont composées à près de 70% de feuillus.**

Ainsi, une partie des grumes de chêne (bois coupés couverts d'écorce) sont exportés, tandis que les besoins en résineux sont couverts par l'importation.

I. La forêt en France : un espace aux spécificités marquées

- 1. Des caractéristiques régionales distinctes**
- 2. La forêt, un marqueur identitaire et paysager**
- 3. La forêt française : un patrimoine majoritairement privé**

II. Les mutations des fonctions et des représentations de la forêt

- 1. La sylviculture et la filière bois : l'exploitation économique de la forêt**

II.2 La lutte contre l'érosion: la fonction environnementale de la forêt



Sur le littoral atlantique, l'ONF gère 380 km de sites dunaires boisés entre le Sud de la Bretagne et les Pyrénées. Dans les Landes de Gascogne où les sites dunaires sont sensibles à l'érosion liée à la mer et aux vents, la plantation de pins maritimes a permis de stabiliser les dunes.



Ces forêts plantées dans des sols sableux sont cependant particulièrement sensibles aux aléas : en 2009, la tempête Klaus détruit 230 000 hectares de forêts dans les Landes de Gascogne.



L'activité pastorale intensive, le piétinement des sols et la déforestation massive à la fin du XVIIIème siècle ont renforcé les risques d'érosion en montagne (glissement de terrains). Les lois de 1860 à 1882 sur la Restauration et la conservation des terrains de montagne (RTM), le boisement des terrains sujets à l'érosion est systématiquement favorisé pour stabiliser les pentes et les versants.

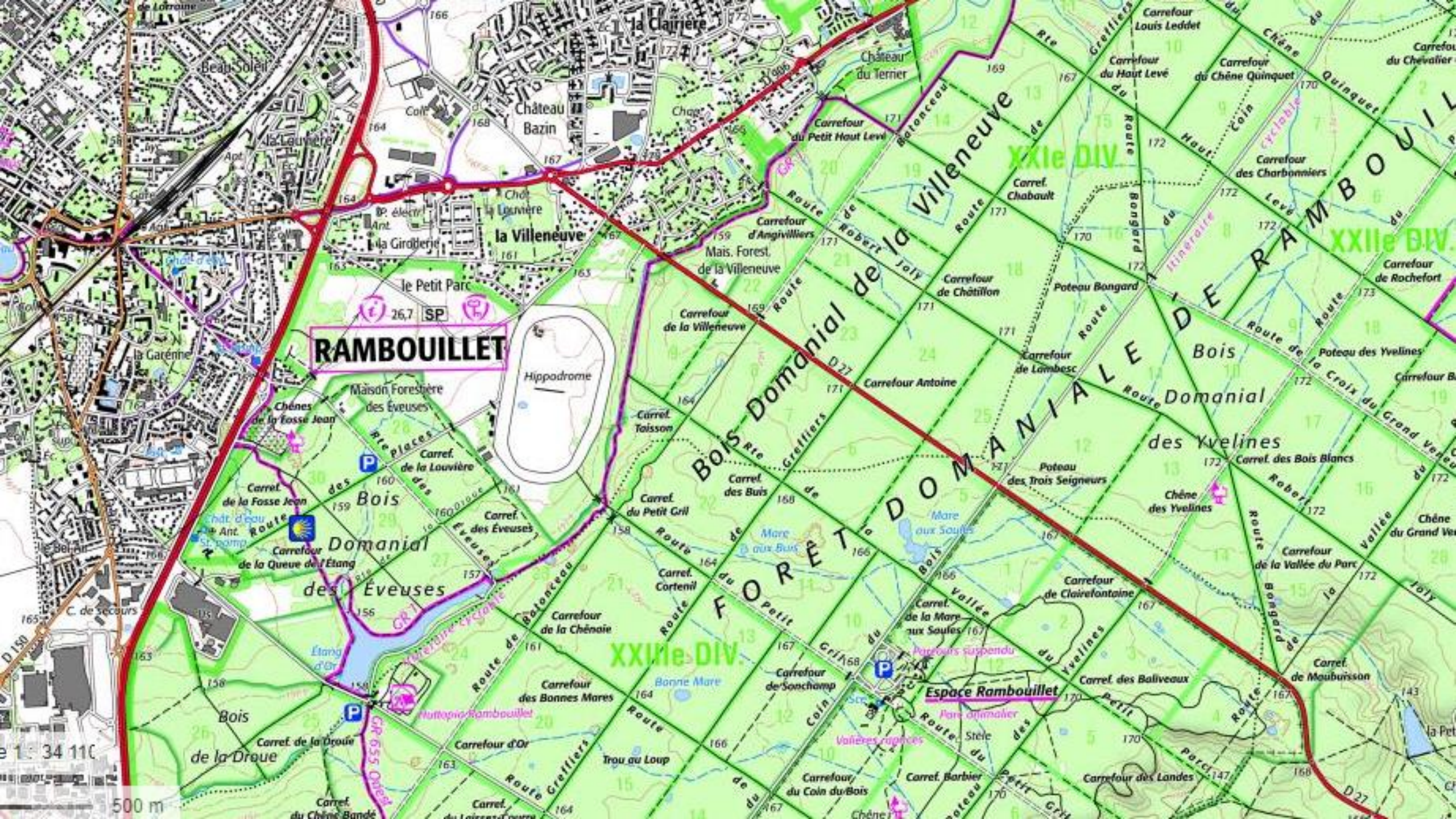
I. La forêt en France : un espace aux spécificités marquées

- 1. Des caractéristiques régionales distinctes**
- 2. La forêt, un marqueur identitaire et paysager**
- 3. La forêt française : un patrimoine majoritairement privé**

II. Les mutations des fonctions et des représentations de la forêt

- 1. La sylviculture et la filière bois : l'exploitation économique de la forêt**
- 2. II.2 La lutte contre l'érosion: la fonction environnementale de la forêt**

II.3 La fonction récréative de la forêt et les conflits d'usage



RAMBOUILLET

XXIII^e DIV.

XXI^e DIV.

XXII^e DIV.

500 m

1:34 110

RAMBOUILLET



Hippodrome

Maison Forestière des Éveuses

Chênes de la Fosse Jean

Carref. de la Louvière

Bois

Domanial

des Éveuses

Carrefour de la Chênaie

Étang d'Or

Huttopia/Rambouillet

Carrefour des Bonnes Mares

XXIIIe DIV.

Bonne Mare

Carrefour de la Maux Saul

Volières rapaces

BOIS DOMANIAL

BOIS FORET

la D O

500 m

158

156

157

158

164

166

164

171

24

16

10

13

158

157.5

156

161

161

158

164

166

164

171

24

16

10

13

158

157.5

156

161

161

158

164

166

164

171

24

16

10

13

158

157.5

156

161

161

158

164

166

164

171

24

16

10

13

158

157.5

156

161

161

158

164

166

164

171

24

16

10

13

158

157.5

156

161

161

158

164

166

164

171

24

16

10

13

158

157.5

156

161

161

158

164

166

164

171

24

16

10

13

158

157.5

156

161

161

158

164

166

164

171

24

16

10

13

158

157.5

156

161

161

158

164

166

164

171

24

16

10

13

158

157.5

156

161

161

158

164

166

164

171

24

16

10

13

158

157.5

156

161

161

158

164

166

164

171

24

16

10

13

158

157.5

156

161

161

158

164

166

164

171

24

16

10

13

158

157.5

156

161

161

158

164

166

164

171

24

16

10

13

158

157.5

156

161

161

158

164

166

164

171

24

16

10

13

158

157.5

156

161

161

158

164

166

164

171

24

16

10

13

158

157.5

156

161

161

158

164

166

164

171

24

16

10

13

158

157.5

156

161

161

158

164

166

164

171

24

16

10

13

158

157.5

156

161

161

158

164

166

164

171

24

16

10

13

158

157.5

156

161

161

158

164

166

164

171

24

16

10

13

158

157.5

156

161

161

158

164

166

164

171

24

16

10

13

158

157.5

156

161

161

158

164

166

164

171

24

16

10

13

158

157.5

156

161

161

158

164

166

164

171

24

16

10

13

158

157.5

156

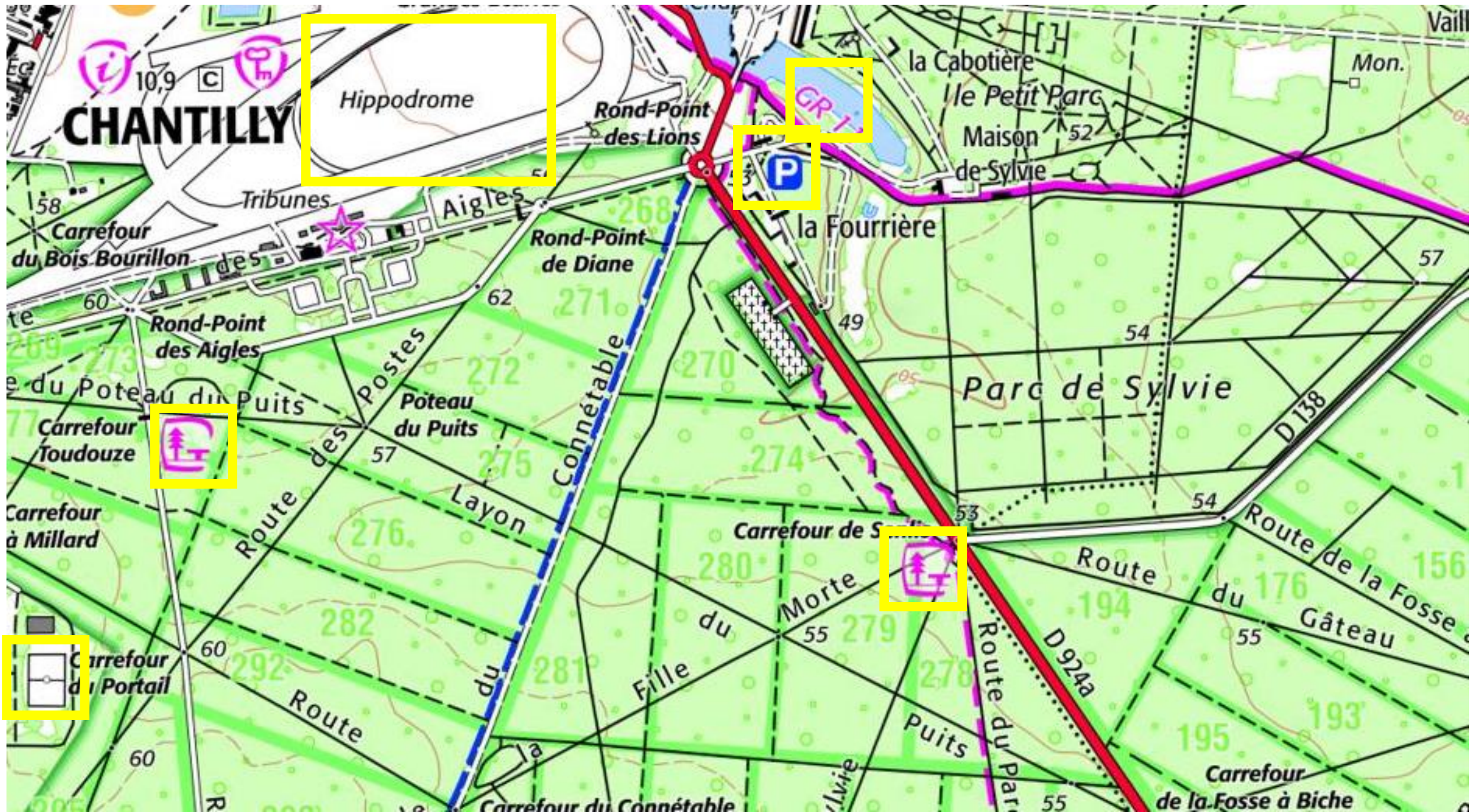
161

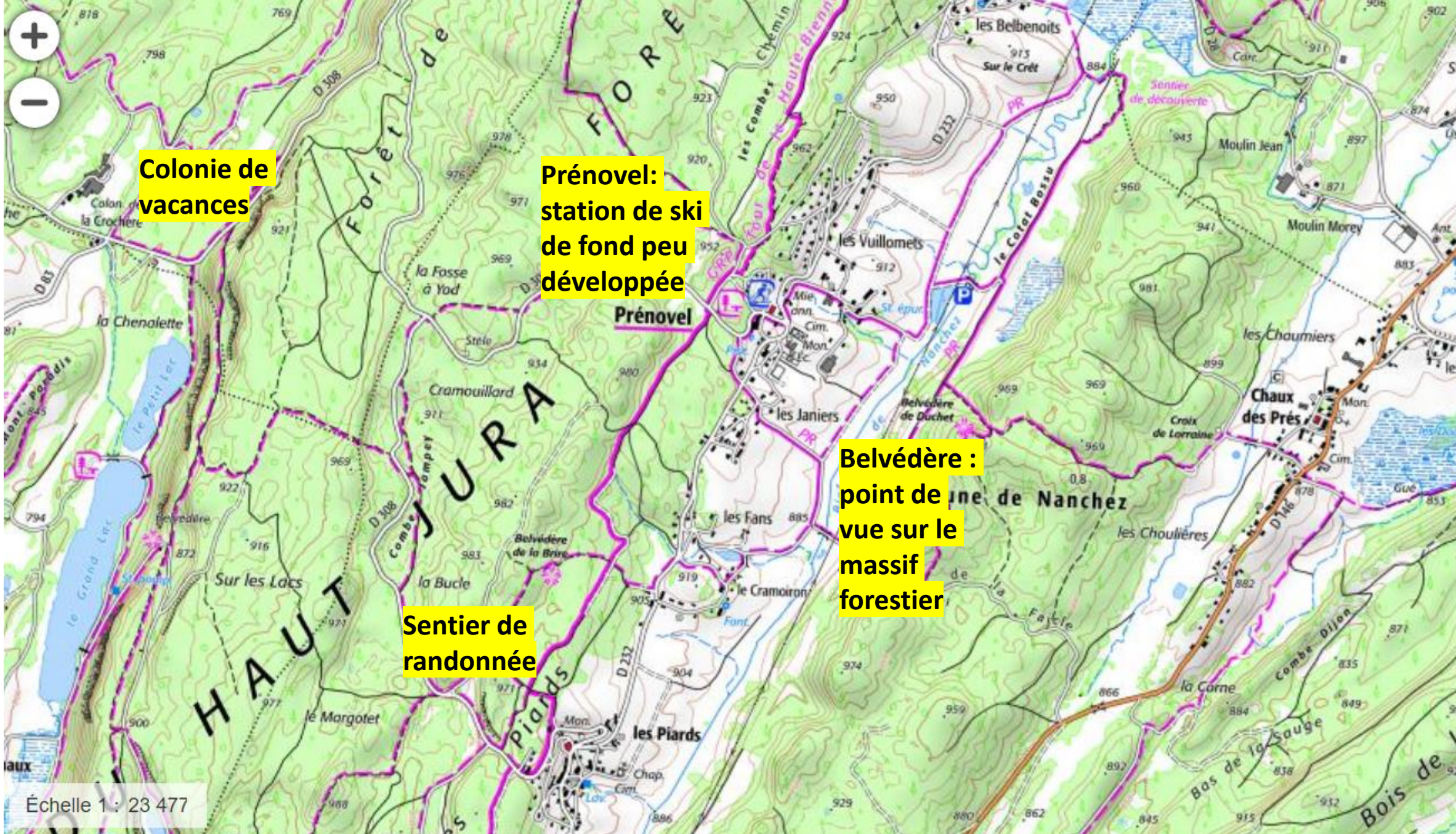
161

158

164

166





Colonie de vacances

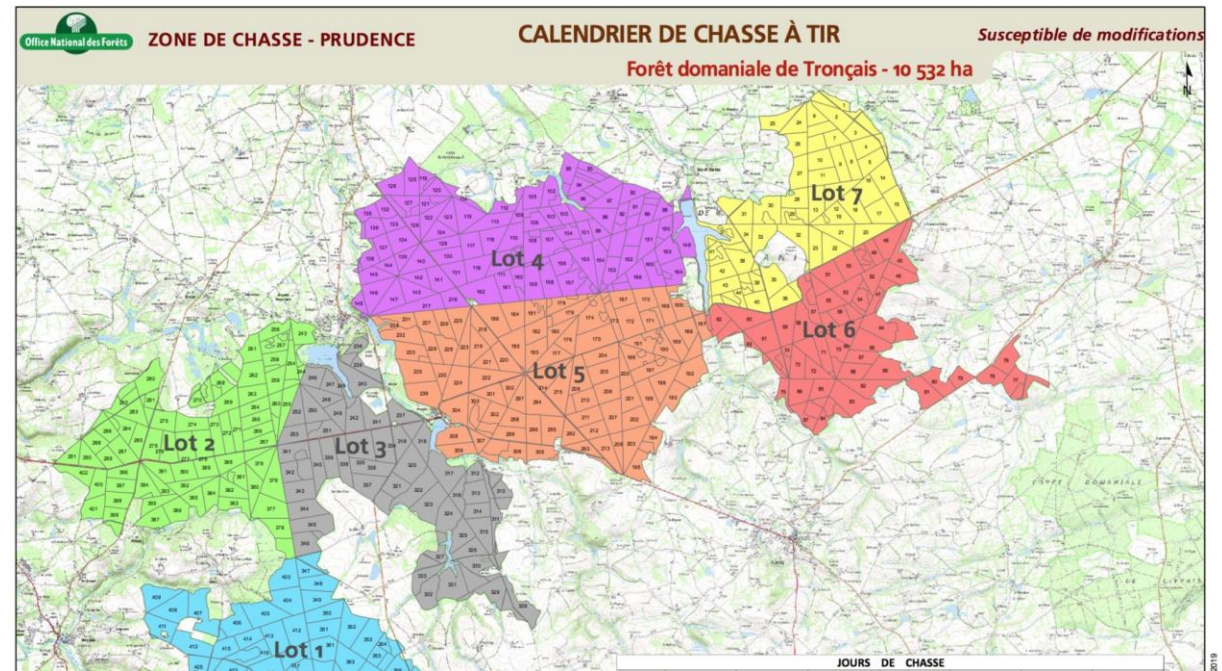
Prénoyel: station de ski de fond peu développée

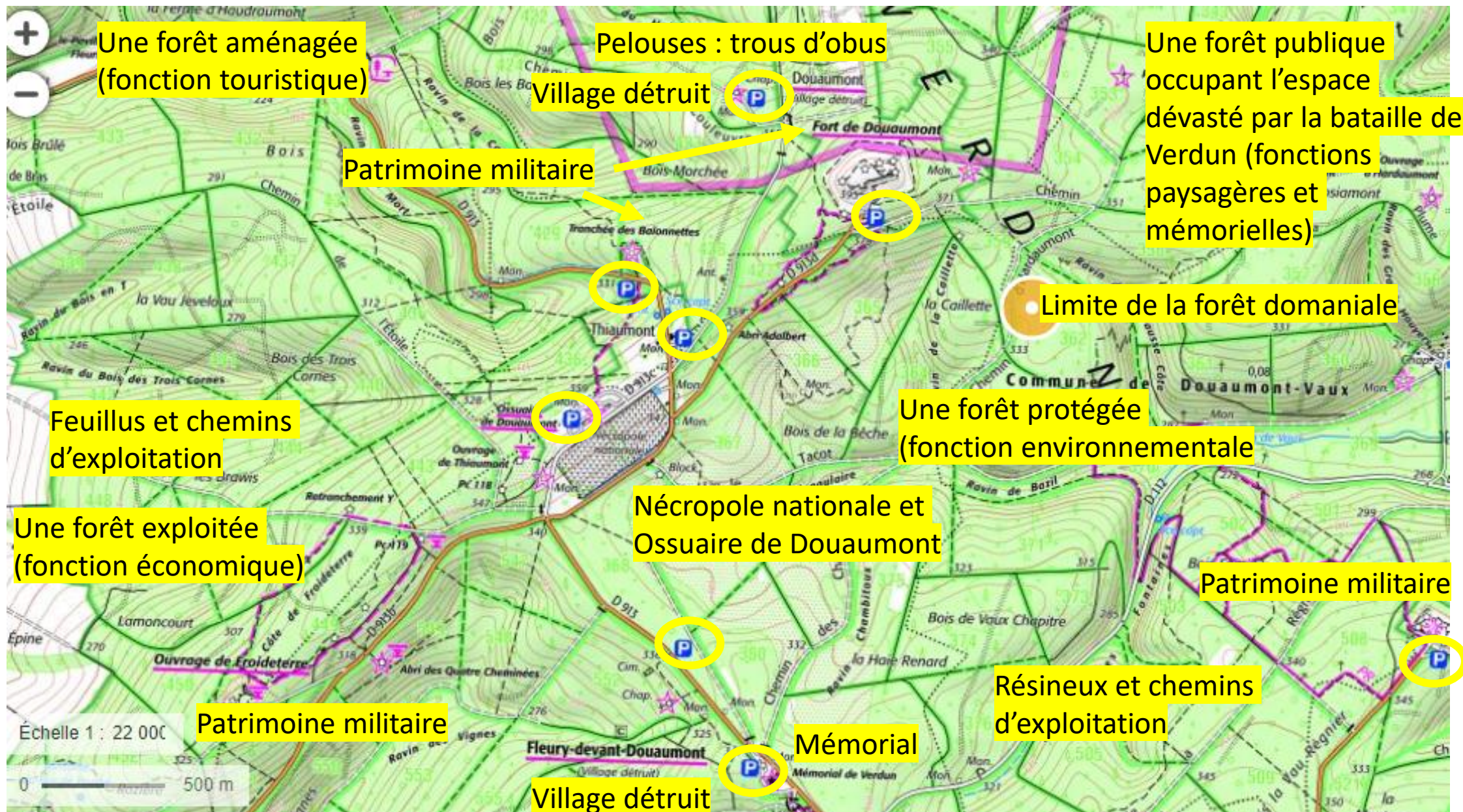
Belvédère: point de vue sur le massif forestier

Sentier de randonnée

La mise en tourisme plus estivale qu'hivernale de la forêt dans le Jura







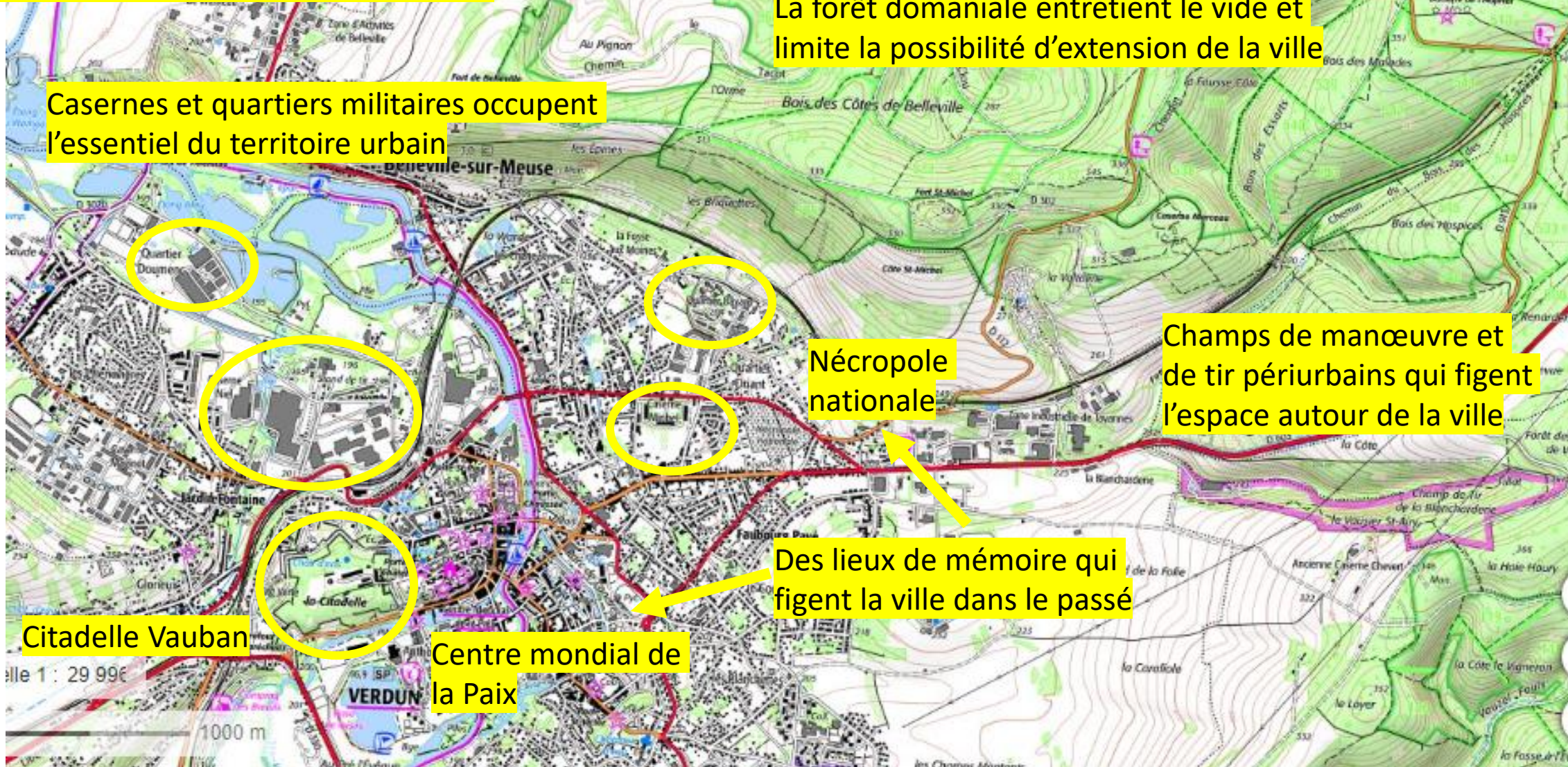
Douaumont : une forêt commémorative devenue un espace multifonctionnel



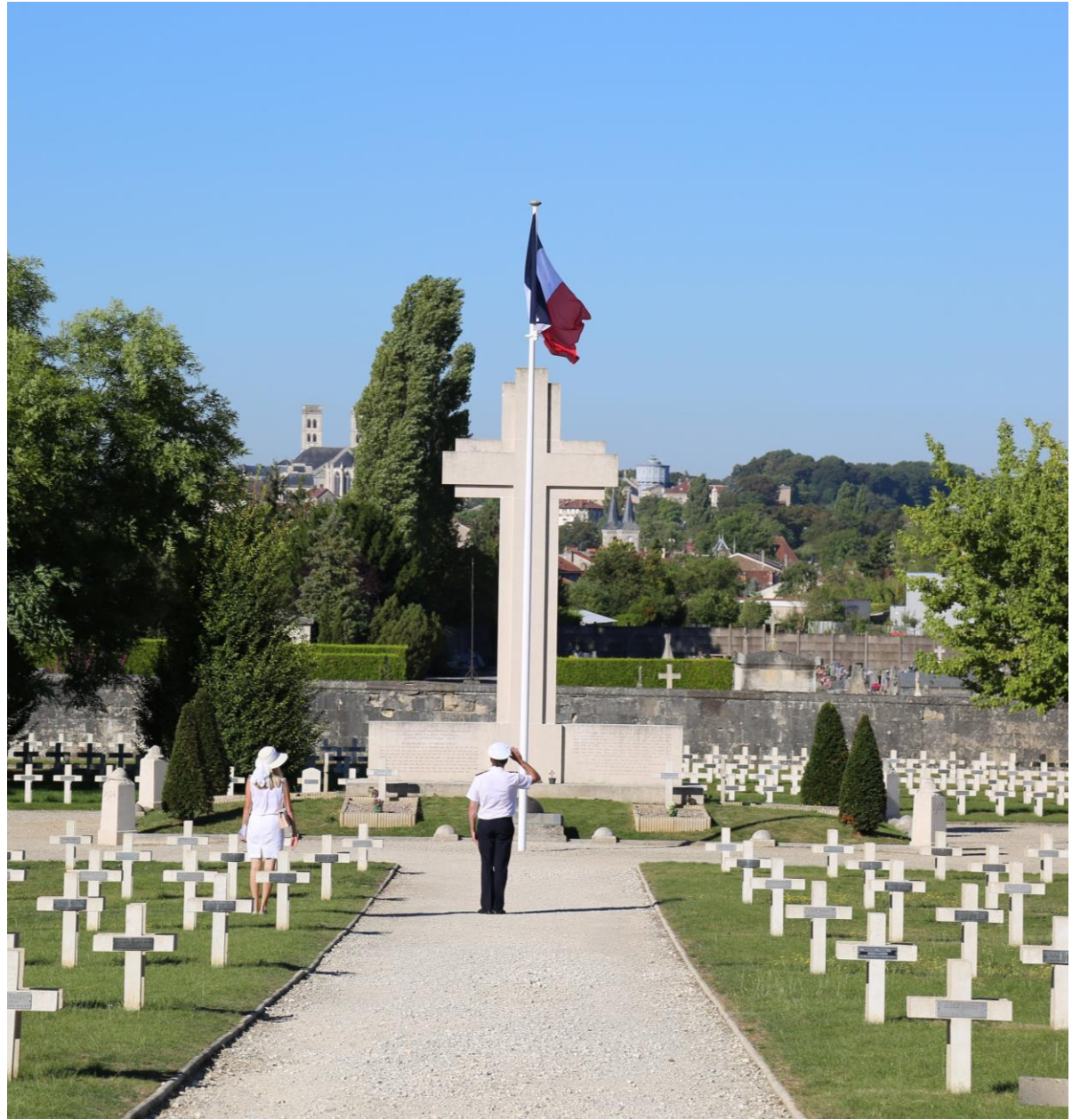
Une ville de garnison au développement polarisé par l'armée: casernes et quartiers militaires occupent l'essentiel du territoire urbain

La forêt domaniale entretient le vide et limite la possibilité d'extension de la ville

Casernes et quartiers militaires occupent l'essentiel du territoire urbain



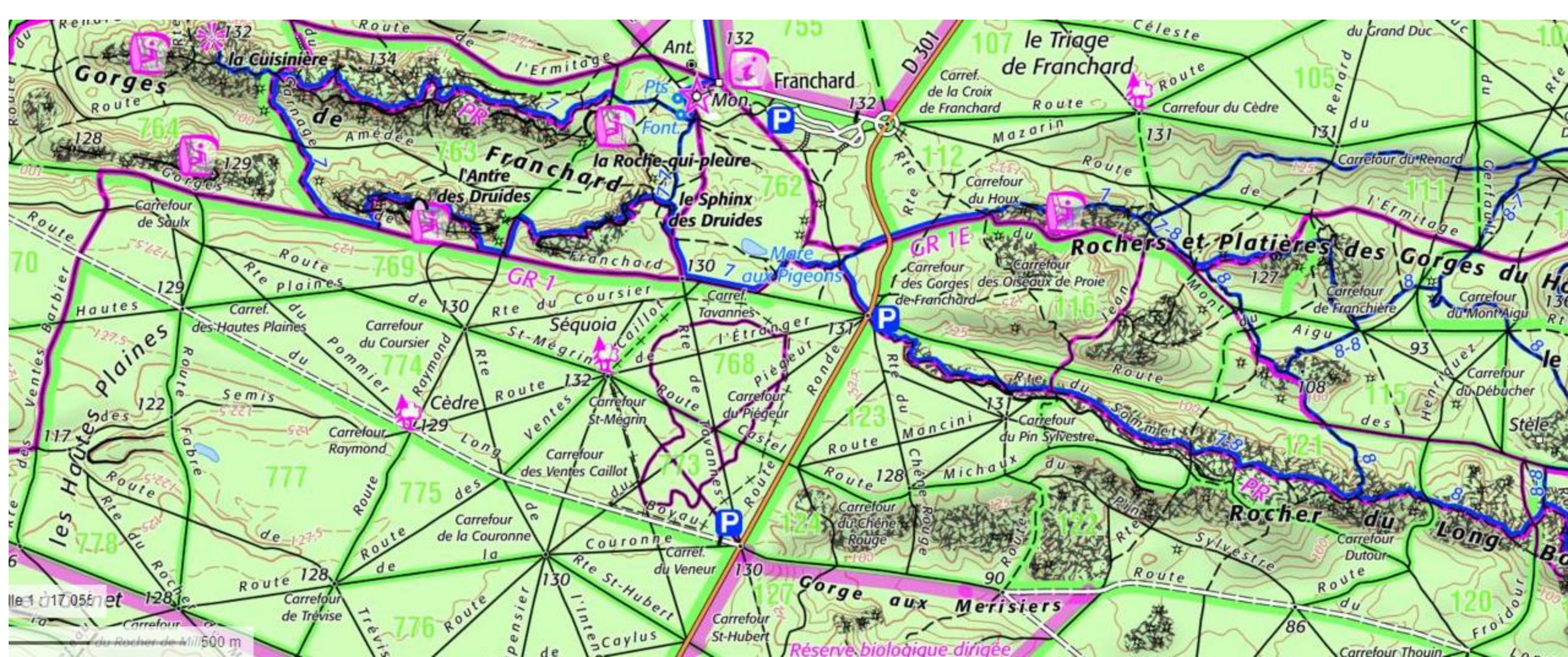
Verdun: un développement figé par la mémoire de la guerre ?



La forêt est l'objet d'une **demande sociale croissante**, ce qui participe à la **multiplication de ses fonctions**.

C'est un **espace récréatif** où se développent **les loisirs** associés à la « nature » (contemplation des paysages, de la faune et de la flore), **les loisirs sportifs** (VTT, escalade, équitation, marche), **les activités traditionnelles** (chasse, pêche) ou le **tourisme mémoriel** (Verdun).

Les **aménagement forestiers** ont intégré cette **fonction récréative** et ouvrent les forêts publiques aux **circulations** (sentiers, parkings). Les **zones de loisirs** sont **entretenu, balisées et réglementées** par l'**ONF** (espaces de détente, allées cavalières, zones de chasse).



La forêt de Fontainebleau est la plus visitée de France avec près de 11 millions de visiteurs par an. Forêt périurbaine, elle accueille principalement les Franciliens mais également des visiteurs étrangers.

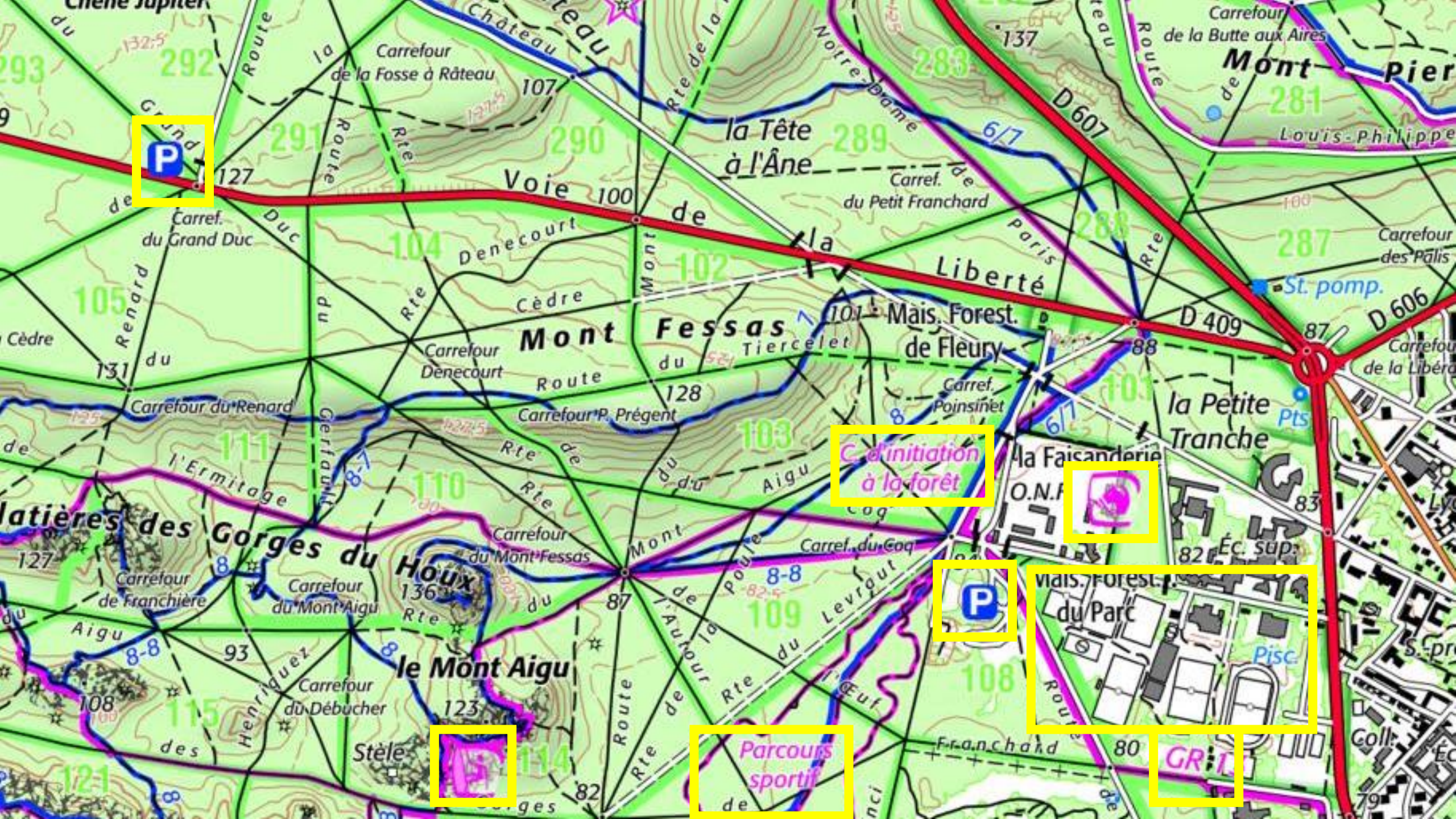


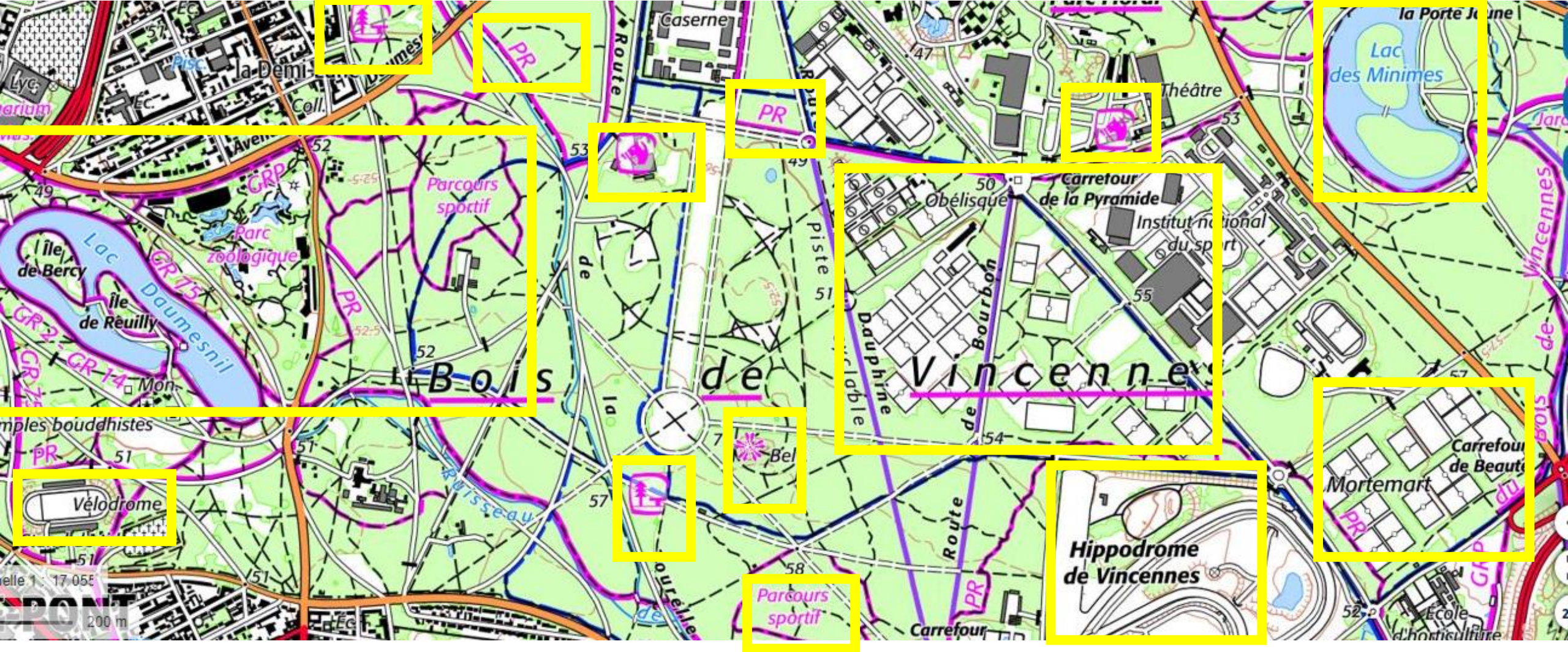
C. d'initiation à la forêt



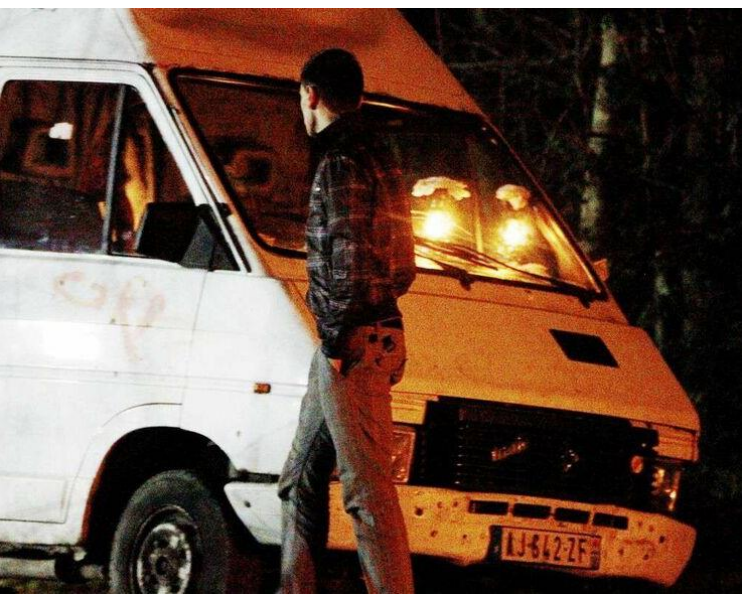
Parcours sportif

GR 1





Intégré au XII^{ème} arrondissement de Paris, le bois de Vincennes concentre les équipements sportifs destinés aux populations urbaines. Entourée d'espaces urbanisés, la forêt devient un territoire saturé. Les marges du bois accueillent les sans-abri et les activités illégales (prostitution, trafics) rappelant le rôle refuge des forêts.





A proximité de la ville, la forêt peut aussi constituer un lieu de relégation, abritant des **exclus** et les **activités illégales** (sans-abris, prostitution du bois de Vincennes, jungle de Calais jusqu'en 2016).



La diversité des représentations de la forêt et la multiplication de ses fonctions crée des tensions entre ses différents usages. Par exemple, les écologistes dénoncent et perturbent les chasses (particulièrement la chasse à coudre), au nom de la protection de la faune.





Saison de chasse 2016 - 2017

Forêts domaniales
de Fontainebleau - Trois Pignons

Activité très réglementée
(permis, zones, quotas, jours autorisés), **la chasse permet pourtant de réguler les populations de grands mammifères** (cervidés, sangliers).

▭ Parcellaire

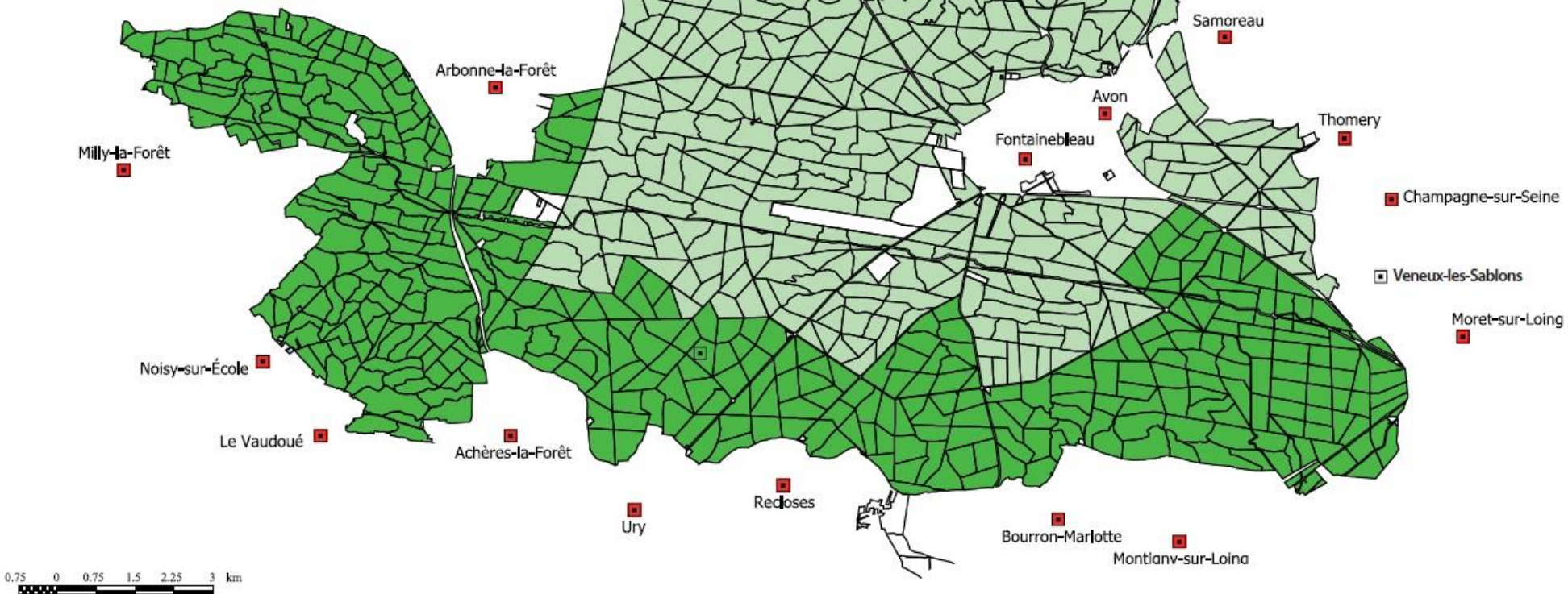
Zones chassées

■ Les lundis du 7/11/16 à 27/02/17

■ Les lundis et jeudis du 7/11/16 au 27/02/17

Les vendredis 4/11, 18/11, 2/12, 16/12, 6/01, 20/01, 3/02

Aucune action de chasse pendant les vacances scolaires dans cette zone





En effet, avec la **disparition des prédateurs** (ours, loup, lynx), la **multiplication des animaux** participe à **une dégradation des environnements forestiers** et à **des nuisances pour l'agriculture et les zones peuplées** (champs de maïs saccagés par les sangliers, risque de collisions sur les routes).





Afin de prévenir les risques, **les préfetures mobilisent les chasseurs lors de l'organisation de battues pour réduire les populations de sangliers.** Les forêts sont alors temporairement inaccessibles aux promeneurs.

I. La forêt en France : un espace aux spécificités marquées

- 1. Des caractéristiques régionales distinctes**
- 2. La forêt, un marqueur identitaire et paysager**
- 3. La forêt française : un patrimoine majoritairement privé**

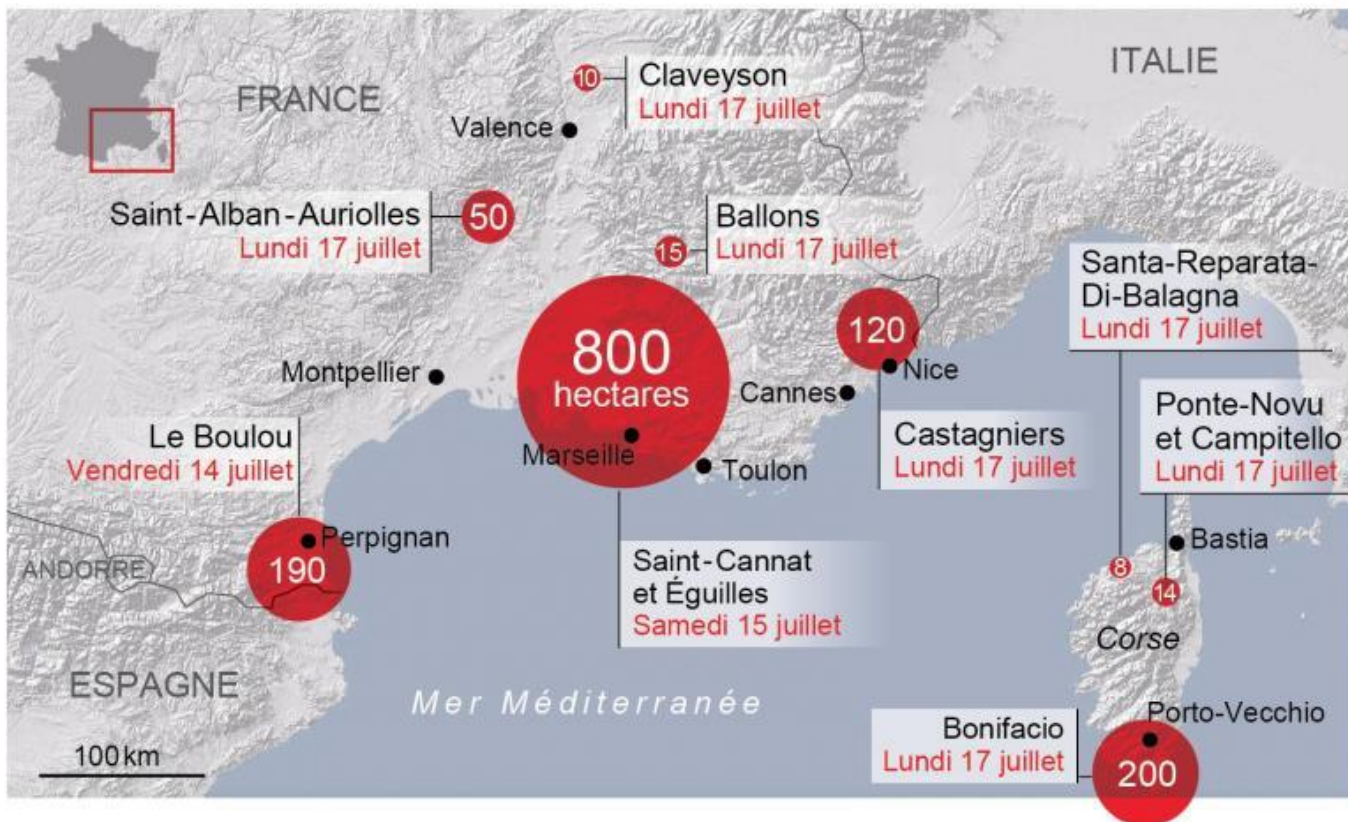
II. Les mutations des fonctions et des représentations de la forêt

- 1. La sylviculture et la filière bois : l'exploitation économique de la forêt**
- 2. La lutte contre l'érosion: la fonction environnementale de la forêt**
- 3. La fonction récréative de la forêt et les conflits d'usage**

III. La forêt et les enjeux de développement durable

III.1 Des forêts fragilisées par les aléas et la pression anthropique

Date de début de l'incendie. ● Superficie brûlée (en hectares).

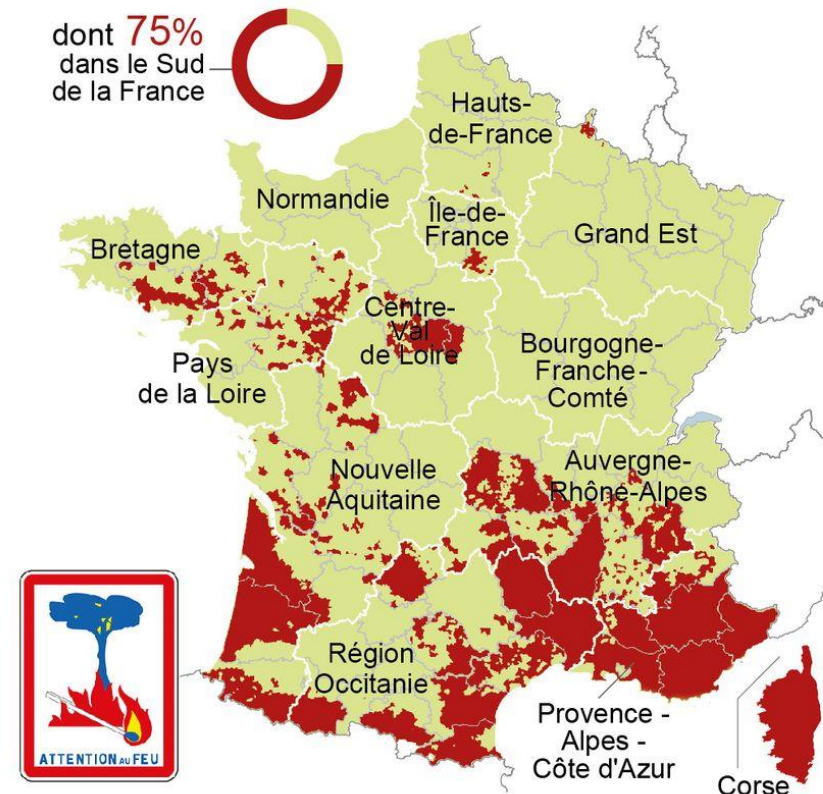


Source : médias.

VISACTU

6 152 communes classées à risque de feu de forêt

dont 75% dans le Sud de la France



Source : ministère de l'Environnement.

VISACTU

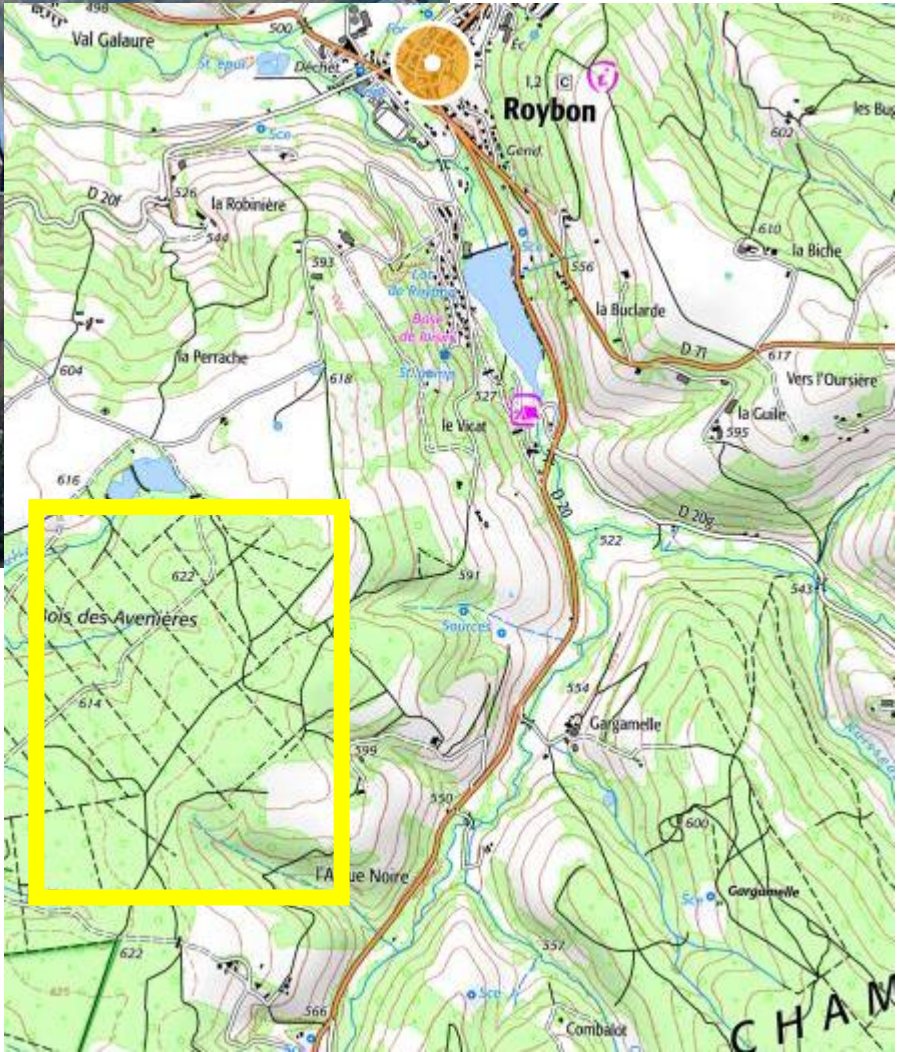
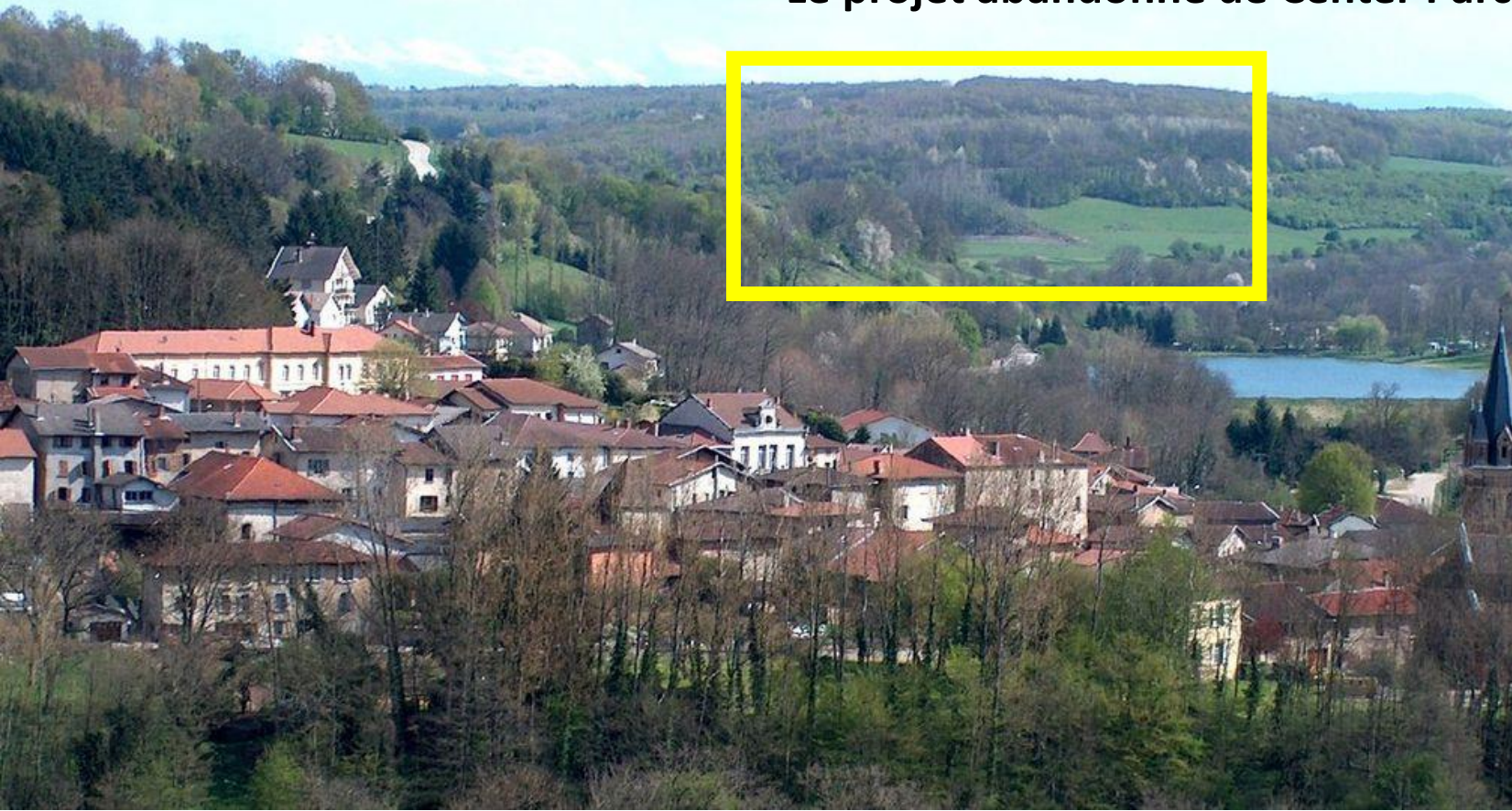
Les forêts du sud de la France sont touchées, en moyenne, par **4000 incendies par an**.

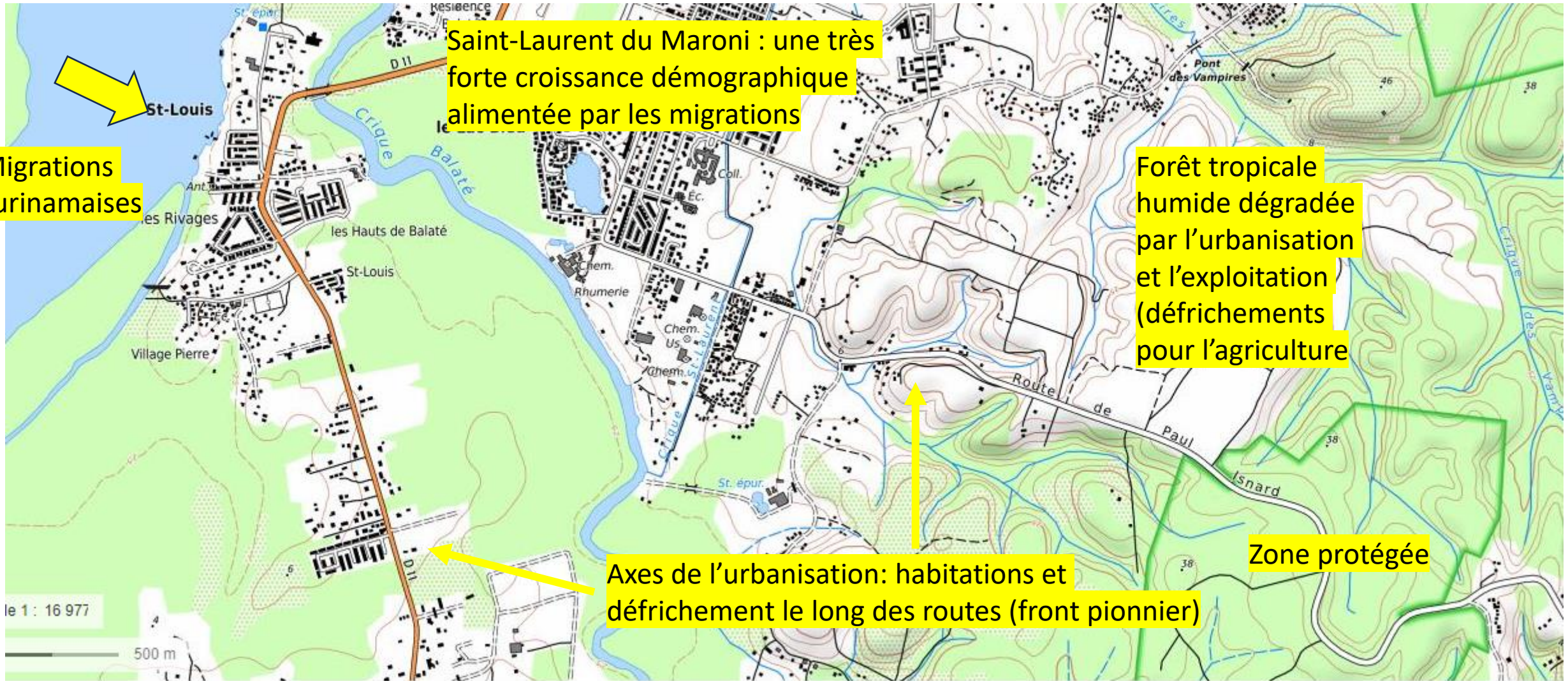
La **vulnérabilité** est liée à une conjonction de facteurs : **sécheresse estivale**, **importance du boisement** (moitié du territoire du Var, des Alpes-Maritimes et de la Corse), **saturation du littoral** (peuplement, tourisme) et **déprise rurale** qui limite l'entretien des pâturages et des forêts privées.



La forêt est également fragilisée par les **projets de construction** (logements, équipements) qui impliquent sa destruction. Par exemple, à Roybon, petite commune de 1200 habitants dans l'Isère, le projet de **Center Parcs** dans la forêt privée de Chambaran **menace des zones humides**. Les promoteurs du projet de construction du centre de loisirs font valoir la faiblesse des espaces à déboiser (200 hectares) et l'importance du tourisme pour développer l'économie régionale. Au contraire, les écologistes dénoncent **l'impact environnemental du projet**. Le projet a finalement été arrêté face au **risque écologique pour des zones Natura 2000 et ZNIEFF** voisines. Les « Chambarans », « champs inutiles » en vieux Français, illustrent les **tensions existantes autour du patrimoine forestier et de l'environnement dans les espaces ruraux**.

Le projet abandonné de Center Parcs à Roybon (Isère)





Saint-Laurent du Maroni (Guyane) : Un front pionnier amazonien qui fragilise la forêt



Aux marges de l'oekoumène (espace humanisé), la forêt est fragilisée par la pression anthropique.



En **Guyane française**, la forêt humide est peuplée localement par des groupes amérindiens et les descendants des esclaves fugitifs. Quelques rares villes (Cayenne, Kourou, Saint-Laurent du Maroni) s'y sont développées le long du littoral et du Maroni



Cayenne



Kourou



Saint-Laurent du Maroni



La forêt est protégée par un zonage qui restreint l'exploitation du bois au nord du territoire guyanais, tandis que le sud est intégré au vaste **Parc amazonien de Guyane**.

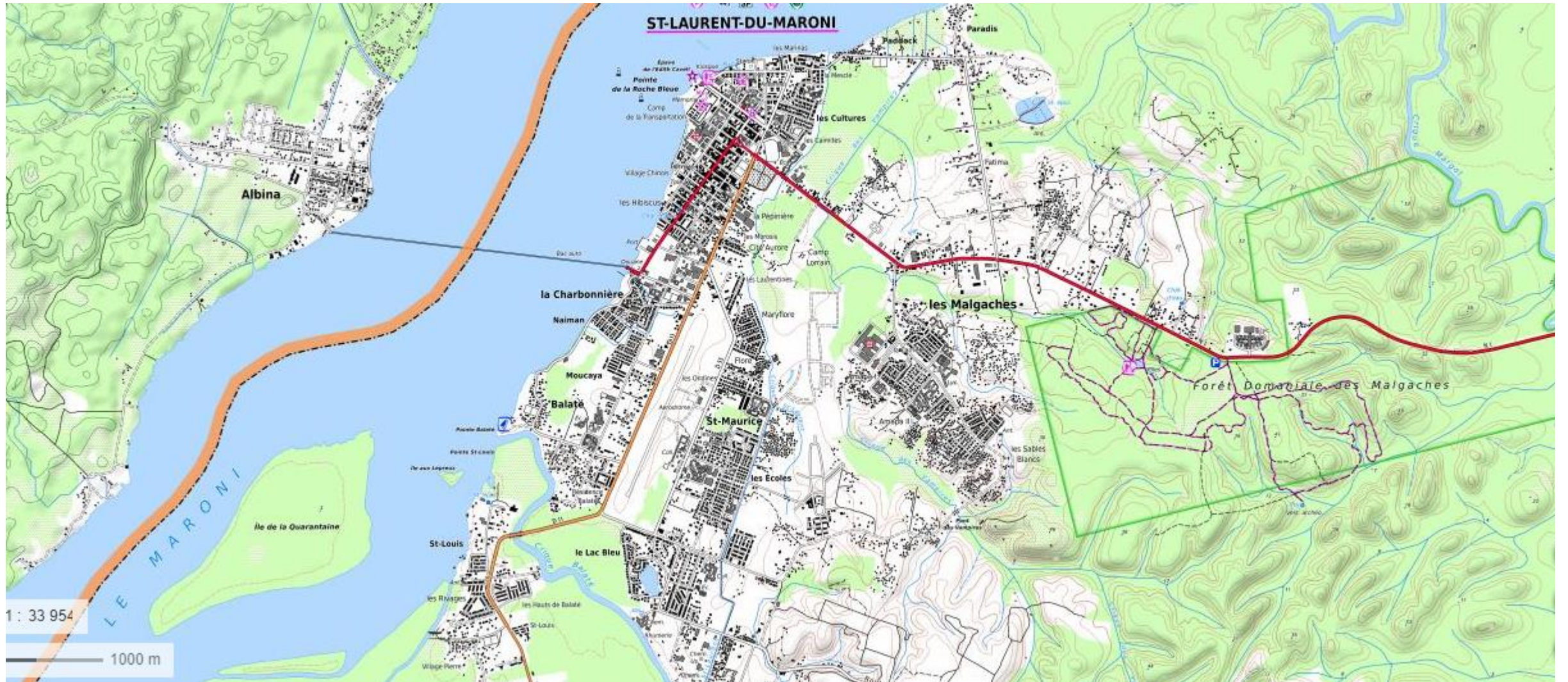


Site d'orpaillage illégal



Projet de mine d'or légale « Montage d'or », controversé et abandonné.

Cependant **l'orpaillage illégal** et les projets de **mines légales** renforcent **la pression sur la forêt**. Selon l'ONF, le cumul des forêts détruites par l'orpaillage s'élève à 29 000 ha depuis 2003.



De plus, à la frontière surinamaïse, la très forte croissance de Saint-Laurent du Maroni (13 600 habitants en 1990, 47 600 en 2019) participe à la formation d'un **front pionnier** qui consomme la forêt.

I. La forêt en France : un espace aux spécificités marquées

- 1. Des caractéristiques régionales distinctes**
- 2. La forêt, un marqueur identitaire et paysager**
- 3. La forêt française : un patrimoine majoritairement privé**

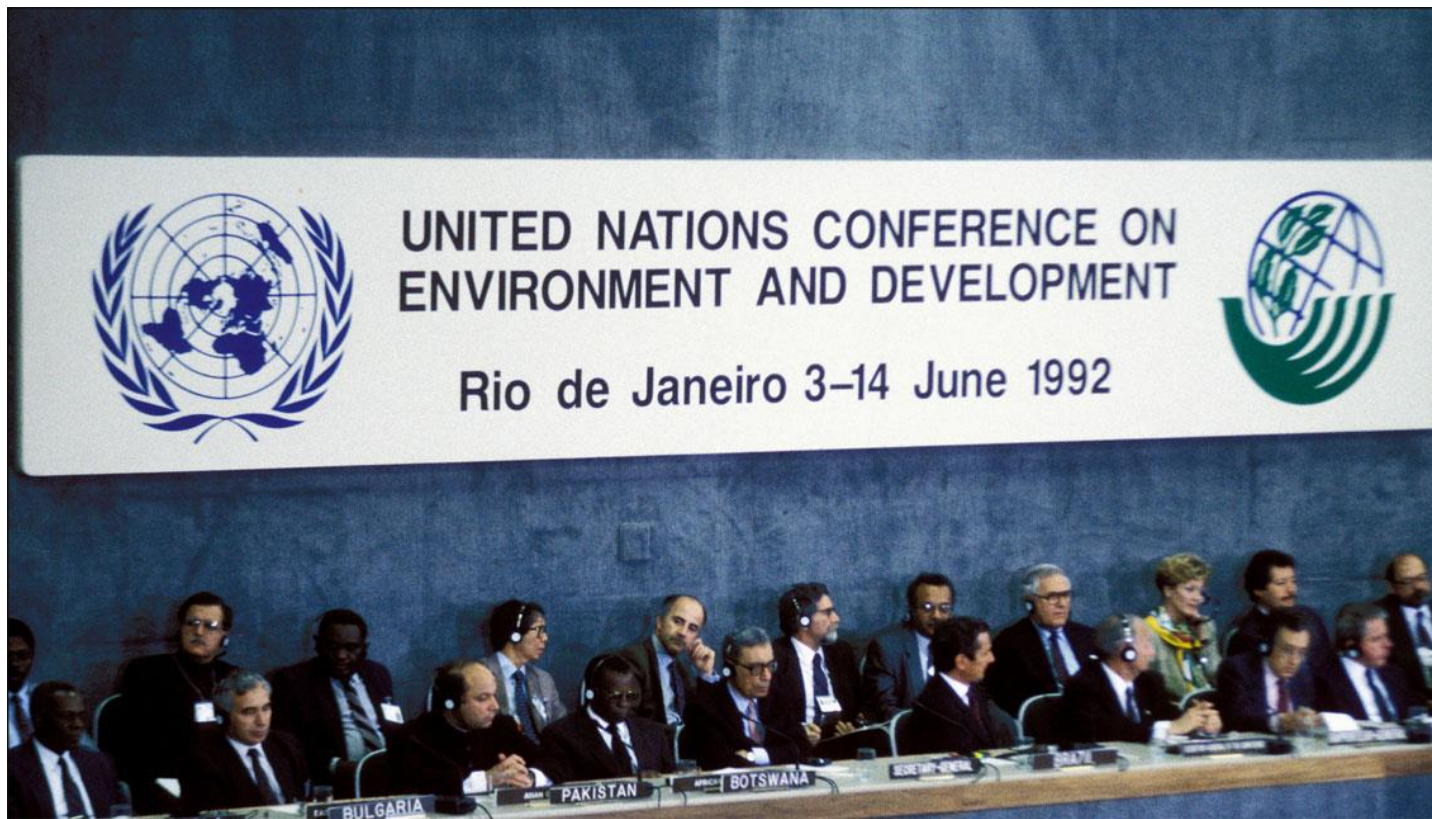
II. Les mutations des fonctions et des représentations de la forêt

- 1. La sylviculture et la filière bois : l'exploitation économique des ressources forestières**
- 2. La lutte contre l'érosion: la fonction environnementale de la forêt**

III. Fragilisation et protection de la forêt

- 1. Des forêts fragilisées par les aléas et la pression anthropique**

III. 2 Vers une gestion durable de la forêt



Identifiées comme réservoirs de **biodiversité**, les forêts sont au coeur du **développement durable**. La « **Déclaration des principes forestiers** » adoptée au **Sommet de la Terre de Rio en 1992** insiste sur la **gestion durable et la conservation de la diversité biologique** des forêts européennes. Cela passe par des **outils de protection** de l'environnement mais aussi par une **exploitation économique raisonnée**.

Au Sommet de la Terre à Rio en 1992, la **gestion durable des forêts** a fait l'objet d'une définition en ces termes « **Les ressources et les terres forestières doivent être gérées d'une façon écologique viable afin de répondre aux besoins sociaux, économiques et écologiques, culturels et spirituels des générations actuelles et futures** »



DES DÉCOUVERTES

Des expériences inoubliables

DES ACTIONS

Au cœur du territoire

UNE STRUCTURE

Le Parc

PARC NATUREL
RÉGIONAL
DES GRANDS
CAUSSES

AVEYRON



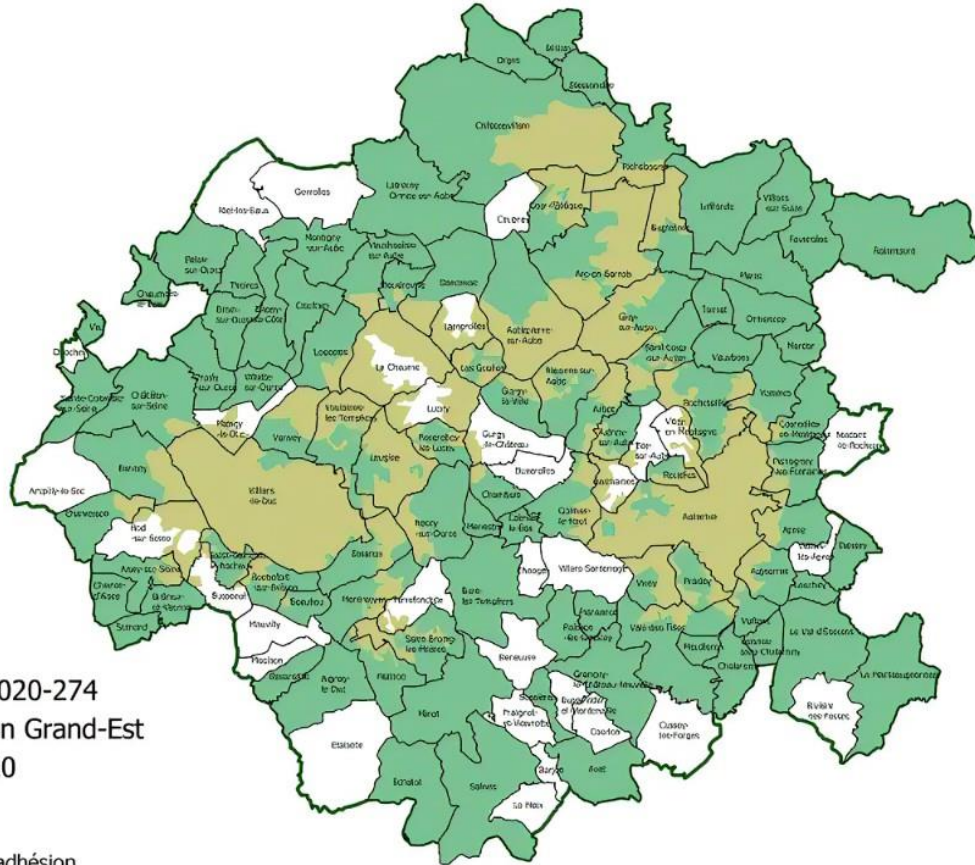
ACCUEIL > DES ACTIONS > RESSOURCES NATURELLES ET BIODIVERSITÉ

BOIS ET FORÊTS

Le Parc naturel régional des Grands Causses est recouvert à 42% de forêts. Elles constituent une partie importante du paysage que le Parc s'efforce de préserver par sa Charte et son accompagnement forestier.

Dans le cadre de cette politique de **développement durable**, les principaux **outils de protection environnementale et de gestion de la ressource forestière en France** sont les 52 PNR, dont **50% de la superficie correspond à de la forêt**.

Par exemple, le **PNR des Grands Causses (Aveyron)** établit un **inventaire du bois** (disponibilité, localisation, croissance) pour gérer des forêts très diversifiées : chênes et pins sur les pelouses des Causses, chêne sur les Avant-Causse, hêtres, chênes verts, châtaigniers et résineux sur les Monts, et fixe des **objectifs de développement des filières bois** (énergie et matériaux).

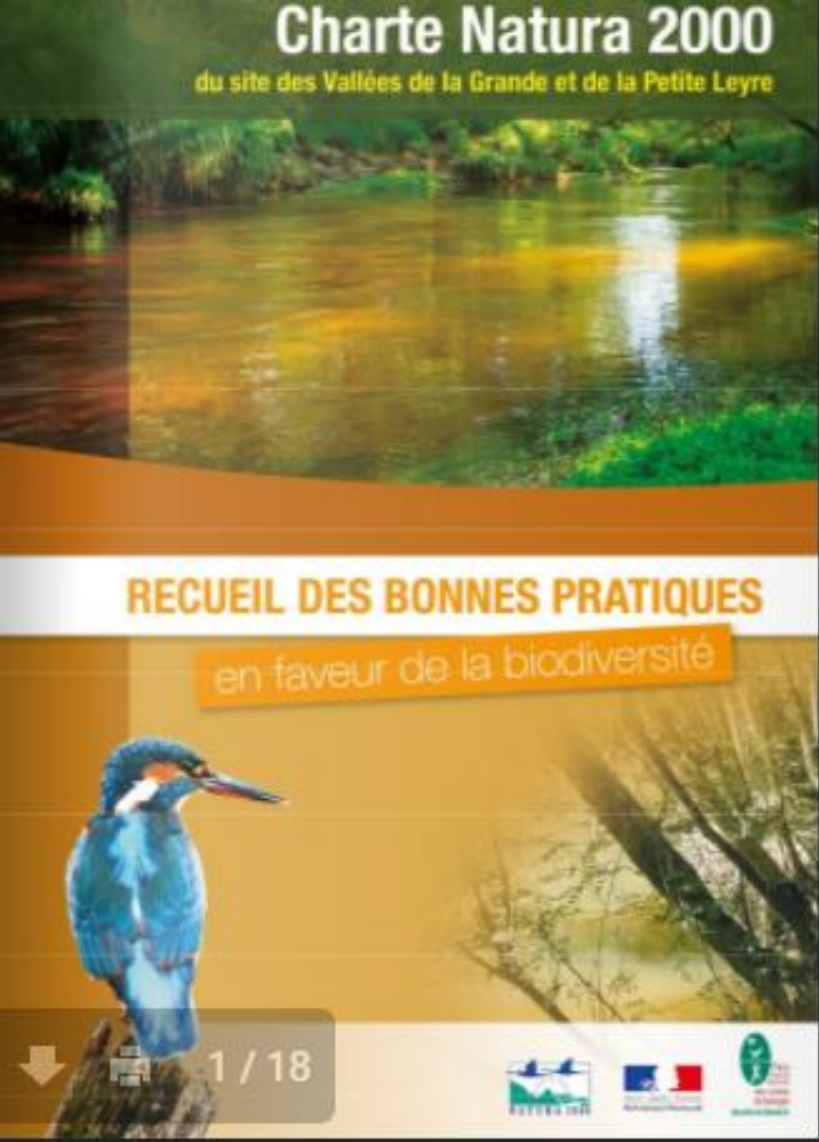


Adhésions constatées
par l'arrêté préfectoral 2020-274
de la Préfète de la Région Grand-Est
en date du 10 juillet 2020

- Coeur du Parc
- Communes adhérentes
- Pas de délibération ou non adhésion
- Périmètre d'étude de la charte



De plus, le dernier **Parc National** créé en **2019** concerne une étendue forestière puisqu'il s'agit du **Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne** (41 000 hectares de feuillus (hêtres, charmes, chênes) dont 3000 ha de réserve intégrale).



En outre, certaines aires **Natura 2000** concernent plus particulièrement **la protection d'écosystèmes forestiers**, tels que **la vallée de la Leyre** dans le **PNR des Landes de Gascogne**, ou bien **encore les versants boisés** dans le **PNR de l'Avesnois**.



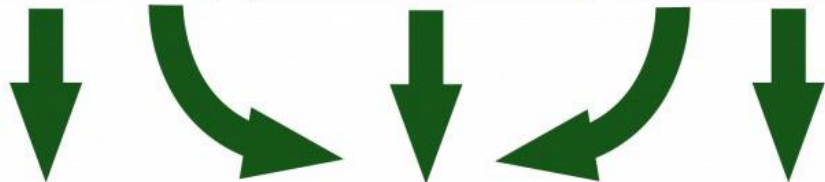
Forêts certifiées FSC



Bois contrôlés FSC



Recyclé



Label FSC 100% (Pur)

Produits constitués de 100% de fibres vierges provenant des forêts certifiées FSC.



Label FSC MIXE (Sources mixtes)

Produits constitués d'une combinaison de fibres vierges et/ou de fibres recyclées mélangées avec des fibres vierges contrôlées.



Label FSC Recyclé

Produits constitués à 100% de fibres recyclées. Elles constituent un mélange de fibres issues de produits non utilisés et de fibres post-consommées.

La gestion de la ressource forestière passe aussi par une démarche de **labellisation** comme le label **FSC** (Forest Stewardship Council) créé en 1993 et le **PEFC** (Pan European Forest Certification) créé en 1999 qui distinguent des **filieres bois issues de forêts gérées durablement**.

Il existe aussi des **Chartes forestières de territoire (CFT)** qui visent à articuler les fonctions environnementale, productive et d'aménagement du territoire des forêts.



CHARTRE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE

PRÉSENTATION DE LA CFT

- Chartre Forestière de Territoire ?
- Bilan CFT historiques (2004/L4)
- Nouvelle CFT PyrMed 2016-2021

ANIMATION DE LA CFT

- Composition de la gouvernance
- Compte-rendu des comités CFT
- Rapports annuels d'activités CFT
- La CFT PyrMed fait parler d'elle !
- Evaluation intermédiaire CFT

PROJETS DE LA CFT

- Enjeu A - Animation territoriale, accompagnement, sensibilisation
- Enjeu B - Préservation et gestion adaptée du patrimoine forestier
- Enjeu C - Valorisation ressources forestières via diverses filières
- Enjeu D - Valorisation espaces forestiers comme support activités

ARBRES REMARQUABLES DU TERRITOIRE

ETUDE DE RESSOURCE BOIS ET D'OPTIMISATION DES FILIÈRES

CHANTIER FORESTIER ET USAGE DES VOIRIES COMMUNALES

ANNUAIRE DES ENTREPRISES FORÊT-BOIS-LIÈGE

ESPACE DE RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

ACTUALITÉS & NOUVEAUX CFT

TÉLÉCHARGEMENTS

VIE DE LA CFT

APPELS À PROJETS

ARCHIVES 2009/2014

CONTACT



Paul PETIT DE LA RHODIÈRE
Animateur
Chartre Forestière de Territoire
cft@payspyr[.]mediterranee.org

Chartre Forestière de Territoire

QU'EST CE QU'UNE CHARTRE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE ?

UN OUTIL VISANT LA GESTION DURABLE ET MULTIFONCTIONNELLE DES FORÊTS

L'outil « Chartre Forestière de Territoire » (CFT), considéré comme une Stratégie Locale de Développement Forestier (SLDF), est issu d'un cadre réglementaire.



La Loi n°2001-602 du 9 juillet 2001 d'Orientation Forestière (LOF) une part importante au développement d'une **politique de gestion durable et multifonctionnelle de la forêt**. Elle introduit la notion d'intégration territoriale à travers de l'article L.12 du Code Forestier qui prévoit la mise en œuvre de chartes forestières de territoire : « Sur un territoire pertinent au regard des objectifs poursuivis, une Chartre Forestière de Territoire peut être établie afin de mettre en œuvre un programme d'actions pluriannuel intégrant, le cas échéant, la multifonctionnalité des forêts locales et visant à garantir la satisfaction des demandes environnementales ou sociales particulières concernant la gestion des forêts et des espaces naturels qui leur sont connexes, à contribuer à l'emploi et à l'aménagement rural, notant le renforcement des liens entre les agglomérations urbaines et les massifs forestiers, à renforcer la compétitivité de la filière de production, de récolte, de transformation et de valorisation des produits forestiers, à favoriser le regroupement des propriétaires forestiers sur le plan technique ou économique, la restructuration foncière ou encore la gestion groupée au niveau forestier d'un massif forestier », circulaire DERF/SDF/SDIB/C2001-3004 du 15 février 2001 précise les modalités d'élaboration de chartes forestières de territoire. Elle rappelle que « la Chartre Forestière de Territoire a légitime vocation à structurer un projet d'aménagement et de développement durable des territoires ruraux en favorisant les forêts dans leur environnement économique, écologique, social ou culturel ».

L'objectif général d'une Chartre Forestière de Territoire est donc de définir et de mettre en œuvre une stratégie visant la gestion durable et multifonctionnelle des forêts à l'échelle d'un territoire.

...AU TRAVERS D'UNE STRATÉGIE TERRITORIALE VOLONTAIRE ET CONCERTÉE

Une Chartre Forestière de Territoire est établie sur la base du volontariat pour une durée déterminée, et ce en concertation avec les élus et les acteurs locaux. Elle se doit de concerner un territoire pertinent pour élaborer un programme d'actions pluriannuel et peut être renouvelée après évaluation.

« La consultation et la concertation préalables à la rédaction de la charte de territoire permettent le débat et les échanges entre les propriétaires et les gestionnaires considérés comme les responsables de la gestion durable de la forêt et les usagers, les acteurs économiques et, le monde associatif au sens large, donneurs d'ordre ». Au-delà d'un simple diagnostic forestier prenant en compte les enjeux de la forêt, cette démarche a pour objectif de catalyser les énergies et les initiatives locales et de les engager via des partenariats dans la réalisation des objectifs de la charte devienne d'une part un outil d'aménagement du territoire intégré et part, un outil de connaissance et d'aide à la décision pour les élus, les usagers institutionnels, il convient de placer la **concertation comme fondement** de la charte.

Intégrer la multifonctionnalité dans un projet de territoire forestier, c'est optimiser les activités qui s'y déroulent (filiales bois et liège, sylvo-pastoralisme, pleine nature, etc.) au regard des enjeux qui lui sont spécifiques (attentes économiques des produits, préservation du patrimoine naturel et paysager, de travailler sur les pôles correspondant aux piliers du développement durable DERF/SDF/SDIB/C2001-3004 du 15 février 2001 : l'économique, le social et l'écologique).

Ainsi tout au long de la vie d'une Chartre Forestière de Territoire, de son élaboration à sa mise en œuvre, le croisement des usages et des enjeux est au cœur de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts. Cela passe en tout premier lieu par l'implication des collectivités et des différents acteurs dans la gouvernance de la forêt. La réalisation d'actions dans le cadre de cette démarche collégiale. L'établissement d'un diagnostic doit permettre de faire ressortir les enjeux territoriaux et de fixer en concertation les objectifs pour le territoire en matière forestière ainsi que les actions à mener, posant les bases d'une politique forestière locale.

À TÉLÉCHARGER...

Fiche de présentation "La CFT en 10 questions" (FNCOFOR, 2010)
fichepresentation-cften10questions-fncofor2010.pdf

12-05-17 | 125,47 Ko



QU'EST CE QU'UNE CHARTRE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE ?

UN OUTIL VISANT LA GESTION DURABLE ET MULTIFONCTIONNELLE DES FORÊTS...

L'outil « Chartre Forestière de Territoire » (CFT), considéré comme une Stratégie Locale de Développement Forestier (SLDF), est issu d'un cadre réglementaire.



La Loi n°2001-602 du 9 juillet 2001 d'Orientation Forestière (LOF), accorde une part importante au développement d'une **politique de gestion durable et multifonctionnelle de la forêt**. Elle introduit la notion d'intégration territoriale à travers de l'article L.12 du Code Forestier qui prévoit la mise en œuvre de chartes forestières de territoire : « Sur un territoire pertinent au regard des objectifs poursuivis, une Chartre Forestière de Territoire peut être établie afin de mener un programme d'actions pluriannuel intégrant, le cas échéant, la multifonctionnalité des forêts locales et visant à garantir la satisfaction des demandes environnementales ou sociales particulières concernant la gestion des forêts et des espaces naturels qui leur sont connexes, à contribuer à l'emploi et à l'aménagement rural, notant le renforcement des liens entre les agglomérations urbaines et les massifs forestiers, à renforcer la compétitivité de la filière de production, de récolte, de transformation et de valorisation des produits forestiers, à favoriser le regroupement des propriétaires forestiers sur le plan technique ou économique, la restructuration foncière ou encore la gestion groupée au niveau forestier d'un massif forestier », circulaire DERF/SDF/SDIB/C2001-3004 du 15 février 2001 précise les modalités d'élaboration de chartes forestières de territoire. Elle rappelle que « la Chartre Forestière de Territoire a légitime vocation à structurer un projet d'aménagement et de développement durable des territoires ruraux en favorisant les forêts dans leur environnement économique, écologique, social ou culturel ».

L'objectif général d'une Chartre Forestière de Territoire est donc de définir et de mettre en œuvre une stratégie visant la gestion durable et multifonctionnelle des forêts à l'échelle d'un territoire.

...AU TRAVERS D'UNE STRATÉGIE TERRITORIALE VOLONTAIRE ET CONCERTÉE

Une Chartre Forestière de Territoire est établie sur la base du volontariat pour une durée déterminée, et ce en concertation avec les élus et les acteurs locaux. Elle se doit de concerner un territoire pertinent pour élaborer un programme d'actions pluriannuel et peut être renouvelée après évaluation.



Plan de Protection des
Forêts
Contre les Incendies



2019 - 2029

Enfin, concernant la lutte contre les incendies de forêts, sont établis des **Plans locaux de protection contre les incendies (PLPI)** complétés par des dispositifs départementaux qui assurent le **débroussaillage, la création de pare-feu** et gèrent **les moyens d'action de la sécurité civile** (flotte de 26 bombardiers d'eau stationnée à Nîmes).

Depuis 1973, **les incendies de 15 départements du Sud-est** sont enregistrés dans la **base de données Prométhée** pour mieux cerner les zones à risque.



Les moyens d'action de la sécurité civile contre les incendies de forêt (flotte de 26 bombardiers d'eau stationnés à Nîmes).



PRÉFET DE LA ZONE
DE DÉFENSE ET
DE SÉCURITÉ
SUD

[Accueil](#)[Incendies](#)[Synthèses](#)[0-11](#)[Documentations](#)

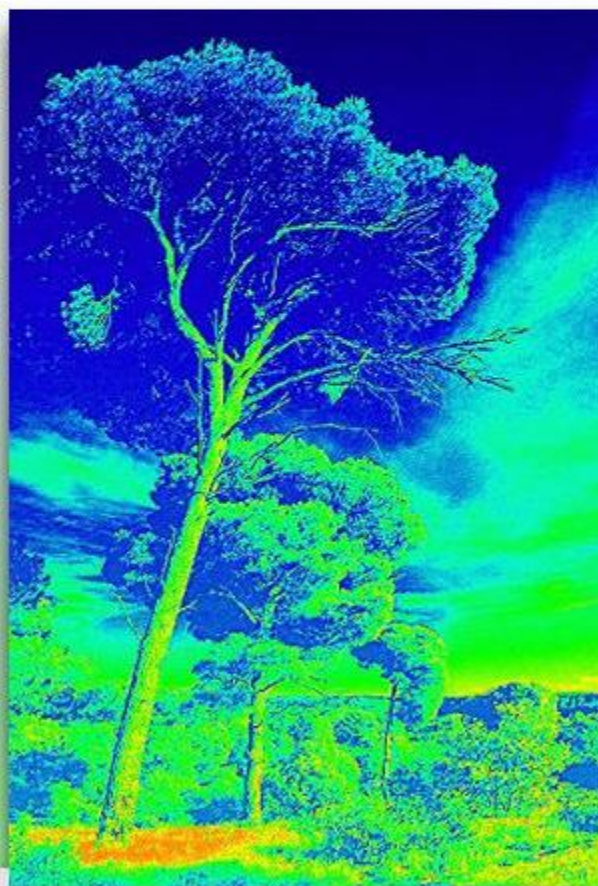
Prométhée est la base de données officielle pour les incendies de forêts dans la zone méditerranéenne française.

Dès 1973, l'État a décidé de se doter pour cette zone très sensible d'un outil permettant le recensement des feux de forêts au sein d'une base de données unique. Il s'agissait dès l'origine de disposer d'un outil statistique fiable permettant des comparaisons spatiales, temporelles et une meilleure connaissance des causes.

Dans chaque département, ce sont les services qui concourent à la prévention et la lutte ([SDIS](#), [DDT\(M\)](#), [ONF](#), gendarmerie, police) qui alimentent la base de données. La base est renseignée en continu par les différents intervenants selon une périodicité variable en fonction des disponibilités et priorités de chacun. Le bilan définitif d'une année (chiffres consolidés) est arrêté au 31 janvier de l'année suivante.

Depuis sa mise en service, l'outil Prométhée a connu de nombreuses évolutions au gré des progrès technologiques accomplis. Le service informatique du Département des Bouches du Rhône s'est vu confier la maîtrise d'œuvre du projet dès son origine.

Le papier a d'abord eu son heure de gloire sous la forme de liasses à destinataires multiples qui étaient ensuite converties en cartes perforées, lesquelles nourrissaient un ordinateur aussi gros que vorace.

[Démarrer](#)

Dès le début des années 90, le minitel supplante les transmissions postales périodiques en introduisant une première « révolution » que constitue la saisie directe en ligne et l'interaction collaborative de ces saisies par les services.

L'avènement d'internet n'a pu être longtemps ignoré et a condamné dès 1999 le minitel qui n'avait pourtant pas démérité. Des versions successives ont vu le jour sans changer les fondements de cette base de données, seuls les retours d'expérience issus de l'animation de Prométhée (comité de pilotage) ont guidé les améliorations apportées.

En fin d'année 2011, la préfecture de la zone Sud – [DPFM](#) qui assure la maîtrise d'ouvrage en liaison étroite avec les ministères en charge de l'Intérieur et de l'Agriculture, en a confié la maîtrise d'œuvre au nouvel établissement public formé par la fusion de l'Inventaire Forestier National et de l'Institut Géographique National qui deviennent l'IGN.

Cette nouvelle version 2012 ne déroge pas à la règle historique d'adaptation et d'évolution ; elle devrait offrir une plus grande convivialité, la partie représentation et requêtes cartographiques ayant vocation à se renforcer notablement dans les temps à venir. Gageons que les référentiels géographiques et forestiers nationaux y apporteront toute leur contribution.

Zones boisées peu accessibles

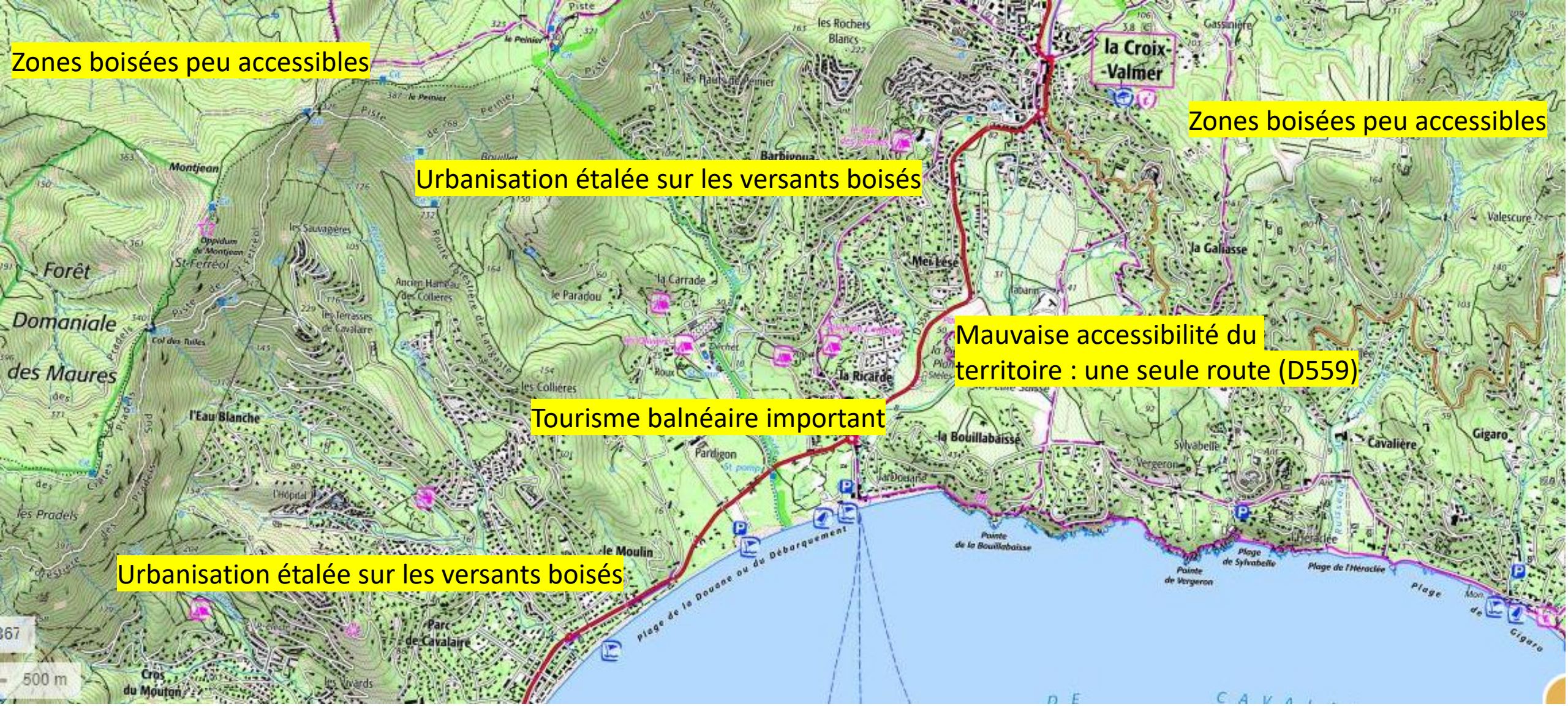
Zones boisées peu accessibles

Urbanisation étalée sur les versants boisés

Mauvaise accessibilité du territoire : une seule route (D559)

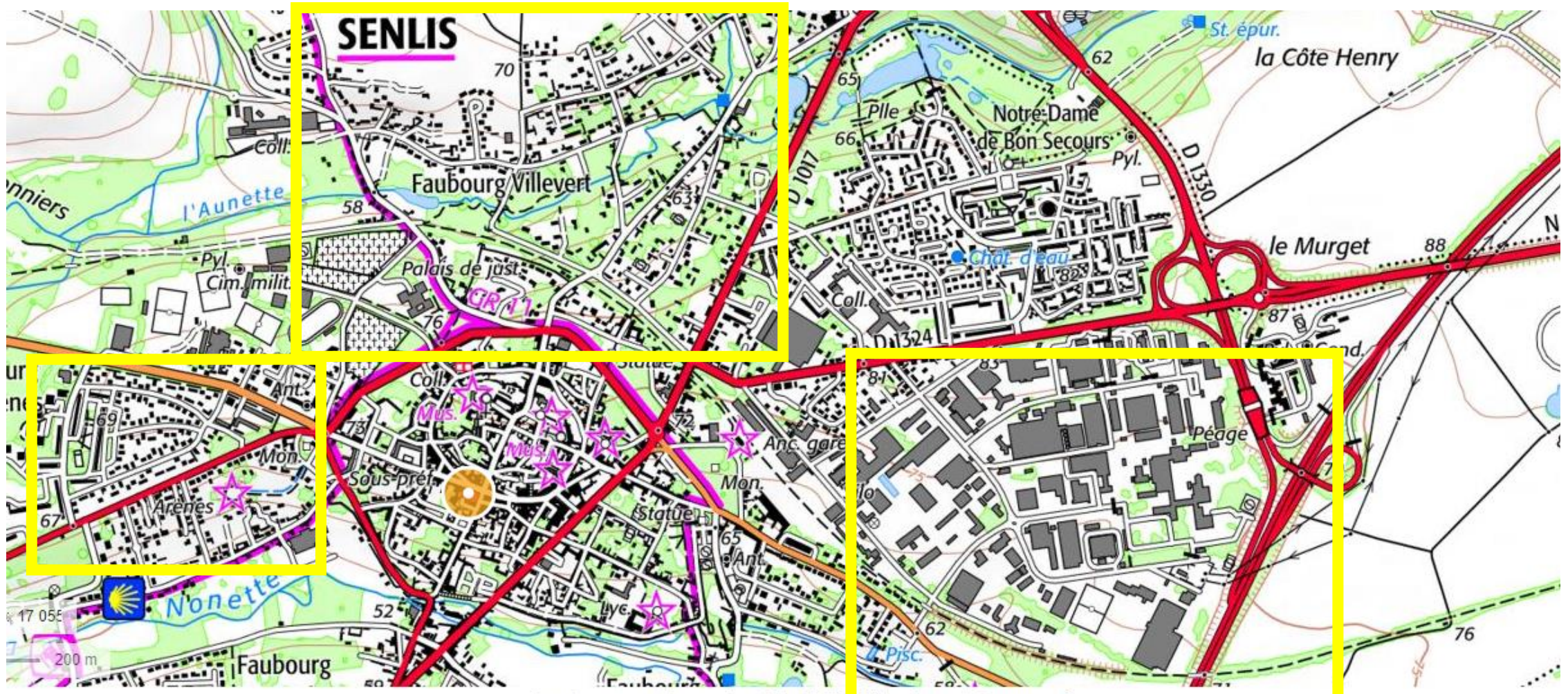
Tourisme balnéaire important

Urbanisation étalée sur les versants boisés



Le littoral varois : une saturation estivale qui renforce le risque incendie

Pour finir, Il ne faut pas négliger la prise en compte des incidences de la protection des **forêts sur les espaces urbanisés**. Ainsi, les zones forestières limitent le développement de **la ville** et exercent de ce fait une **pression foncière** qui **accroît la valeur immobilière** dans ces communes. C'est le cas des **forêts domaniales de Fontainebleau, Chantilly ou Senlis** qui jouent le rôle d'écrin protecteur autour de ces villes prestigieuses.

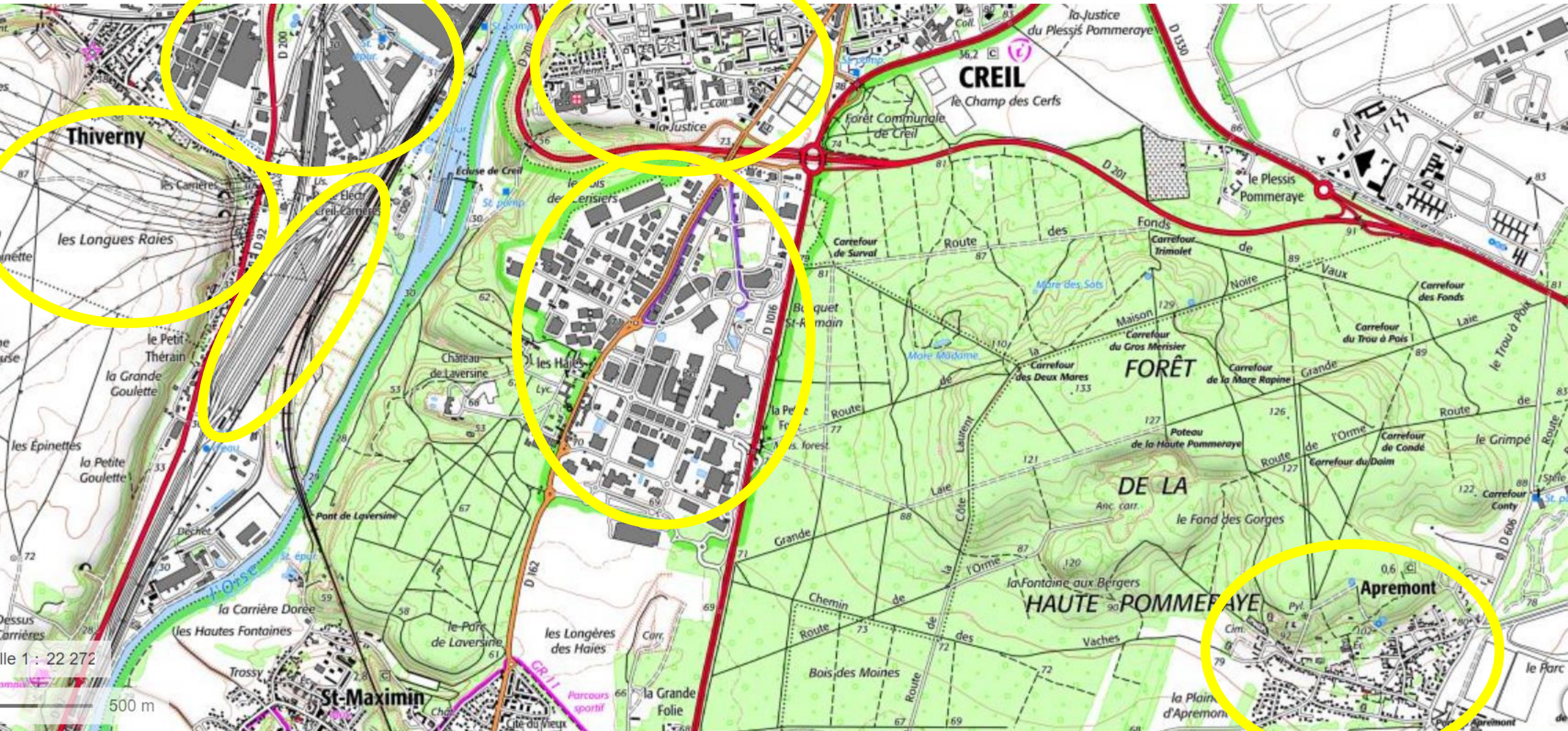




Persan



Beaumont sur Oise



Thiveryn

CREIL

le Champ des Cerfs

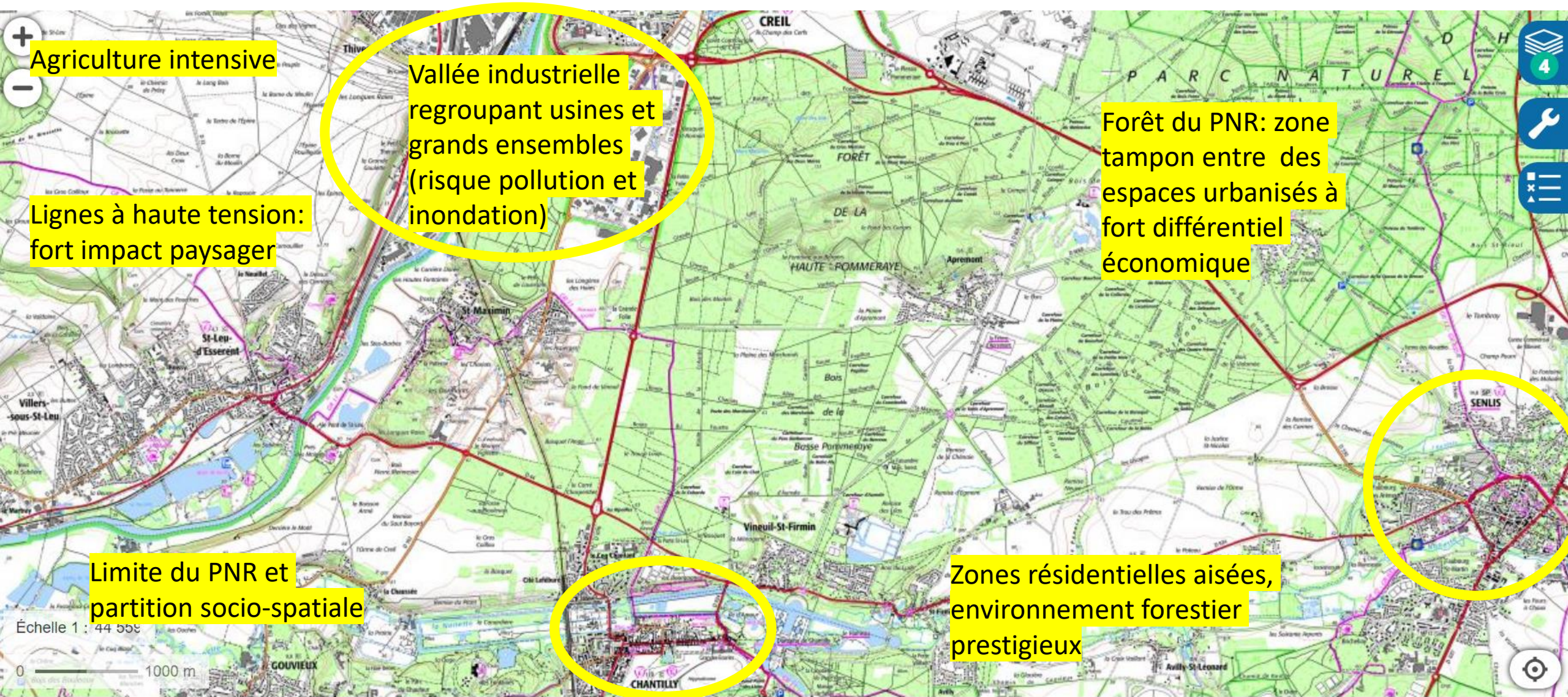
FORÊT

DE LA

HAUTE POMMERAYE

Apremont

500 m



Agriculture intensive

Vallée industrielle regroupant usines et grands ensembles (risque pollution et inondation)

Lignes à haute tension: fort impact paysager

Forêt du PNR: zone tampon entre des espaces urbanisés à fort différentiel économique

Limite du PNR et partition socio-spatiale

Zones résidentielles aisées, environnement forestier prestigieux

Forêt de Chantilly: Un PNR qui renforce la ségrégation socio-spatiale

Quartier d'habitat social à Creil



Château de Chantilly

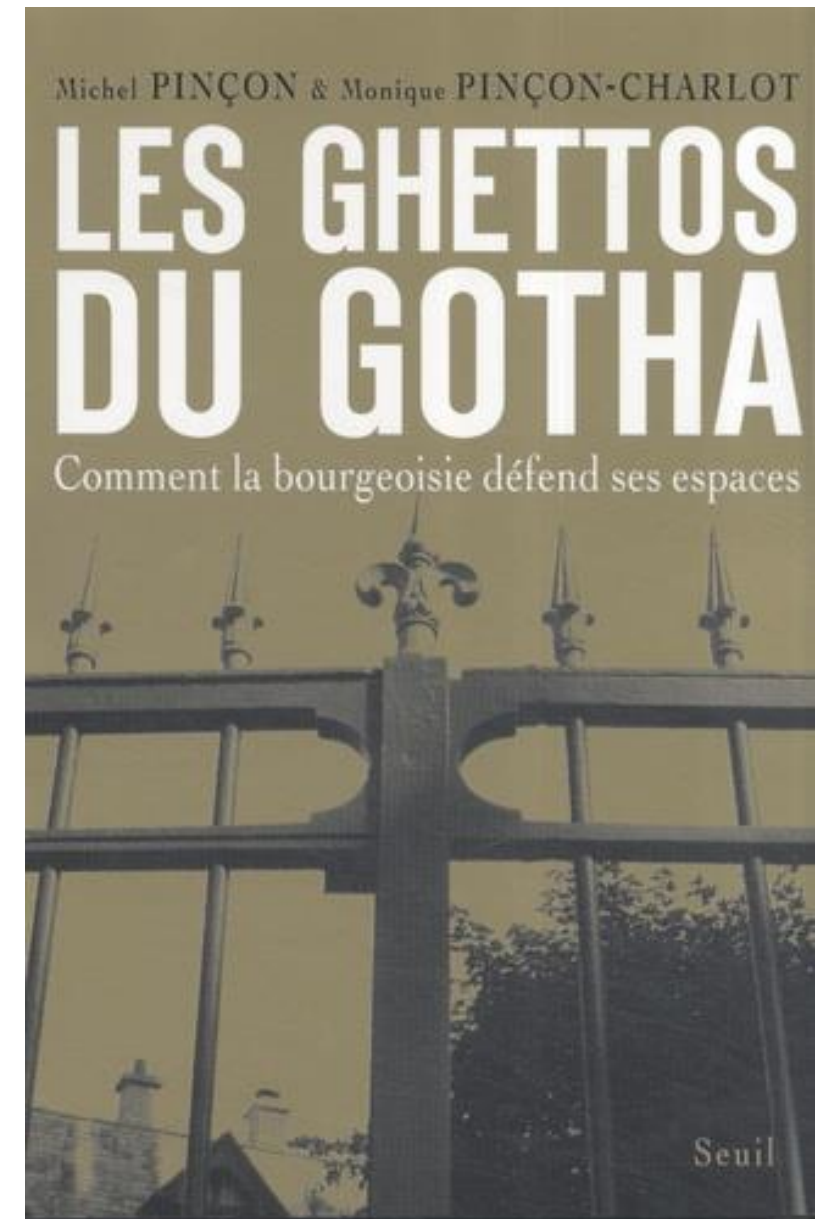


Centre de Senlis

Une approche sociologique sur le PNR des Trois Forêts (Chantilly, Halatte, Ermenonville)

« Si les parcs naturels régionaux ont pour mission de favoriser les activités économiques locales, comme l'artisanat, l'élevage ou les produits du terroir, et de sensibiliser le public à la protection du patrimoine à la fois naturel et culturel, celui des Trois Forêts assure, aussi, la pérennité des espaces et des modes de vie grand-bourgeois. Les châteaux, les allées forestières percées pour la chasse à courre, les abbayes, les terrains de golf et leurs clubs, les villages sous surveillance, l'omniprésence du cheval et des sports équestres, des centres de ville qui mettent en scène le mode de vie des propriétaires, de belles demeures et de gros 4*4, le parc régional est marqué par cette omniprésence de l'aisance matérielle. »

Les ghettos du Gotha, comment la bourgeoisie défend ses espaces, M.Pinçon, Seuil, 2007



Conclusion

La gestion durable des forêts reste extrêmement délicate. Si la dimension environnementale semble bien prise en compte, les difficultés de la filière bois, mais surtout les conflits d'usage et les phénomènes de marginalisation montrent que le pilier social est davantage négligé.

www.lienmini.fr/213133-NUME-3